

Dr Ali M. AL-QARADAGHÎ

Dr Franz-Theo GOTTWALD

Isabel SCHATZSCHNEIDER

SHARÎ'A ET DÉFIS
ENVIRONNEMENTAUX
CONTEMPORAINS

Mise en page et couverture : Emmanuel Balan

Tous droits de reproduction, d'adaptation
et de traduction réservés pour tous pays.

© CILE, 2017
ISBN : 978-2-84862-409-9

Table de translittération

Noms	Formes isolées	Transcription
hamza	ء	’
alif	ا	â
bâ	ب	b
tâ	ت	t
thâ	ث	th (anglais)
jîm	ج	j
ḥâ	ح	ḥ (point en dessous)
khâ	خ	kh
dâl	د	d
dhâl	ذ	dh
râ	ر	r
zâÿ	ز	z
sîn	س	s
shîn	ش	sh
ṣâd	ص	ṣ (point en dessous)
ḍâd	ض	ḍ (point en dessous)
ṭâ	ط	ṭ (point en dessous)
ẓâ	ظ	ẓ (point en dessous)
‘ayn	ع	‘
ghayn	غ	gh
fâ	ف	f
qâf	ق	q
kâf	ك	k
lâm	ل	l
mîm	م	m
nûn	ن	n
hâ	ه	h
wâw	و	w, û
yâ	ي	y, î

Les trois voyelles longues : â, î, û sont transcrites avec accent circonflexe.

SOMMAIRE

Préambule.....	7
Notice biographique des auteurs.....	15

LES OBJECTIFS DE LA *SHARÎ'A*

considérés comme un cadre permettant de relever
les défis environnementaux contemporains
et les règles régissant l'éthique environnementale
'Alî Muḥyî Ad-Dîn AL-QARADAGHÎ

Termes de base figurant dans le titre.....	23
Définition abrégée du terme <i>maqâsid</i>	23
Définition de <i>bi'a</i> (environnement).....	24
Le Coran et l'environnement.....	27
Les faits et les principes écologiques énoncés dans le Coran	35
Les aspects éthiques et doctrinaux	41
La Sunna du Prophète (ﷺ) et l'environnement.....	49
Encouragement de l' <i>iḥsân</i> – ou l'accomplissement d'un acte bienfaisant – vis-à-vis de l'environnement	51
Les objectifs assignés à la création de l'environnement.....	59

Les objectifs prescrits par la <i>sharī'a</i> (objectifs visés par l'Islam) et leurs rapports avec l'environnement.....	63
Les <i>maqâsid</i> (finalités de la <i>sharī'a</i>) : les rapports entretenus avec l'environnement	67
Principes éthiques régissant les rapports entretenus avec l'environnement	69
Premier principe : prévention de la corruption (<i>fasad</i>) écologique.....	71
Second principe : l' <i>iṣlâḥ</i> (la réforme)	81
Troisième principe : l' <i>iḥsân</i> (l'accomplissement de bonnes actions)	86
Jalons islamiques pour une réforme écologique	109
La perspective éthique et doctrinale.....	109
La perspective humaine, intellectuelle et scientifique.....	112
La vision positive de l'environnement	113
La perspective légale et le principe de récompense/châtiment	114
La dimension fondée sur le bienfait/l'intérêt (intérêts communs et droits réciproques).....	115
L'utilisation correcte des choses afin qu'elles fonctionnent convenablement.....	121
La préservation de l'environnement des dégâts et des méfaits.....	123
La préservation de la propreté de l'environnement	126
Solutions indirectes	127

Politique de sensibilisation aux problèmes environnementaux et rationalisation de l'exploitation des ressources	127
---	-----

**L'équilibre écologique : le concept et sa mise en œuvre
selon les enseignements coraniques 129**

Le commencement de la Sourate <i>Ar-Rahmân</i> et l'équilibre écologique	131
Les causes du déséquilibre écologique.....	139

**Les moyens susceptibles
de remédier à cette situation 143**

L'ÉCOLOGIE INTÉGRALE

Franz-Theo GOTTWALD

Isabel SCHATZSCHNEIDER

**Une approche intégrée des questions environnementales
(écologie intégrale). Un cadre d'éthique théorique 147**

**L'écologie intégrale et les objectifs
environnementaux visés par la *sharī'a* 153**

Le subjectif : le point de vue personnel, ou centré sur le moi (<i>je</i>), et le comportement individuel.....	153
L'intersubjectivité : le monde social de l'homme et la nature sociale (<i>Nous</i>)	155
Le comportement objectif et la matière : l'univers, la nature et la terre (<i>Cela</i>).....	157
L'interobjectivité : le gouvernement et le système légal révélé (<i>Ceux</i>).....	159

Aspects clés de l'environnement.

L'éthique dans l'agriculture et l'alimentation.....161

Conscience environnementale
et mode de vie durable 162

Le vicariat de l'homme sur terre 166

Les femmes dans les zones rurales..... 172

Utilisation des ressources..... 174

L'apaisement de la souffrance 181

Les principes de justice, de responsabilité,
de précaution et de biodiversité..... 187

Propositions pour la poursuite

du dialogue interculturel 195

PRÉAMBULE

Le *Centre de Recherche sur la Législation Islamique et l'Éthique* (CILE) a le plaisir de mettre à la disposition des lecteurs cette série de livrets qui comprennent une sélection de travaux de recherche et de communications présentés lors des rencontres scientifiques organisées par le CILE.

À travers ces livrets, le CILE s'efforce de mettre en place une plateforme de ressources méthodologiques dans le but d'atteindre le principal objectif de la fondation du Centre, en l'occurrence le projet de « réforme radicale ».

Sous cet angle, la réforme radicale à laquelle le CILE aspire tourne autour d'un concept fondamental, à savoir « l'innovation transformationnelle » (*at-tajdîd at-taḥawwulî*). Un tel concept transcende l'innovation, ainsi que l'interprétation jurisprudentielle subséquente (*ijtihâd*) faite à partir des sources de la loi islamique. Ces deux activités tendent à maintenir la réalité telle quelle, à se contenter de l'évaluer en vue de s'y adapter, et à porter des jugements sur ses composantes partielles au moyen des cinq normes prescrites par l'islam. Ces normes recouvrent les concepts suivants : le devoir, l'obligation (*al-wâjib, al-farḍ*) ; le recommandé (*al-mandûb, al-mustahab*) ; le licite (*al-mubâḥ, al-ḥalâl*) ; le réprouvé, le détestable (*al-makrûḥ*) et, enfin, l'interdit (*al-ḥarâm, al-maḥzûr*).

Par conséquent, il ne s'agit là, en fin de compte, que d'une « interprétation jurisprudentielle évaluative » (*ijtihâd taqyimî*). En revanche, l'innovation transformationnelle souhaitée transcende cet espace intellectuel pour introduire une innovation réelle et, de là, permettre une interprétation jurisprudentielle des textes religieux. Cette interprétation doit tendre conjointement à envisager la réalité de manière critique et à travers des procédés intellectuels, de sorte à pouvoir la réformer, voire la reconstruire, si cela s'avère nécessaire.

En outre, ce processus associant l'innovation transformationnelle à l'interprétation jurisprudentielle est de nature à proposer des solutions alternatives aux lacunes entachant la réalité vécue. De même, ce processus cherche à créer, à tous les niveaux, de nouveaux moyens, modèles et procédés qui permettraient d'atteindre les objectifs moraux propres à cette réalité.

En somme, loin de s'arrêter aux causes superficielles, la réforme radicale souhaitée se propose d'aller au cœur des questions portant sur la morale et les finalités qui lui sont afférentes, dépassant ainsi les éléments particuliers, pour porter l'intérêt sur les fondements théoriques et les cadres de référence.

En vue d'introduire une réforme radicale au moyen d'une innovation et d'un effort d'interprétation jurisprudentielle transformationnelle, il faudrait que l'autorité morale fasse l'objet d'un partage de tâches, et donc d'une responsabilité assumée conjointement par les savants religieux et les hommes de science étudiant à leur manière la réalité.

Toutefois, si les spécialistes des textes religieux détiennent, dans de nombreux cas, le pouvoir d'émettre des jugements sur

la réalité en se fondant sur des faits minutieusement décrits par les scientifiques, la question est tout autre lorsqu'il s'agit d'entreprendre des efforts d'interprétation jurisprudentielle et d'introduire une innovation transformationnelle.

En effet, pour qu'une entreprise pareille aboutisse, une compréhension approfondie et globale de la religion et de la réalité s'avère nécessaire. L'on ne saurait se contenter d'être versé dans les sciences religieuses et de détenir une connaissance formelle, ou partielle, de la réalité vécue pour pouvoir initier une réforme transformationnelle, à moins que celle-ci soit accompagnée d'une connaissance de notre réalité. Compte tenu du progrès scientifique contemporain, cette démarche ne peut être entreprise qu'en impliquant les scientifiques spécialisés et les professionnels.

Le processus de construction de la réalité sur les fondements de la morale et des valeurs islamiques doit s'appuyer sur une compréhension approfondie et complète des faits réels. Cet effort permettrait l'identification des causes ayant perturbé les fondements de l'éthique et incité l'homme à se cantonner à des domaines marginaux de l'activité humaine.

De plus, cette démarche devrait aussi permettre la mise au point de méthodes alternatives et de procédés innovants, fondés solidement sur des connaissances scientifiques liées à la réalité.

Sans renier les efforts authentiques, la diligence et l'évaluation des savants religieux à cet égard, nous soutenons que ni les juristes musulmans, ni les scientifiques proprement dits ne sauraient, à eux seuls, se prévaloir de détenir une connaissance exacte de la réalité ou d'assumer la responsabilité des réformes dans la société. Dès lors, aucune de ces deux

catégories ne devrait s'attribuer le privilège exclusif de détenir l'autorité d'innovation et d'interprétation jurisprudentielle liée à l'évaluation du réel, même si les savants religieux peuvent, dans une certaine mesure, assumer une telle autorité.

Ainsi s'explique la rencontre des scientifiques préoccupés par la réalité avec des spécialistes des textes religieux au sein des activités scientifiques organisées par le CILE.

Toutefois, tous ces chercheurs y avaient pris part non pas dans l'intention de procéder à une évaluation *stricto sensu* de la réalité, en se référant aux experts, en cherchant à savoir comment s'y adapter, et en émettant des jugements sur certains de ses aspects et manifestations dans le but de déclarer la réalité « licite » ou « illicite ». En effet, les événements du CILE favorisent plutôt l'initiation d'un dialogue ouvert entre les savants religieux et les professionnels spécialisés. Ces deux groupes peuvent discuter ensemble des meilleurs moyens pour engager des réformes radicales et recommander des solutions qui seraient à la fois inspirées des principes islamiques et corroborées par la connaissance scientifique.

Le travail conjoint des savants religieux et des hommes de science constitue un point de départ méthodologique fondamental pour l'innovation transformationnelle. Mais ce travail n'est pas la seule condition requise pour opérer une telle innovation qui reste fonction, en effet, de nombreux facteurs, dont la plupart touchent aux méthodes, théories et objectifs des sciences.

C'est ainsi que les méthodes scientifiques traditionnelles de la *shari'a* n'excluent pas la mise en place et l'initiation du genre d'innovation souhaitée. Mais, dans le même temps, les sciences

modernes n'accordent pas une place de choix à la morale, étant donné que la préoccupation morale, pour elles, n'est pas une question fondamentale.

La question morale est plutôt placée en marge des préoccupations de la science et n'est évoquée qu'après la formation des disciplines scientifiques. Dans le droit fil de cette idée, il faudrait également soulever la question de la division des sciences, aussi bien religieuses que modernes, et leur tendance excessive à la spécialisation minutieuse, sans pour autant que les domaines de spécialité ne soient associés aux grandes questions revêtant une dimension universelle.

Indéniablement, ces cas de figure sont susceptibles d'entraver la communication entre scientifiques dans divers domaines et de torpiller leurs efforts pour développer une approche épistémologique leur permettant de mobiliser leurs connaissances pour promouvoir l'éthique.

Le défi à relever ne consistait donc pas uniquement à rassembler des hommes de sciences de spécialités et d'arrière-plans différents pour travailler ensemble et apporter leurs contributions. Le défi véritable consistait, par-dessus tout, à déstabiliser les zones de confort scientifiques de ces experts et les porter à aller au-delà des systèmes épistémologiques régissant leurs connaissances. Le but ultime de ce défi est de concevoir de nouveaux systèmes et de nouvelles méthodes permettant de déployer l'effort d'innovation souhaité.

Dans l'effort de développer des activités de recherche spécialisées pour faciliter et examiner la communication entre savants religieux et scientifiques, le CILE a organisé un séminaire fermé entre le 4 et le 6 janvier 2014 à Doha, capitale du Qatar, afin

d'examiner les défis contemporains soulevés par la question de l'environnement, dont la relation entre l'environnement et l'éthique islamique.

D'éminents savants, experts et intellectuels venus du monde entier et nantis de connaissances théoriques et d'une expérience professionnelle ont pris part au séminaire, tels que Dr Syed Nomanul Haq, Dr Ibrahim Özdemir, Shaykh Dr Ali Mohyi Al-Din Al-Qaradaghi, Dr Franz-Theo Gottwald, Dr Benjamin Hale, Dr Abd-al-Majid Tribak, Shaykh Dr Abd-al-Majid Al-Najjar, Dr Richard (Dick) Shaw, Isabel Schatzschneider, en plus du Dr Tariq Ramadan et Chauki Lazhar. La modération du séminaire a été assurée par Dr Moaal Izzidien.

Avant la tenue du séminaire, la direction du CILE avait demandé aux participants de porter les discussions sur les deux questions suivantes :

Quels sont les problèmes environnementaux contemporains majeurs et de quels éléments religieux et éthiques disposons-nous pour les résoudre ?

Quels sont les principes éthiques qui peuvent fournir un cadre permettant de relever les défis environnementaux contemporains ?

Le présent livret fait partie d'une série de publications qui mettent en lumière quelques-unes des recherches soumises aux séminaires organisés par CILE. Espérons que ces travaux de recherche puissent contribuer à achever notre projet d'innovation transformationnelle.

Chauki Lazhar,
Directeur adjoint CILE

NOTICE BIOGRAPHIQUE DES AUTEURS

‘Alî Muḥyî Ad-Dîn Al-Qaradaghî

Cheikh Dr ‘Alî Muḥyî Ad-Dîn Al-Qaradaghî est né en 1949 à Qaradagh, localité située dans le Kurdistan irakien. En 1980, il a obtenu le doctorat en *sharî‘a* et droit musulman, de l’Université Al-Azhar avec la mention honorable pour sa thèse consacrée au domaine des contrats et des transactions financières. Actuellement, il est professeur des principes de jurisprudence islamique à la Faculté de Droit de l’Université du Qatar, et assume les fonctions de secrétaire général de l’Union internationale des Savants musulmans (UISM). En outre, il occupe plusieurs fonctions, entre autres celles de vice-président du Conseil européen de la fatwa et de la recherche (CEFR), président du Comité de direction de l’Université du développement humain dans le Kurdistan irakien, président et membre exécutif du Comité des fatwas et du contrôle légal au sein d’un certain nombre de banques et de compagnies d’assurance islamiques dans le Golfe persique et dans le monde. Par ailleurs, Dr Al-Qaradaghî est l’auteur de plus de 30 ouvrages, ainsi que d’une centaine de recherches scientifiques. Enfin, il a reçu le prix d’Encouragement de l’État du Qatar pour ses travaux en jurisprudence islamique comparée, de même que la Médaille de la Fierté décernée par l’administration religieuse et le Conseil des muftis de Russie (CMR).

Franz Theo Gottwald

Dr Gottwald a étudié la théologie catholique, la philosophie, les sciences sociales et l'indologie avant d'entreprendre plusieurs voyages de recherche en Thaïlande, en Inde et aux Philippines. Depuis 1988, il occupe à Munich le poste de directeur de la Fondation Schweisfurth. En outre, il mène des recherches et enseigne en tant que professeur honoraire d'agriculture, d'alimentation et d'éthique écologique à la Faculté d'Agriculture et d'Horticulture de l'Université Humboldt de Berlin. Il est également conférencier en écologie politique à l'École de Sciences Politiques de Munich.

De 2004 à 2010, il a été professeur invité à l'Académie des Sciences Sociales de Shanghai où il a assuré des cours et des conférences portant sur la gestion des intervenants (*Stakeholder Management*) et l'administration des affaires, ainsi que sur la gestion de la valeur durable (*Sustainability Value Management*). De plus, il est expert en technologie appliquée à l'éducation, en éthique agricole et écologique, et en mondialisation et sécurité alimentaire.

Il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels *Nutrition in The Knowledge Society (L'alimentation dans la société du savoir)*, paru en 1999, *Ways Out of The Food Crisis (Sortir de la crise alimentaire)* (2001) ; *Towards a More Sustainable Agriculture and Food Culture (Vers une agriculture et une culture alimentaire plus durables)* (2002), ainsi qu'un ouvrage sur le leadership à l'ère du numérique, intitulé *Digital Leadership – Leading With Knowledge Media* (2003). Grâce à ses recherches, il a reçu le Prix Vision 2007 décerné par le Réseau économique mondial (Global Economic Network).

Enfin, depuis 2008, Dr Gottwald dirige la Fondation pour le développement coopératif et collectif des régions de montagne, une association d'action bénévole. Il est également membre de plusieurs organisations professionnelles, telles que la Fédération des scientifiques allemands, l'Association allemande pour la philosophie, la Société pour les sciences économiques et sociales en agriculture (GEWISOLA), l'Académie bavaroise pour les zones rurales, et le Groupe de l'intégrité écologique globale (GEIG).

Isabel Schatzschneider

Chercheuse et activiste en éthique alimentaire, environnementale et islamique, Isabel Schatzschneider a obtenu une licence en philosophie de l'Université métropolitaine de Londres, une maîtrise en Cultures Islamiques et Sociétés de l'École des études orientales et africaines (SOAS), à Londres, ainsi qu'une maîtrise en Études Islamiques de l'Université Ludwig-Maximilians, à Munich. En 2011, elle a rejoint le CILE (Centre de recherche sur la législation islamique et l'éthique), au Qatar. Elle a écrit un certain nombre d'articles touchant à la loi islamique et l'éthique, l'éthique de l'alimentation et de l'environnement, le bien-être des animaux, et le marché mondial des aliments halal, entre autres. En 2013, elle a rejoint la Fondation Schweisfurth, une ONG bien connue, dont le siège se trouve à Munich. Cette fondation est activement engagée dans le développement durable, la sécurité alimentaire et le bien-être des animaux. Isabel Schatzschneider y a contribué de manière significative à travers ses recherches sur le marché du halal allemand. Depuis 2014, elle travaille à l'Université Ludwig-Maximilians comme chercheuse universitaire spécialisée en politique et médias au Moyen-Orient.

LES OBJECTIFS DE LA *SHARĪ'A*

**considérés comme un cadre permettant de relever
les défis environnementaux contemporains
et les règles régissant l'éthique environnementale**

‘Alī Muḥyī Ad-Dīn AL-QARADAGHĪ

Au nom de Dieu le Tout-Clément le Très Miséricordieux

Louange à Allah, le Seigneur des mondes, et que le salut et la bénédiction divines soient sur l'ultime Messenger envoyé en signe de miséricorde à l'ensemble des créatures, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui suivent sa guidée jusqu'au Jour Dernier.

Quiconque étudie minutieusement le Coran s'apercevra que ce Saint Livre accorde une attention particulière à l'environnement au point que le soin qui lui est porté semble dépasser même les règlements et les lois modernes. Un tel intérêt porté à l'environnement indique donc clairement qu'il est notre mère originelle, celle à partir de laquelle nous avons été créés et vers laquelle nous finirons par retourner.

En effet, l'environnement, sain et équilibré, est notre source de joie, de plaisir et de santé. En revanche, lorsqu'il est dégradé et dépourvu d'équilibre, il nous conduit vers la perte, la ruine et la détresse. C'est pourquoi des centaines de versets coraniques prêchent l'importance primordiale que revêtent la réhabilitation et la réforme de la Terre. Ces versets mettent également en garde contre les graves dangers de contamination ou de dégradation de la terre. Aussi la loi islamique a-t-elle promulgué des sanctions sévères pour empêcher que des crimes ne soient commis à l'encontre de la Terre.

La présente étude met l'accent sur l'environnement vu sous l'angle des objectifs suprêmes de l'Islam en tant que cadre permettant de relever les défis environnementaux contemporains. Elle passe en revue les grands principes que le Saint Coran et la noble Sunna ont instaurés, ainsi que la relation fondamentale entre les objectifs visés par la *shari'a* et l'environnement. Ces règles sont ensuite abordées de manière appropriée, en mettant l'accent dans le traitement des questions environnementales sur les principes éthiques les plus saillants. Pour ce faire, nous allons adopter autant que possible les méthodes analytiques et déductives dans le cadre que Dieu accorde à l'écrivain, qui a vraiment besoin de l'assistance et de la providence divines, afin de construire une théorie intégrale capable de nous aider à établir l'équilibre écologique indispensable.

Que Dieu gratifie mon action de succès, qu'Il l'anime d'une énergie sincère et me soulage du poids de mes erreurs et manquements dans la croyance, les paroles et les actes. Dieu est mon Protecteur et je ne me remets qu'à Lui. Il me suffit comme Garant et Soutien !

Termes de base figurant dans le titre

Définition abrégée du terme *maqâşid*

Le terme *maqâşid* est le pluriel du substantif *maqşad*. Au sens littéral, c'est un nom verbal dérivé de *qaşada*, qui véhicule plusieurs sens, entre autres la résolution, l'orientation, la direction, le choix du droit chemin, la justice et la modération¹. Techniquement parlant, on définit *maqâşid ash-sharî'a* comme étant les significations empreintes de circonspection, de discernement et de sagesse que le Législateur énonce dans l'ensemble ou la plupart des textes légaux devant être observés. Ces sens s'étendent ainsi à des domaines généraux régis par les règles de la *sharî'a*, et ne se limitent donc pas à un domaine particulier de la loi canonique islamique². L'expression désigne également les objectifs ultimes pour lesquelles les lois de la *sharî'a* ont été établies en vue d'assurer le bien-être de tous les hommes³.

1. Consulter, par exemple, *Al-Qamûs Al-muḥiṭ*, *Lisân al-'arab* et *Al-Mu'jam al-waşit* (article *qaşada*).

2. Ibn 'Ashur (M. Tahar), *Maqâşid ash-sharî'a al-islamiyya*, édition Muḥammad A. Al-Misawi, Dâr an-Nafa'is, 1421 de l'hégire, Jordanie, p. 251.

3. Raïssouni (Aḥmad), *Naẓariyyat al-maqâşid 'inda l-imâm ash-Shâṭibî*, édition IIII, p. 7.

Définition de *bî'a* (environnement)

Au sens littéral, le terme *bî'a*, ou *environnement*, désigne un foyer ou une demeure, mais aussi un endroit tranquille où l'on se retire ou un retour. En effet, ce terme est issu du verbe *bâ'a*, qui signifie « revenir », « retourner », d'où l'expression *tabawâ'â al-makân*, c'est-à-dire préparer un endroit et le transformer en une demeure en vue de s'y établir⁴. Ce sens indique donc que la Terre est notre demeure ; il est impératif, en tant que telle, qu'on en prenne soin. C'est, en effet, la grande maison de la vie et l'endroit vers lequel les hommes retournent après la mort. Considéré d'un point de vue technique, le terme « environnement » a été défini lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, tenue à Stockholm en 1972, comme étant tout ce qui entoure l'homme⁵. Ceci s'applique également à l'endroit où l'homme vit, à l'air, aux vents, à la faune, à la flore, à la fumée, au gaz, aux éléments légers, etc. Dans ce contexte, le caractère général de cette définition s'apparente à maintes indications écologiques mentionnées dans le Saint Coran, comme dans ce verset :

﴿ *Souvenez-vous lorsqu'Il fit de vous des héritiers après les 'Ad et vous établit sur terre, construisant des palais dans les plaines et vous sculptant des demeures dans les montagnes. Souvenez-vous alors des bienfaits que Dieu vous a accordés et ne soyez pas [sur terre] des semeurs de désordre et de corruption.* ﴾ [Coran 7/74]

4. Voir, à titre d'exemple, *Al-Qamus al-Muḥîṭ*, *Lisân al-'arab* et *Al-Mu'jam al-waṣîṭ* (article *bâ'a*).

5. Zaynuddin (Abdul-Maqsud), *Al-Bi'â wa-l insân*, 1981, Le Caire, 2^e édition ; Dr Najjar ('Abd al-Majîd), *Qadaya al-bi'â min manẓûr al-islamî*, 1999, Édition du Centre de recherches et d'études, pp. 19-20.

Ainsi, mentionnant clairement l'environnement humain, ce verset met l'accent sur les plaines utilisées comme emplacements appropriés pour la construction de palais et les montagnes sculptées pour l'édification de maisons, indiquant par-là les innombrables faveurs divines accordées à l'homme. Enfin, le verset interdit toutes les activités néfastes et toutes formes de corruption sur la Terre, tant celles commises à l'encontre de la Terre que vis-à-vis des créations.

Le Coran et l'environnement

Le Coran mentionne l'environnement dans de nombreux versets :

1. *Al-ard* (la Terre) a été mentionnée 390 fois dans le Saint Coran, à diverses occasions. Dans ces versets, une attention particulière est accordée à la sagesse divine et aux finalités sous-jacentes pour lesquelles Dieu a soumis la terre à l'homme pour son propre intérêt, de sorte que la fructification et le peuplement de la terre sont encouragés tandis que la corruption et la nuisance sont condamnées. Ces versets mettent également les hommes en garde contre les graves conséquences des dommages causés à la terre. En effet, Dieu l'a créée dans la meilleure forme de beauté, de perfection et de facilité d'utilisation qui soit, et l'a mise à la disposition de l'humanité afin qu'elle y vive et l'utilise dans l'intérêt de la vie des gens et de la religion. À titre d'exemple, Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Ne répandez pas la corruption sur la terre après qu'elle eut été réformée.* ❖ [Coran 7/85]

Dans un autre verset, évoquant les tyrans injustes, Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Dès qu'il a le dos tourné, il parcourt la terre pour y répandre la corruption, détruire les labours et le bétail. Or, Dieu n'aime point le désordre.* ❖ [Coran 2/205]

2. *As-samâ'*, substantif féminin signifiant « ciel », et dont le pluriel est *as-samâwat*, a été mentionnée 311 fois, ce qui dénote l'importance du Ciel, étant donné qu'il nous comble de nombre de bienfaits et que c'est de ses nuages que proviennent la pluie et nombre de bénédictions divines. Dieu soumet ainsi les cieux et la Terre à l'humanité afin qu'elle les utilise pour le bien-être de l'homme et rende grâce à Dieu pour ses faveurs. Mais Dieu peut également envoyer du Ciel le châtement, l'affliction, voire les tempêtes sablonneuses, de même que des miracles épouvantables, plutôt que des dons bienfaisants.

3. **Les matières dont se composent la Terre et le Ciel**, écologiquement dites « solides », « liquides » et « gaz variés ». Non seulement le Coran mentionne la Terre, le Ciel, et ce qui se trouve dans leur espace intermédiaire, mais il expose et explique également les éléments physiques ayant trait à l'écologie, dits de nature solide, comme le sol, les vallées, les montagnes, les plateaux, les déserts, les rochers, ainsi que différents types de minéraux solides, d'éléments liquides et de gaz variés. À ces éléments s'ajoutent l'effet qu'exerce sur la terre des forces naturelles souterraines, telles que les formes de pression, la chaleur ou le réchauffement planétaire direct, comme c'est le cas pour les explosions de vapeur d'eau et les éruptions volcaniques⁶.

a. **Les matières solides** : il y a dans le Coran 22 occurrences du terme *turâb* (poussière) et des termes associés qui en sont dérivés, qui enseignent clairement que l'homme a été créé de poussière. Le mot *ṭîn*, autrement dit « boue » ou « vase », est repris 12 fois, tandis que *jabâl* (montagne) et les termes

6. Al-Ḥamad (Rashid), Sa'îd (Muḥammad), *Al-Bi'a wa mushkilâtuhâ*, 1986, Koweit, Librairie Al-Falaḥ, p. 86 ; Dr An-Najjar ('Abd al-Majid), op.cit, p. 23.

associés qui en sont dérivés sont mentionnés 39 fois, ce qui dénote l'importance des montagnes, le rôle qu'elles jouent dans la stabilisation de la terre, ainsi que leurs différents aspects utiles. Quant au terme *ḥadîd* (fer), il est cité six fois, avec un accent particulier mis sur ses nombreux avantages, comme en témoigne un verset coranique qui rapporte que Dieu, comblant Dawûd (David) de Ses faveurs, amollit le fer pour lui. Enfin, le terme *ṣakhr* (la roche) n'est cité qu'une seule fois, tandis le substantif *ṣakhra* (roche) est mentionné à deux reprises.

b. Les éléments liquides : le Coran mentionne également les éléments liquides, comme l'eau : ce terme est repris 64 fois, ce qui dénote l'importance et les bienfaits de ce liquide, qui est à l'origine de l'univers et de l'homme. En effet, c'est à partir de ce liquide que Dieu a créé l'homme et tous les autres organismes. Bien plus, au commencement de la Création, le matériau d'origine du cosmos lui-même n'était constitué que d'eau. Dans le droit fil de cette idée, on relève 43 occurrences du terme « mer » (employé tantôt au singulier, tantôt au pluriel), tandis que le mot « rivière » est cité 53 fois.

c. Les gaz : le Coran accorde une attention particulière à la protection de la Terre contre les gaz toxiques. En effet, Dieu, Exalté soit-Il, expose comment Il a fait du ciel un toit sûr et protégé de tous les préjudices corporels et incorporels, de même que des gaz toxiques. C'est pourquoi Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Et Nous avons fait du ciel une voûte sûre et bien protégée, mais eux se détournent de ses signes [le Soleil, la Lune, les vents, les nuages, etc.].* ❖ [Coran 21/32]

❖ *Et Nous l'avons protégé de tout démon maudit.* ❖ [Coran 15/17]

❖ *Kûrsiyûhû [Son trône] s'étend aux cieux et à la terre. Les préserver ne Lui demande aucune difficulté, car Il est le Très-Haut, l'Immense.* ❖ [Coran 2/255]

d. Les forces naturelles, telles que la gravité, de même que les interactions entre les planètes, le Soleil et les orbites. Rappelant les dons divins accordés à l'humanité, le Coran mentionne ces orbites, ainsi que les interactions entre les planètes, le Soleil et les étoiles, comme on peut le constater dans ce verset où Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *Le Soleil ne peut rejoindre la Lune, ni la nuit devancer le jour. Chacun d'eux navigue dans une orbite.* ❖ [Coran 36/40]

Le Coran explique comment Dieu, soumettant l'univers aux hommes, le leur a rendu aisément accessible afin de leur permettre de l'aménager et de le peupler grâce aux innombrables bienfaits divins, en particulier la gravité créée dans le but de maintenir les cieux et la terre dans leurs positions. Dans ce contexte, Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *En vérité, Dieu tient fermement les cieux et la terre de façon à ce qu'ils ne se déplacent pas. S'ils quittaient leurs positions, aucune autre puissance ne serait en mesure de les retenir. Certes, Il est toujours Magnanime et Clément.* ❖ [Coran 35/41]

Les autres bienfaits divins comprennent le clair de lune, l'énergie solaire, et d'autres avantages que chaque planète pourrait procurer aux hommes. Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *C'est Lui qui a fait du Soleil une lumière et de la lune une clarté.* ❖ [Coran 11/5]

Puis, dans un autre verset :

❖ *Et nous y avons placé une lampe qui brille [par allusion au Soleil].* ❖ [Coran 78/13]

Enfin, ces bienfaits comprennent également la succession du jour et de la nuit, les vents dépêchés pour fertiliser les plantes et soulever les nuages dispensateurs de pluie, etc.

e. **Les êtres vivants**, entre autres les animaux et les plantes que Dieu a soumis à l'homme pour lui permettre de s'acquitter parfaitement de son rôle sur terre. À cet égard, on constate que des centaines de versets parlent de ces créatures, en mettant l'accent sur les plantes et les arbres, ainsi que sur les différentes classes des animaux et leurs bienfaits.

g. **L'urbanisme et la construction** : le Coran souligne le rôle important de l'urbanisation et de la construction. En effet, la remise en état de la terre et sa reconquête est l'un des objectifs les plus importants pour la création humaine et la domination de l'homme sur terre ; aussi Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Il vous a créés de la terre et vous l'a confiée afin que vous la fructifiez et la développiez.* ❖ [Coran 11/61]

h. **L'équilibre écologique** : le Saint Coran a défini une série de critères écologiques et de règlements, tels que l'équilibre écologique, l'utilisation économique, la prévention des excès écologiques et des comportements abusifs, l'abstention de commettre des méfaits et à éviter les pratiques dangereuses.

Dans cet ordre d'idées, Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *N'as-tu pas vu ce que ton Seigneur a fait de la tribu des Âd, vivant à Iram, la ville aux grandes colonnes, à nulle autre pareille en ce pays ? Et des Thamûd, qui ont taillé la*

grosse pierre dans la vallée ? Et de Pharaon, le monarque au pouvoir affermi. Tous se sont comportés en tyrans dans le pays, ont multiplié les méfaits et la corruption. Par conséquent, ton Seigneur les a punis en les affligeant de désastres. Certes, ton Seigneur est toujours Vigilant. ❖ [Coran 89/6-13]

Nombreux sont donc les versets où le Saint Coran confirme explicitement la préservation de l'équilibre écologique indispensable, étant donné que Dieu a créé chaque chose selon un équilibre minutieux et une proportion délicate. C'est la raison pour laquelle Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Nous avons créé toute chose avec la mesure nécessaire.* ❖ [Coran 54/49],

et dans un autre verset :

❖ *Quant à la terre, Nous l'avons étendue, y avons placé des montagnes (immobiles) et y avons fait pousser toutes sortes de choses harmonieusement proportionnées.* ❖ [Coran 15/19]

Les propos divins « *toutes sortes de choses harmonieusement proportionnées* » renvoient à l'importance de l'équilibre écologique et cosmique en termes de qualité et de quantité, de poids et de mesure, de forme et de contenu.

Cet équilibre écologique s'appuyant sur une mesure ingénieuse et délicate se trouve exposé en profondeur dans la sourate coranique intitulée *Ar-Rahmân* [Le Tout-Miséricordieux] où Dieu affirme :

❖ *Le Tout Miséricordieux. Il a enseigné le Coran. Il a créé l'homme. Il lui a appris à s'exprimer clairement. Le Soleil et la Lune [évoluent] selon un calcul [minutieux], et les étoiles*

et les arbres se prosternent. Il a élevé le ciel bien haut et établi la balance, afin que vous ne transgressiez pas dans la pesée. Respectez alors le poids correct avec équité et ne faussez pas la pesée. Quant à la terre, Il l'a étendue pour les créatures : il s'y trouve des fruits, des palmiers aux fruits recouverts d'enveloppes, de même que les grains dans leurs balles, et les plantes odorantes. ❖ [Coran 55/1-12]

Plusieurs significations suivantes peuvent être dégagées de ces versets. Nous pouvons les énumérer comme suit :

1. Dans les rapports entretenus avec l'environnement, la miséricorde et la douceur devraient prédominer. En outre, ce bon traitement réservé à l'environnement devrait se faire à la lumière, et avec l'orientation, de la connaissance conforme aux vertus et à l'éthique, en l'occurrence la connaissance du Coran (c'est-à-dire la Révélation), qui non seulement ne néglige jamais l'esprit, mais le guide aussi vers le droit chemin, le prémunissant ainsi contre les préjugés, l'orgueil et la tyrannie. Le Coran guide ainsi l'esprit au moyen de règles morales et de principes éthiques qui mènent vers la félicité dans cette vie et dans l'Au-delà.
2. Ces composants essentiels, à savoir le Soleil, la Lune, les étoiles, les différents types d'arbres, de fruits, de plantes, de céréales et de cultures, ainsi que le ciel, la Terre et autres créations similaires, ont tous été mis au monde selon un ordre de création admirable et une juste mesure. Aussi l'abstention de nuire aux éléments constitutifs de l'écosystème se présente-t-il comme la règle qui doit prévaloir.
3. Les gens devraient tous œuvrer en commun pour protéger cet écosystème. De plus, ils devraient s'abstenir

d'entreprendre toute action susceptible d'entraîner un déséquilibre, une perturbation ou des dommages écologiques.

4. Il est impératif de garder la juste mesure en toute chose, ce qui revient à dire qu'il faut accorder à chaque chose l'importance qu'elle mérite, en s'abstenant de commettre des excès ou des actes dénotant la négligence et l'absence de soin.
5. Ces éléments essentiels que le Saint Coran mentionne dans ce contexte et d'autres contextes similaires constituent l'équilibre délicat de l'environnement. Ils ne devraient donc pas être détériorés, parce qu'ils sont tous nécessaires et unis les uns aux autres. C'est pourquoi les activités humaines, la poursuite de la richesse et le désir d'acquisition de biens ne devraient nuire à aucune de ces composantes ; autrement, la malveillance, la corruption et le mal affligeront la Terre.
6. Dieu a créé la Terre pour l'ensemble des créatures, y compris toutes les races humaines, les espèces animales, les insectes et autres types d'organismes vivants. Aucun groupe, quel qu'il soit, ne peut alors s'en emparer et en exploiter à lui seul les ressources, en écartant les autres, comme nous pouvons le constater actuellement.

Les faits et les principes écologiques énoncés dans le Coran

Le Saint Coran est la Constitution organisant la vie des musulmans. En mentionnant les éléments écologiques, le Coran vise à exposer un certain nombre de faits et de principes, dont essentiellement les suivants :

a. L'univers constitue un tout et se trouve entièrement exempt de tout défaut ou de toute imperfection. De plus, il est mis dans un ordre de création parfait et rendu à la portée de l'homme selon le meilleur modèle de créativité, de perfection, de beauté et de finesse. Sous cet angle, Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *Telle est l'œuvre d'Allah qui a tout façonné à la perfection ; en vérité, Il est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites !* ❖ [Coran 27/88]

Allah, Exalté soit-Il, affirme encore :

❖ *Qui a bien fait tout ce qu'Il a créé, et Il a commencé la création de l'homme à partir de l'argile.* ❖ [Coran 32/7] ;

Ensuite, dans un autre verset :

« *Celui qui a créé sept cieux superposés sans que vous voyiez de disproportion en la création du Tout-Miséricordieux. Ramenez*

[sur elle] le regard. Y voyez-vous une brèche quelconque ? Puis, retournez votre regard à deux fois : le regard vous reviendra humilié et frustré. Nous avons effectivement orné le ciel le plus proche avec des lampes [des étoiles] dont Nous avons fait des projectiles pour lapider des diables, et Nous leur avons préparé le tourment de la Fournaise. » [Coran 67/3-5]

b. La Terre (y compris les atmosphères environnantes dans leur totalité, les gaz, les monts, les roches et les minéraux) est créée avec une précision raffinée. Tout y est mis dans un ordre précis et un équilibre bien mesuré, afin de maintenir la terre équilibrée, quantitativement et qualitativement, en termes de mesure, de consistance, de contenu, d'énergie, de gaz, etc.

c. La Terre avait été confiée à l'homme alors qu'elle constituait un tout homogène, et qu'elle était utile, équilibrée et exempte de tout défaut et de toute imperfection. C'est pour cette raison que Dieu enjoint à l'humanité de la protéger et de lui réserver le meilleur traitement qui soit :

❖ *Faites du bien. En vérité, Dieu aime les bienfaisants.* ❖
[Coran 2/195]

Dieu, Exalté soit-Il, interdit également qu'on commette des méfaits et qu'on répande la corruption ici-bas :

❖ *Et ne répandez pas la corruption sur la terre après qu'elle a été réformée.* ❖ [Coran 7/56]

d. L'homme est le seul être responsable des excès commis à l'encontre de l'environnement, ainsi que des problèmes écologiques qui se sont produits et qui continuent de se produire. À cet égard, Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Le mal [les péchés et la corruption] s'est manifesté sur la terre et dans la mer à cause de ce que les hommes ont accompli de leurs propres mains (en se comportant avec tyrannie et en commettant des actes nuisibles) ; en conséquence, Il [Allah] peut leur faire goûter une partie de ce qu'ils ont fait, afin qu'ils puissent revenir de leur égarement [demander pardon à Dieu].* ❖ [Coran 30/41]

Ainsi, étant donné que les hommes assument à eux seuls la responsabilité de ces excès, ils doivent faire de leur mieux pour corriger leurs erreurs, sinon ils seront à juste titre passibles de châtement dans cette vie et dans la vie future.

L'obligation pour les hommes de réformer la terre et de la remettre en bon état, comme en atteste ce verset où Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *De la terre Il vous a créés, et Il vous a chargés de la développer [la faire fructifier, l'aménager et y établir la justice].* ❖ [Coran 11/61]

Ceci traduit l'ordre de réformer la terre par tous les moyens possibles. À ce sujet, l'imam Al-Jassâs affirme :

« Il vous ordonne de la faire fructifier pour que vous puissiez en tirer tout ce dont vous pourriez avoir besoin. Cette indication vient étayer l'obligation de réformer la terre par l'exercice de certaines activités comme l'agriculture et l'édification. »⁷

e. Établissant des rapports entre les doctrines de la foi et de l'éthique d'une part, et l'environnement, d'autre part, le Saint Coran met l'accent sur l'environnement en tant qu'indication

7. *Aḥkam al-qur'ân*, Beyrouth, Dâr al-Fikr, vol. 3, p. 165.

explicite sur la capacité de création du Tout-Puissant. Dans ce contexte, Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Certes, votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, ensuite Il S'est établi sur le Trône (d'une manière qui sied réellement à Sa Majesté), administrant ainsi toute chose. Il n'y a d'intercesseur (qui puisse plaider avec lui) qu'avec Sa permission. Tel est Allah, votre Seigneur ; adorez-Le donc (Seul). Ensuite, ne vous [en] souviendrez-vous pas ?* ❖

[Coran 10/3]

Dieu affirme également :

❖ *En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence.* ❖ [Coran 3/190]

Par ailleurs, le Coran fait aussi l'éloge de la réaction sincère du croyant ayant bien médité sur la Création :

❖ *Notre Seigneur ! Tu n'as pas créé (tout) cela en vain. Gloire à Toi ! Préserve-nous du châtement du Feu.* ❖ [Coran 3/191]

Dans le même contexte, Dieu dit également :

❖ *En vérité, dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, dans les navires qui voguent en mer chargés de choses profitables aux gens, dans l'eau qu'Allah fait descendre du ciel (la pluie), et par laquelle Il rend la vie à la terre après sa mort, dans les créatures mouvantes (vivantes) de toute espèce qu'il a répandues sur terre et dans la variation des vents et des nuages soumis entre le ciel et la terre, il y a en effet autant de preuves/signes pour les gens doués d'intelligence.* ❖

[Coran 2/164]

Le Saint Coran mentionne ces organismes écologiques comme des signes et des preuves établissant l'existence de Dieu, le Créateur et l'Omnipotent, autant d'attributs de la perfection. Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Voyez-vous l'eau que vous buvez ? Est-ce vous qui l'avez fait descendre des nuages ? Ou est-ce Nous qui la faisons descendre ? En vérité, si Nous voulions, Nous la rendrions salée (et imbuvable) : pourquoi n'êtes-vous donc pas reconnaissants (envers Dieu) ? Voyez-vous le feu que vous obtenez par frottement ? Est-ce vous qui avez créé l'arbre qui le produit ? Ou [en] sommes-Nous le Créateur ?* ❖ [Coran 56/68-72]

Le Coran mentionne également ces créations afin d'apporter des preuves sur l'imminence de l'Heure annonçant la fin de la vie ici-bas et la Résurrection, tel que l'affirme Dieu, Exalté soit-Il, dans le verset suivant :

❖ *Vous voyez la terre stérile, mais lorsque Nous faisons descendre de l'eau du ciel et l'arrosons, elle remue (et reprend vie), s'ébroue, enfle de ce qu'elle porte et donne naissance à de splendides sortes de végétaux. Il en est ainsi parce qu'Allah est la Vérité ; c'est Lui qui rend la vie aux morts, et c'est Lui qui est Omnipotent. L'Heure se produira, il n'y a aucun doute là-dessus, et certainement, Allah ressuscitera ceux qui sont dans les tombes.* ❖ [Coran 22/5-7]

Les aspects éthiques et doctrinaux

Les aspects éthiques et doctrinaux se reflètent dans les trois points suivants :

- **Premièrement** : la croyance sincère en Dieu le Créateur et le Concepteur, fondée sur la croyance véritable en l'Unicité de Dieu.
- **Deuxièmement** : la grâce rendue au Bienveillant, le Créateur de tous ces grands bienfaits écologiques répandus un peu partout, même sous la forme d'atomes solides et liquides. Toutefois, cette reconnaissance ne s'accomplit qu'à travers :
 - le culte parfait consacré à Dieu par le cœur, la langue et les membres du corps ;
 - l'utilisation à bon escient de ces grands bienfaits pour les objectifs prescrits par Dieu, en évitant la consommation excessive et les pratiques cupides ou les comportements d'avarice.
- **Troisièmement** : au sein de cet univers, l'homme n'est que le vicaire établi [par Dieu] sur la terre pour la gérer ; il n'en est donc pas le créateur ou le propriétaire. Par conséquent, il n'est pas entièrement libre d'agir comme bon lui semble. En effet, Dieu, Exalté soit-Il, a uniquement, de par la grâce

et la faveur qu'Il a accordées à l'homme, soumis l'univers à l'humanité à laquelle Il a chargée d'entreprendre des actions utiles bénéficiant aux êtres humains et autres créatures, en veillant à n'entraîner aucune conséquence néfaste. À cet égard, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Il est interdit de causer du tort [à autrui] ou de réagir à un tort en provoquant un autre. »⁸

Associer l'environnement aux aspects esthétiques et ornementaux, comme l'enseignent ces versets où Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Et où il y a de la beauté pour vous* ❖ [Coran 16/6] ;

❖ *Nous l'avons embelli (le ciel) pour ceux qui regardent.* ❖
[Coran 15/16]

La dimension éthique est également soulignée dans de nombreux versets indiquant le Jugement qui suivra la vie présente. Voilà pourquoi les comportements empreints d'orgueil, d'arrogance, de violence et de malveillance sont tous jugés inadmissibles. En revanche, la reconnaissance envers Dieu, de même que l'humilité demeurent nécessaires. En outre, les nobles vertus et les valeurs morales suprêmes devraient marquer les rapports entretenus par l'homme avec les différents

8. Hadith rapporté par l'imam Malik dans *Al-Muwattâ'*, ainsi que dans le *Musnad* de l'imam ash-Shafi'i, vol. 1, p. 324, et le *Musnad* de l'imam Aḥmad, vol. 1, p. 313 & vol. 5, p. 326. Al-Ḥakim, dans *Al-Mustadrak*, vol. 2, p. 66, affirme que « ce hadith est authentique et est conforme aux normes islamiques d'authentification des récits prophétiques. » Adh-Dhahabî a approuvé cet avis juridique ; Al-Bayhaqî, *Sunan*, vol. 6, p. 69 ; Ad-Daraqutnî, vol. 2, p. 77. Voir aussi *Majma'a az-zawa'ad*, vol. 4, p. 204, et *Misbâḥ az-zajaja* d'Al-Kitâbî, vol. 3, p. 48.

milieux, entre autres ceux abritant les êtres humains, les éléments inanimés et les animaux. C'est dans ce sens que Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Béni soit Celui dans la main de qui est le Royaume et qui est Puissant sur toute chose. Celui qui a créé la vie et la mort, afin de vous éprouver et [de distinguer] qui de vous est le meilleur en œuvre. Il est le Tout-Puissant, Celui qui pardonne.* ❖

[Coran 67/1-2]

En somme, l'aspect éthique régissant les rapports de l'homme à l'environnement se manifeste sous maints angles définis avec précision par le Saint Coran et la noble Sunna, en l'occurrence la justesse, l'amélioration, la réforme et la protection contre le préjudice et la corruption. Les points illustrant ces questions seront abordés ultérieurement.

L'Islam considère l'environnement comme la Mère de l'Humanité, étant donné que Dieu a créé l'homme à partir de la terre, de l'eau et de la poussière. Dans des dizaines de versets, en effet, il est dit que l'homme est créé de poussière et de boue. En outre, l'environnement est aussi notre Mère ultime. En tant que telle, l'homme devrait lui témoigner du respect et faire preuve de bienveillance à son égard, en évitant toute manifestation d'ingratitude. Il devrait également éviter de nuire à l'environnement, comportement somme toute inadmissible. D'ailleurs, Dieu a établi des relations subtiles entre la rupture des liens de parenté et les méfaits commis contre la Terre. Aussi dit-Il :

❖ *Et ceux qui violent le Pacte avec Dieu après l'avoir engagé, rompent ce que Dieu a enjoint d'unir (c'est-à-dire le lien de parenté, qui plus est se comportent mal avec leurs parents),*

et répandent la corruption sur terre, leur rétribution sera la malédiction (qu'ils n'auront pas droit à la Miséricorde divine), et le séjour détestable (l'Enfer). ❖ [Coran 13/25]

Dans un autre verset, Dieu dit également :

❖ Si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté ? ❖ [Coran 47/22]

Le Coran évoque également la séquence relatant la création humaine à partir d'un extrait de boue composée de poussière et d'eau, ensuite d'une *nutfa*, c'est-à-dire de gouttes mixtes de sécrétion hormonale sexuelle mâle et femelle. À ce sujet, Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ Certes, Nous avons créé l'homme [Adam] à partir d'un extrait d'argile (matière composée d'eau et de terre). Par la suite, Nous l'avons [la descendance d'Adam] conçue sous forme de nutfa déposée dans un lieu sûr [l'utérus]. Ensuite, Nous avons fait de cette nutfa un caillot (petite masse de sang épais et coagulé), puis Nous avons fait du caillot un petit morceau de chair, puis Nous avons fait de ce petit morceau de chair des os, ensuite Nous avons revêtu les os de chair ; enfin, Nous en avons créé un être nouveau. Alors Béni soit Allah, le Meilleur des créateurs. Après cela, vous allez certainement mourir. Puis (encore une fois), vous serez certes ressuscités le Jour de la Résurrection. ❖ [Coran 23/12-16]

Ainsi, cette séquence relie clairement toutes les étapes de la création humaine. Mais, quoique le sperme soit produit par les parents, la boue demeure l'un des éléments les plus importants

de l'environnement. Dans maints versets, le Saint Coran confirme ce lien. C'est ainsi qu'Allah, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Ô hommes ! Si vous doutez au sujet de la Résurrection, sachez que c'est Nous qui, en vérité, vous avons créés de terre, puis d'une nutfâ [goutte], puis d'un caillot, puis d'un petit morceau de chair – dont une partie formée et l'autre informe (comme c'est le cas lors d'une fausse couche) – afin que Nous parvenions à vous le rendre explicite [à vous montrer Notre pouvoir et la capacité que Nous avons de faire ce que Nous voulons]. Ensuite, Nous déposons dans les matrices ce que Nous voulons jusqu'à un terme fixé. Puis Nous vous en sortons comme nouveau-né, ensuite vous croissez et atteignez votre pleine maturité. Il en est parmi vous qui meurent [jeunes] tandis que d'autres parviennent au plus vil de l'âge si bien qu'ils ne savent plus rien de ce qu'ils connaissaient auparavant. Vous voyez la terre stérile, mais lorsque Nous faisons descendre de l'eau du ciel [la pluie] et l'arrosons, elle remue (et reprend vie), s'ébroue, enfle de ce qu'elle porte et donne naissance à de splendides sortes de végétaux.* ❖ [Coran 22/5]

Dans cet ordre d'idées, le Coran cite les étapes de la vie humaine et les relie à celles de la vie des plantes et des arbres. Le verset ci-dessus indique explicitement la ressemblance, la solidarité réciproque et la coopération en matière de création. Car, pour l'Islam, il s'agit d'un seul corps et c'est pourquoi quand une partie souffre, mais est laissée sans traitement, le reste de l'organisme ressent à son tour des douleurs et souffre de problèmes de santé jusqu'à ce que, finalement, les douleurs et la fièvre constatées touchent toutes les parties du corps, à moins qu'elles ne coopèrent ensemble pour recouvrer la santé.

De fait, rien sur cette terre n'est dissociable de l'homme, tout comme l'homme demeure indissociable de son environnement. Tous se trouvent donc engagés sur la même voie et avancent vers la même destination. Par conséquent, c'est soit le bonheur pour tous (pour l'homme et l'environnement), soit l'anéantissement pour tous. Heureusement, le terme *bi'a* (environnement) – issu du verbe *bâ'a* signifiant *revenir, retourner* – connote le retour final de l'homme vers l'environnement. Dieu qualifie les excès commis à l'encontre de l'environnement et des terres cultivées de *corruption sur terre*. En effet, évoquant les fauteurs de désordre sur terre, Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *Dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y répandre la corruption et saccager culture et bétail. Or, Allah n'aime pas le désordre.* ❖ [Coran 2/205]

Pour dissuader les hommes de s'abstenir de commettre de tels méfaits, Allah a prévu deux peines douloureuses dans cette vie et dans l'Au-delà. S'agissant du châtement infligé dans la vie sur terre, Dieu, Exalté soit-Il, affirme :

❖ *Telle est la rétribution de ceux qui mènent la guerre à Dieu et à Son Messager, et qui répandent la corruption sur la terre ; ils seront soit tués, soit crucifiés, tandis que leurs mains et leurs pieds seront amputés, soit encore bannis de la terre. Ce sera pour eux la honte ici-bas, et un châtement sévère dans l'Au-delà.* ❖ [Coran 5/33]

Quant au châtement dans l'autre monde, ceux-ci seront exposés à la malédiction, à la perte, au détestable séjour et aux flammes de l'Enfer, comme en atteste ce verset où Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *Si vous aviez reçu l'autorité, auriez-vous alors commis des méfaits sur terre et rompu vos liens de parenté ? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits, les rendant ainsi sourds et les privant de vue.* ❖ [Coran 47/22-23]

Dans le même contexte, Dieu proclame :

❖ *Ceux qui violent le pacte qu'ils avaient conclu avec Dieu, rompent ce que Dieu a ordonné d'unir, et sèment la corruption sur terre ; ceux-là sont les perdants.* ❖ [Coran 2/27]

Puis Il ajoute :

❖ *Et ceux qui violent le Pacte avec Dieu après l'avoir engagé, qui rompent ce que Dieu a enjoint d'unir [rompent le lien de parenté, et entretiennent de mauvaises relations avec leurs proches], et qui répandent la corruption sur terre, leur rétribution sera la malédiction (ils seront privés de la Miséricorde divine), et le séjour détestable (l'Enfer).* ❖ (Coran 13/25)

La Sunna du Prophète (ﷺ) et l'environnement

Il est bien connu que le principal rôle de la Sunna purifiée consiste à expliquer le Saint Coran. En ce qui concerne la question abordée ici, la Sunna fournit une illustration fiable des principes mentionnés ci-dessus qui sont liés à l'environnement. Elle met en lumière, en outre, quelques aspects saillants et subtils de certaines recommandations aisément réalisables, dont nous citons ci-dessous les caractéristiques suivantes.

La Sunna s'intéresse aux procédures susceptibles de protéger l'environnement contre les préjudices et les méfaits, qui constituent une partie du *credo* islamique. C'est ainsi qu'al-Bukhârî et les traditionnistes ont rapporté, à travers leurs chaînes continues de transmission des récits prophétiques, que le Prophète (ﷺ) a dit : « *L'imân* – la foi ferme – comporte plus de soixante branches. »⁹ En outre, l'imam Muslim et les traditionnistes rapportent dans un récit les faits suivants : « La foi comporte plus de 70 branches, dont la plus parfaite consiste à affirmer l'unicité d'Allah, et la plus modeste consiste à retirer les objets nuisibles qui entravent les voies publiques. Cela étant dit, la modestie constitue en elle-même une branche de la foi. »¹⁰

9. Voir Al-Bukhârî et le commentaire d'Ibn Hajar intitulé *Fathu-l-barî, Kitâb al-imân*, vol. 1, p. 51.

10. Muslim, *Saḥîḥ, Kitâb al-imân*, vol. 1, p. 163.

Commentant ce récit prophétique, Ibn Hajar résume ce que les érudits musulmans antérieurs avaient mentionné, en disant :

« Ces branches de la foi trouvent leur source dans les actes du cœur, de la langue et des membres de l'organisme humain. Il a d'abord évoqué les "actes du cœur", tels que la clémence, la modestie et autres vertus similaires. Ensuite il est passé aux "actes du corps", en indiquant qu'ils sont au nombre de 38, dont certains sont intimement liés au corps, entre autres "la pureté rituelle, l'encouragement des efforts consacrant la réconciliation entre les gens, le travail en commun pour la réalisation des bonnes actions, le respect fidèle des engagements pour maintenir la confiance, la bonne conduite et l'amabilité dans les rapports à autrui, la nécessité de fuir tout comportement marqué par l'excès et la prodigalité" (que le Coran et la Sunna déconseillent rigoureusement). À ces actes s'ajoutent les efforts destinés à "dissuader les gens de recourir aux actes illicites, et l'enlèvement des matières nuisibles (des routes empruntées par le commun des hommes)." »¹¹

Un autre récit indique avec précision la grande récompense attendant quiconque ôte les matières nocives des voies fréquentées par les gens. Selon ce récit, le Prophète (ﷺ) a dit : « L'enlèvement des objets nocifs se trouvant sur la route est un acte de charité, ce qui revient à dire qu'il est rétribué en tant qu'œuvre de charité. »¹²

En outre, le Prophète (ﷺ) a expliqué comment un tel acte procure le pardon divin en disant : « Alors qu'elle marchait

11 Ibn Hajar, op. cit., vol. 1, pp. 52-53.

12. Al-Bukhârî, *Ṣaḥîḥ, Kitâb al-jihâd wa s-siyâr*, hadith répertorié sous le n° 2827.

le long d'une route, une personne vit sur son passage une branche d'arbre épineuse ; elle la retira aussitôt du chemin et la mit de côté. Dieu apprécia cet acte et, en conséquence, lui pardonna ses péchés. »¹³

Selon un autre récit prophétique : « Une branche d'arbre épineuse obstruait le passage des gens sur la route et leur portait préjudice. Un homme s'empressa alors de l'enlever, et fut, grâce à cet acte, admis au Paradis. »¹⁴

Encouragement de l'*ihsân* - ou l'accomplissement d'un acte bienfaisant - vis-à-vis de l'environnement

L'*ihsân* consiste à faire preuve de bonté, à agir de manière éminemment bonne. C'est un comportement placé au sommet des principes promus par la foi islamique, tel que le traduit clairement le récit de Gabriel qui, posant une question au sujet de l'*ihsân*, après avoir posé [au Messager de Dieu] deux questions portant sur l'islam et l'*imân*, lui a demandé : « Qu'est-ce que l'*ihsân* ? » Le Prophète (ﷺ) lui a alors répondu : « C'est d'adorer Dieu sincèrement comme si tu Le voyais, mais si tu ne Le vois pas, Lui te voit tout de même. » – « Ce que tu dis est vrai », lui a répondu Gabriel¹⁵.

13. Al-Bukhârî, *Ṣaḥîḥ Kitâb al-mazâlim*, chapitre intitulé *Akhaza al-ghusn wa ma yuz'ij an-nas fi-ṭariq farama bihi*, hadith répertorié sous le n° 2340 ; Muslim, *Ṣaḥîḥ*, hadith répertorié sous le n° 1914.

14. Ibn Mâja, *Kitâb al-âdab*, chapitre intitulé *Imatat al-adha 'an at-ṭariq*, hadith répertorié sous le n° 3682.

15. Muslim, *Ṣaḥîḥ*, hadith répertorié sous le n°8 ; Abu Dawûd, *Sunân*, hadith répertorié sous le n° 4695 ; Ibn Manda, *Kitâb al-imân*, hadith répertorié sous le n° 9 ; Pour Ibn Manda, l'authenticité de cette transmission est unanimement confirmée ; Aḥmad, *Musnad*, à travers une authentique chaîne de transmission

Ce récit introduit de manière explicite un ordre enjoignant l'adoption d'un bon comportement à l'égard des gens, des animaux et de l'environnement. Dès lors, il est interdit de nuire à tout être que Dieu a créé, ou de commettre un méfait sur terre. Le volet éthique lié à cette question sera abordé plus loin.

Le Prophète (ﷺ) a, en effet, rendu obligatoire l'adoption d'une bonne conduite à l'égard de toute créature, même quand il est question d'un animal. Aussi a-t-il dit : « Dieu a expressément commandé l'*ihsân* (une bonne conduite/un traitement parfait) à l'égard de toute chose. Ainsi, si vous mettez [un animal] à mort, faites-le alors en douceur ; et si vous sacrifiez [un animal], faites-le donc convenablement. Que chacun de vous aiguise son coutelas et qu'il épargne la souffrance à l'animal qu'il sacrifie. »¹⁶

Cultiver la terre, en tant qu'élément constitutif de l'environnement, est un acte de charité courante, d'aumône permanente. D'ailleurs, de nombreux récits prophétiques attestent que le défrichement des terres par l'agriculture et l'élevage, ainsi que par l'ensemencement et la plantation d'arbres et de plantes, sont des actes de charité dont les bons effets et les récompenses se poursuivent même après la mort de la personne ayant accompli ces œuvres. Les deux shaykhs (al-Bukhârî et Muslim) rapportent, d'après Anas ibn Malik, que le Prophète (ﷺ) a dit : « Toutes les fois qu'un musulman plante un arbre ou sème un champ et qu'un être humain, une bête ou une autre créature viennent en manger, il lui sera compté comme aumône

(vol. 1, page 179), et an-Nasa'i, à travers une chaîne de transmission authentifiée par al-Albanî, *Ṣaḥîḥ an-Nasa'i*, hadith répertorié sous le n° 5005.

16. Muslim, *Ṣaḥîḥ*, hadith répertorié sous le n° 1955 ; Abu Dawûd, hadith répertorié sous le n° 2815.

tout fruit qu'on en mange. »¹⁷ Les Compagnons du Prophète ont ainsi manifesté le plus grand enthousiasme qui se doit à l'agriculture et à l'élevage. La tradition rapporte qu'un homme, passant près du vénérable Compagnon Abû ad-Dardâ' (que Dieu soit Satisfait de lui), remarqua que celui-ci plantait des noyers. Fort surpris, l'homme lui dit : « Vous plantez ce genre d'arbres alors que vous êtes un homme bien âgé ? Il faudra attendre plusieurs années pour pouvoir en récolter les fruits ! » Abû ad-Dardâ' lui rétorqua alors : « Et quel mal y a-t-il à cela ? C'est, pour moi, la récompense, et pour les autres les fruits. »¹⁸

Outre l'enseignement qui se dégage de ce récit, l'islam introduit également de nouvelles formes de législation qui entraînent un changement important en matière de culture de nouvelles terres, ouvrant ainsi la voie à une campagne de reconquête de la terre stérile à laquelle on redonne vie en appliquant la règle suivante : « Celui qui fait revivre une terre stérile détient le droit à l'usufruit. »¹⁹ Le Prophète (ﷺ) a dénommé la terre stérile laissée sans culture *mawat*, c'est-à-dire une terre inculte ou morte, afin d'attirer l'attention sur l'importance des processus de revivification des terres, comme si elles étaient un véritable processus visant à donner la vie.

17. Al-Bukhârî, *Ṣaḥîḥ, Kitâb al-muzara'a*, chapitre *Faḍl az-zarî' wa-l-ghars*, hadith répertorié sous le n° 2195 ; Muslim, *Ṣaḥîḥ, Kitâb al-musaqa*, chapitre *Faḍl al-ghars wa z-zarî'*.

18. Al-Baghâwî, *Sharḥ kitâb as-sunna, Kitâb az-zakât*, vol. 3, p. 186.

19. At-Tirmidhî, d'après Jâbir. Hadith répertorié sous le n° 1379 ; il en dit qu'il est acceptable et qu'il est authentique ; Abû Dawûd, *Sunân, Kitâb al-kharâj*, chapitre *Iḥyâ' al-mawât*, hadith répertorié sous le n° 3037 ; Aḥmad, *Musnad*, hadith répertorié sous le n° 1434 ; Al-Bukhârî l'a rapporté en se fondant sur un récit transmis par 'Umar, hadith répertorié sous le n° 2335. Ibn Daqîq al-'Id *al-iqtra*, p. 96 ; Al-'Aynî, dans *'Umdat al-qari'* (vol. 12, p. 246) l'a classé comme étant authentique.

Une personne sincèrement attachée à la foi islamique ne manque jamais à ses devoirs vis-à-vis de l'environnement, peu important les occupations qu'elle peut avoir. C'est ce que révèle un récit authentique rapporté par Aḥmad dans son *Musnad*, ainsi que par al-Bukhârî dans *Al-Âdab al-mufrad*. Ainsi, d'après Anas Ibn Malik, le Prophète (ﷺ) a dit : « Si l'Heure dernière arrive alors que l'un d'entre vous a dans la main une bouture, s'il peut la planter avant de se lever, qu'il la plante. »²⁰

– **Interdiction formelle frappant tous les comportements déviants qui risquent de porter préjudice à l'environnement.** À cet égard, nombreux sont les récits prophétiques qui viennent appuyer cette décision. À titre d'exemple, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Vous ne devriez pas uriner dans une eau stagnante, puis vous y baigner. »²¹

« Quiconque gêne les musulmans empruntant un chemin mérite les invocations de malédiction prononcées contre lui. »²²

20. Aḥmad, *Musnad* et Al-Bukhârî, *Al-Âdab al-mufrad*. Al-Ḥaythamî affirme que les transmetteurs de ce récit sont fort véridiques et dignes d'éloges. Voir Al-Ḥaythamî, *Majma'a az-zawâ'id*, vol. 4, p. 66 ; Al-Albanî, *Ṣaḥîḥ al-jamî'*, hadith répertorié sous le n° 1424 ; *Ṣaḥîḥ*, *Al-Âdab al-mufrad*, hadith répertorié sous le n° 371. Al-Albanî l'a également classé comme authentique, et ce conformément aux normes islamiques d'authentification des récits prophétiques ; consulter à ce sujet *As-Silsila as-Ṣaḥîḥa*, hadith répertorié sous le n° 9.

21. Hadith rapporté successivement par Aḥmad, Ibn Majâ et an-Nasa'î. Al-Ḥafîz Al-'Iraqî l'a classé comme authentique ; voir *Tarḥ at-Tathrib*, vol. 2, p. 30. Al-Albanî, lui aussi, a dit qu'il était acceptable et authentique ; voir *Ṣaḥîḥ an-Nasa'î* (p. 221) et *Ṣaḥîḥ Ibn Mâja* (p. 279).

22. Aḥ-Ṭabarânî, *Al-Mu'jam al-kabîr*, hadith répertorié sous le n° 3051 ; Al-Albanî l'a classé comme acceptable, voir *Ṣaḥîḥ al-jamî'*, hadith répertorié sous le n° 5923.

À Abû Barza qui lui demandait de lui enseigner quelque chose dont il pourrait tirer profit, le Messager de Dieu répondit : « Enlève les objets nuisibles obstruant les voies que les musulmans empruntent. »²³

Constatant l'absence d'une femme qui avait l'habitude de nettoyer la mosquée, le Prophète s'est enquis de ses nouvelles. Quand il a appris qu'elle était morte, il a reproché à ses Compagnons de ne pas l'en avoir informé. Ceux-ci avaient estimé qu'elle n'était pas si importante au point de parler au Prophète de ses rites funéraires. Le Prophète (ﷺ) leur a alors dit : « Vous auriez dû me tenir informé (...). Montrez-moi sa tombe. » Il s'est ensuite dirigé vers sa tombe où il a accompli une prière funéraire pour elle.²⁴

« Les actions de ma communauté, aussi bien les bonnes que les mauvaises, m'ont été présentées, et j'ai trouvé que l'enlèvement des objets nuisibles de la voie publique figurait parmi leurs bonnes actions. »²⁵

– **Interdiction d'abuser de l'environnement et de surconsommer les ressources écologiques** : le Coran interdit formellement la surconsommation inutile, même lorsqu'il s'agit de produits licites, comme l'atteste ce verset où Dieu, Exalté soit-Il, dit : ﴿ *Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il (Allah) n'aime pas ceux qui commettent des excès.* ﴾ [Coran 7/31]

23. Muslim, *Ṣaḥīḥ*, *Kitâb al-birr*, chapitre *Faḍl izalat al-aza 'an aṭ-ṭariq*, hadith répertorié sous le n° 2618.

24. Al-Bukhârî, *Ṣaḥīḥ*, chapitre *Kans al-masâjid wa-l iltiqat al-khiraq wa-l qadha wa-l 'idân*, hadith répertorié sous le n° 446 ; Muslim, *Ṣaḥīḥ*, hadith répertorié sous le n° 956.

25. Muslim, *Ṣaḥīḥ*, hadith répertorié sous le n° 553.

Ensuite, évoquant les serviteurs authentiques du Tout-Miséricordieux, Dieu, Loué soit-Il, affirme : ﴿ *Et ceux qui, lorsqu'ils font des dépenses, ne se montrent ni prodigues ni avares, mais se tiennent au juste milieu.* ﴾ [Coran 25/67]

Quant à la surconsommation de matières illicites, le Coran la condamne ouvertement et rigoureusement. À cet égard, Dieu, Exalté soit-Il, dit : « *Et donne au proche parent ce qui lui est dû, ainsi qu'au pauvre et au voyageur [en détresse]. Et ne gaspille pas indûment [ta fortune] comme le font les dépensiers [outranciers]. En vérité, les dépensiers sont les frères des diables ; et le Diable est très ingrat envers son Seigneur.* » [Coran 17/26-27]

Outre le Coran, l'immaculée Sunna apporte à son tour davantage d'explications : il y est ainsi rapporté que la consommation excessive est illégitime, même quand il s'agit d'utiliser de l'eau de mer. C'est ainsi que le Prophète (ﷺ), s'adressant à Sa'd qui faisait ses ablutions, lui dit : « Pourquoi cette utilisation excessive (de l'eau) ? » En guise de réponse, Sa'd lui demanda alors : « Y a-t-il gaspillage à faire ses ablutions ? ». Le Prophète lui rétorqua : « Oui, quand bien même tu serais au bord d'une rivière coulant à flots. »²⁶

Les excès commis volontairement à l'encontre de l'environnement ou sur la voie publique entraînent la malédiction. Nous avons déjà cité la preuve tirée du texte coranique énonçant l'interdiction des méfaits et des préjudices portés aux cultures et au

26. Aḥmad, *Musnad*, vol. 12, p. 23 ; Shaykh Aḥmad Shâkir, l'éditeur de cet ouvrage, affirme que la chaîne de transmission de ce récit est authentique, et pour al-Albanî elle est acceptable ; voir *as-Silsila aṣ-Ṣaḥîḥa*, vol. 7, p. 860, hadith répertorié sous le n° 3292.

bétail. À son tour, la tradition prophétique – Sunna – confirme cette règle et apporte davantage d'éclaircissements. C'est ainsi que le Prophète (ﷺ) a dit : « Quiconque gêne les musulmans empruntant un chemin mérite les invocations de malédiction prononcées contre lui. »²⁷ Le Messager de Dieu (ﷺ) a également dit : « Prenez-garde de commettre deux actes qui entraînent la malédiction. » Les Compagnons lui demandèrent alors : « Et quels sont donc ces deux actes ? » Il leur répondit : « Se soulager sur les voies publiques ou au pied des arbres sous lesquels les gens viennent s'abriter et se reposer. »

Comme nous pouvons le constater, ces récits prophétiques, de même que les versets coraniques, mettent clairement en garde contre les retombées des excès commis à l'encontre de l'environnement, parce que le Prophète (ﷺ) ne mentionne ici que la malédiction, sanction appliquée dans le cas des péchés capitaux et des crimes graves. Le Prophète et ses califes bien-guidés nous ont laissé maintes déclarations incitant à la protection de l'environnement, même en temps de guerre. Ainsi, quand le Messager de Dieu envoyait ses Compagnons en mission de *jihâd*, il avait l'habitude de leur enjoindre de se conformer aux principes de justice et de veiller à ce que toutes leurs actions soient entièrement vouées à l'amour de Dieu et dépourvues de désirs personnels. C'est pourquoi le Prophète (ﷺ) avait l'habitude de dire : « Allez au nom d'Allah, et pour la cause d'Allah... »²⁸ Ne remblayez le cours d'aucune source d'eau et n'abattez aucun arbre, à moins que cela ne soit

27. Aṭ-Ṭabarani, *Al-Mu'jam al-kabîr*, hadith répertorié sous le n° 3051 ; Al-Albani l'a classé comme acceptable, voir *Ṣaḥîḥ al-jâmi'*, hadith répertorié sous le n° 5923.

28. Aḥmad et Ibn Mâja, voir *Nayl al-awtar*, vol. 9, p. 153.

dicté par la nécessité. »²⁹ En outre, dans son discours d'adieu adressé à Yazid, le chef de l'armée, ainsi qu'aux soldats qui s'apprêtaient à se diriger vers le Levant, le calife Abû Bakr a émis une déclaration exposant ces règlements nécessaires, communément connus sous le nom des dix commandements : « Je vous ordonne de vous conformer strictement aux dix commandements suivants : ne tuez pas les femmes, les enfants, et les vieillards ou les infirmes. Ne coupez pas d'arbres fruitiers. Ne démolissez pas un lieu habité. N'abattez pas de moutons ou de chameaux, sauf lorsque vous avez besoin de nourriture. Ne brûlez pas les abeilles et ne les dispersez pas. Enfin, ne volez pas du butin (de guerre) et ne soyez pas lâches. »³⁰

Les récits prophétiques encourageant le travail de la terre, la préservation des produits agricoles, ainsi que la conclusion de contrats de partenariat, comme ceux du métayage lié tantôt à l'ensemencement (*muzâra'a*), tantôt à l'arrosage (*musaqat*), sont trop nombreux pour être rapportés ici. Il suffit de savoir que les recueils authentiques de hadiths, de même que les traités des *Sunan* et *Musannafât* (traditions prophétiques et ouvrages de hadiths classés par catégories) comportent des chapitres entièrement consacrés à ces questions, où celles-ci sont abordées en plusieurs parties et sections³¹.

29. Al-Bayhaqî, *As-Sunân aṣ-ṣaḡhîr*, vol. 3, p. 378 ; dans *Irshad al-faqîh* (vol. 2, p. 320). Ibn Kathîr affirme que le récit en question a été rapporté d'après Abû Bakr selon différentes manières de transmission. Dans *Al-Isâba* (vol. 3, p. 80), Ibn Ḥajar estime qu'il est acceptable. Voir aussi *Nayl al-awtâr*, vol. 8, p. 74.

30. Al-Bayhaqî, *As-Sunân al-kubrâ*, vol. 9, p. 91 ; Ibn 'Asakir, *Târikh dimâshq*, vol. 2, p. 9 ; celui-ci ajoute : « Ne démolissez aucune construction ! »

31. Voir, par exemple, les recueils authentiques d'al-Bukhârî et de Muslim, de même que les quatre ouvrages traitant des *Sunan*, où des parties et des chapitres entiers ont été consacrés à ces questions.

Les objectifs assignés à la création de l'environnement

Ce sous-titre vise à identifier les objectifs divins attachés à la création de l'environnement, qui se manifestent à travers une réflexion minutieuse sur le Coran et la Sunna. L'étude minutieuse de ces deux sources montre qu'il y a bel et bien une sagesse et des fins précises à travers la création du cosmos (l'environnement), étant donné que rien n'a été créé en vain, comme l'enseigne ce verset :

❖ *Et Nous n'avons pas créé pas le ciel et la terre, et tout ce qui est entre eux, en vain. Telle est l'opinion de ceux qui ne croient pas. Et malheur à ceux qui ne croient pas pour le feu qui les attend !* ❖ [Coran 38/26]

Le Saint Coran évoque également l'univers dans nombre de versets, qui sont plus nombreux que ceux portant sur les questions légales. Ces versets révèlent les secrets de la création de l'univers comme suit :

1. La Création constitue un signe évident et une preuve tangible de l'existence de Dieu, de Son Omniscience, de Sa Volonté absolue, de Son Omnipotence, et bien d'autres attributs divins authentiquement rapportés dans le Livre et la Sunna.

2. Elle fournit des arguments en faveur du théisme, étant donné que la Création constitue un moyen qui guide les êtres vers le Créateur. En effet, en l'absence de signe(s) révélateur(s) de la création, Dieu n'est ainsi ni un créateur, ni un être digne d'adoration. En conséquence, la plupart des preuves coraniques relatent les manifestations du théisme, afin d'établir la croyance fidèle en l'Être Créateur.
3. Le culte parfait et la dévotion reviennent de plein droit à Dieu en raison de la grâce de Création.
4. La Création de l'univers est accomplie dans le but de rendre service à l'homme, d'assurer sa subsistance et de lui procurer le bonheur, afin que celui-ci exprime, en retour, sa reconnaissance et sa profonde gratitude envers Dieu (Coran 2/22). C'est également pour que les gens puissent en tirer profit (Coran 2/29) et consommer de la bonne nourriture licite (Coran 2/168, 172-173).
5. Un autre but apparaît à travers la mise à l'épreuve de l'homme (﴿ [Celui] qui a créé la mort et la vie, afin de vous éprouver et de savoir qui de vous est le meilleur en œuvre. ﴾ [Coran 67/1]) Ainsi, la Création vise à rendre les vertueux et les justes qualifiés pour le séjour au Paradis en raison de leurs bonnes actions, et de précipiter les injustes dans les flammes de l'Enfer à cause de leurs mauvaises actions.
6. Comme la louange et la grâce doivent être rendues au Généreux pour Ses bienfaits, l'homme est tenu de protéger l'univers et d'en prendre soin, et d'écarter les comportements nuisibles et déviants. De même, il doit réfréner les excès commis à l'encontre de l'environnement à travers certaines pratiques arbitraires, néfastes et immorales.

7. La réforme et le peuplement de l'univers que Dieu a assigné à l'homme pour que celui-ci le fasse prospérer, de même que pour qu'il rende un culte à Dieu comme il se doit. Il importe de préciser que chaque type de création s'assigne des fins spécifiques. En effet, les finalités pour lesquelles Dieu a créé ce monde diffèrent totalement de celles fixées à la création de l'Au-delà et à d'autres créations divines. C'est là un point important dont l'examen dépasse le cadre de la présente recherche. Il y a donc dans la création divine une sagesse et des fins que nous pouvons connaître, mais qui peuvent aussi échapper à notre connaissance. Toutefois, nous croyons fermement que cet univers n'est pas créé en vain ; bien au contraire, une véritable sagesse et des finalités ultimes sont attachées à la Création. Aussi réitérons-nous ici ce que le Saint Coran affirme, une fois la création des cieux et de la terre proclamée :

❖ *Notre Seigneur ! Tu n'as pas créé (tout) cela en vain.* ❖

[Coran 3/191]

Les objectifs prescrits par la *sharī'a* (objectifs visés par l'Islam) et leurs rapports avec l'environnement

Les jurisconsultes musulmans ont réparti ces objectifs en trois catégories : nécessaires ou indispensables (*ḍaruriyya*), complémentaires et qualitatifs (*ḥajjiyya*), ou d'amélioration (*taḥsiniyya*). Du point de vue intellectuel, cette classification tripartite est nettement délimitée et n'admet aucune catégorie supplémentaire. La différence n'apparaît que lorsqu'on examine les types de ces objectifs. Les jurisconsultes ont ainsi mentionné cinq ou six objectifs indispensables pour lesquels ils ont proposé plusieurs définitions³² et fixé deux normes, comme suit :

Primo : ces objectifs doivent être indispensables à la vie humaine. Si l'on ne parvient pas à les atteindre tous, ou si l'un d'eux n'est pas atteint, la vie humaine sera confrontée à un état de chaos, de désordre et d'anarchie.

Secundo : ces six objectifs indispensables sont préservés à travers des sanctions ou des mesures coercitives légalement fixées pour dissuader quiconque de les violer. À ces mesures

32. Voir, par exemple, *Al-Mustaṣfa*, p. 251 ; *Al-Maḥsul*, vol. 2, pp 2 et 220 ; *Al-Muwāfaqāt* d'ash-Shāṭibī, vol. 1, p. 38 ; Ibn 'Ashūr, *Al-Maqāṣid*, éd. Dr Ibn Al-Khuja, vol 2, p. 27 ; Al-Raysuni, *Naẓariyyat al-maqāṣid 'inda l-imām ash-Shāṭibī*.

s'ajoute une série de législations de base visant le même but. Par exemple, afin de préserver la religion et d'en asseoir les fondements, le Législateur a imposé le *jihâd* ; et pour maintenir le strict respect de ce principe, Il a promulgué la peine de l'apostasie. De même, pour la protection et le maintien de la vie humaine, Dieu a promulgué la loi du talion. Toute atteinte à l'intégrité physique ou acte d'abus se trouvent également frappés d'interdiction et condamnés. En outre, les matières illicites sont tolérées dans les cas de nécessité impérieuse, afin de maintenir la vie humaine. En outre, pour maintenir l'esprit humain en bonne santé, la liberté et l'éducation réfléchies sont fortement et positivement encouragées, tandis que les infractions des règles sont réprimées et les produits enivrants pénalisés. De même, pour préserver le droit de propriété, et de là les richesses personnelles, le vol est réprimé, tandis que toutes formes de violation des droits et de saisie illégale sont déclarées interdites. De plus, les responsabilités et les indemnisations sont garanties contre les pratiques nuisibles ou dues à la négligence. Pour préserver la race humaine, le mariage est promulgué ; en revanche, l'adultère est criminalisé et pénalisé. Dieu, Exalté soit-Il, a également posé les lois nécessaires pour préserver l'honneur personnel, infligeant ainsi des peines aux auteurs de fausses accusations et d'attitudes diffamatoires.

C'est donc sur la base de ce critère alliant des lois positives et des mesures négatives et réprimant les infractions qu'un système législatif équilibré a été institué.

Il y a, cependant, deux autres questions qui, me semble-t-il, ne sont pas moins importantes que les six objectifs indispensables, en particulier en économie, d'autant plus qu'elles remplissent

les conditions requises par les normes mentionnées. Ces deux questions sont les suivantes :

– **Premièrement** : la préservation de la sécurité nationale, qui s'applique également à la sécurité économique, politique, sociale et écologique. Elle permet aussi d'éviter les pratiques entachées de corruption et les activités portant préjudice à la communauté, étant donné que Dieu a promulgué le châtement le plus sévère et le plus douloureux pour ceux qui violent la sécurité communautaire, en l'occurrence la punition de la *hiraba*, c'est-à-dire des actes de terrorisme menés contre la population, doublés de vol et de viol³³. Dans ce contexte, Dieu, Loué soit-Il, dit : ﴿ *La rétribution de ceux qui mènent la guerre à Dieu et à Son Messager, et qui répandent la corruption sur la terre est qu'ils seront soit tués, soit crucifiés, tandis que leurs mains et leurs pieds seront amputés, soit encore bannis de la terre. Ce sera pour eux la honte ici-bas, et un châtement sévère dans l'Au-delà.* ﴾ [Coran 5/33]

De toute évidence, le verset apporte la preuve sur le devoir de lutter contre ceux qui menacent la paix sociale et s'efforcent de répandre la corruption sur terre, que leurs conduites agressives ciblent l'homme, l'animal ou l'environnement. Au reste, toutes les formes de mal sont totalement condamnées. Dieu a d'ailleurs catégoriquement condamné toute manifestation de malveillance à l'encontre de la terre et tout méfait commis contre les cultures et le bétail. C'est pourquoi Allah, Exalté soit-Il, affirme : ﴿ *Et dès qu'il a le dos tourné, il parcourt la terre pour y répandre la corruption et saccager culture et bétail. Or Dieu n'aime point le désordre.* ﴾ [Coran 2/205]

33. Pour plus de renseignements, on peut se référer à 'Abd-al-Qadir 'Awda, *At-Tashrī' al-jina'ī fi-l-islām*, Le Caire, Dār At-Turath, tome 2, p. 632.

De fait, les versets coraniques mettant en garde contre les dangers des comportements préjudiciables à la terre, en plus des conséquences pernicieuses qui peuvent s'ensuivre, sont trop nombreux pour être rapportés dans cette brève étude. Nous pouvons donc nous contenter ici de citer le verset suivant où Dieu proclame : ﴿ *Si vous aviez reçu l'autorité, auriez-vous alors commis des méfaits sur terre et rompu vos liens de parenté ? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits, les rendant ainsi sourds et les privant de vue.* ﴾ [Coran 47/22-23]

De plus, Dieu a déclaré les fauteurs de désordre interdits du bonheur éternel au Paradis : ﴿ *Cette demeure dans l'Au-delà [le Paradis], Nous la réserverons à ceux qui ne cherchent ni à s'insurger contre la vérité, s'abstenant ainsi de se comporter avec arrogance, de répandre l'injustice sur la terre, de même que la corruption. L'heureuse fin appartient donc aux pieux.* ﴾ (Coran 28/83)

En somme, à la lumière des normes théoriques fixées par les jurisconsultes musulmans, la préservation de la paix sociale et la prévention des méfaits sur terre figurent assurément parmi les objectifs de base les plus indispensables.

– **Deuxièmement** : la sauvegarde de la sécurité des gouvernements justes, tel que Dieu l'ordonne. À cet effet, le serment d'allégeance étant rendu obligatoire, la révolte contre les dirigeants musulmans est déclarée interdite. En outre, une peine est prévue et est adoptée pour servir de mesure de dissuasion contre les guerres menées contre la société. La paix sociale est donc une obligation, d'où le caractère inadmissible de toute agression visant à la déstabiliser.

Les *maqâṣid* (finalités de la *sharī'a*) : les rapports entretenus avec l'environnement

Pour définir ce rapport à l'environnement, il faut d'abord rappeler deux aspects :

– **Premièrement** : Atteindre les cinq, six ou huit objectifs indispensables n'est possible que grâce à l'environnement. De par sa nature, l'environnement est, au moins, le facteur indispensable à la vie, voire à la survie de l'homme, ce qui implique pour celui-ci la préservation de son âme et de son esprit, la protection de sa famille et de sa progéniture, ainsi que la préservation de son honneur. À un degré plus élevé, l'environnement devient une question indispensable et, lors d'étapes ultérieures, indispensable à une vie humaine de qualité. Loin de l'environnement, l'homme ne peut ni vivre, ni même exister. Dieu crée l'homme de la terre dont Il donne forme à son eau et à sa poussière (c'est-à-dire à l'environnement), ensuite tous les autres éléments proviennent de l'environnement. L'homme inhale ainsi de l'oxygène, se nourrit d'aliments provenant de l'environnement, porte des vêtements fabriqués de produits naturels. En bref, il jouit de bienfaits provenant tous de l'environnement. Si donc la vie de l'homme dépend de l'environnement, la religion, elle, dépend de l'existence de l'homme.

– **Deuxièmement** : L'environnement s'avère ainsi être une condition préalable indispensable à la préservation de la totalité des objectifs poursuivis. Dès lors, sa protection et son amélioration constituent l'objectif suprême, la finalité première. Néanmoins, rien ne s'oppose à la tendance qui fixe ces objectifs à cinq ou six, puis les associe à l'environnement comme facteur indispensable, pour pouvoir atteindre tous ces objectifs. Dans le même temps, rien ne s'oppose au point de vue adopté par certains juristes contemporains qui estiment que l'environnement constitue à lui seul un élément indispensable. Toutefois, ces érudits ne fournissent pas de cadres théoriques ou de normes pour étayer une telle conception.

Ainsi, tentant de concilier ces approches, j'ai fondé mon point de vue sur les normes régissant l'ensemble des objectifs mentionnés ci-dessus. La conclusion à laquelle je suis parvenu montre clairement que l'environnement revêt une valeur légale indispensable sur laquelle la *shari'a* veille en usant de deux séries de mesures positives et négatives.

En effet, la *shari'a* s'appuie sur un ensemble de mesures visant à préserver, à réformer et à améliorer l'environnement, de même qu'à se prémunir contre les actions qui risquent de lui porter préjudice, à travers l'objectif visant à assurer la paix nationale. Cet objectif s'oppose en même temps aux méfaits commis sur terre, comme le confirme le verset mentionné ci-dessus. L'environnement est donc l'un des principaux facteurs assurant le bonheur humain, le bien-être de l'âme et du corps, du cœur et de l'esprit, ainsi que la richesse et la paix, comme indiqué précédemment.

En résumé, tous les objectifs poursuivis par la *shari'a* se trouvent liés à l'environnement.

Principes éthiques régissant les rapports entretenus avec l'environnement

Après avoir examiné les termes relatifs à l'éthique, ainsi que ses types et ses principes directeurs, il est tout à fait possible de dire que les principes éthiques régissant les rapports à l'environnement sont au nombre de trois :

1. la prévention des méfaits ;
2. la réalisation de la réforme ;
3. la garantie de la qualité de l'environnement.

Certes, la réalisation de la réforme implique nécessairement la prévention des actions nuisibles. Néanmoins, l'insistance coranique faite à ce sujet prouve que cette prévention occupe une position centrale, d'où l'intérêt particulier accordé à ce terme. D'ailleurs, il en vaut certainement la peine.

En effet, le principal devoir de l'homme consiste à éviter que l'environnement, en l'occurrence l'univers, soit exposé aux troubles, étant donné que Dieu dote naturellement l'environnement de tous les éléments indispensables en vue de le maintenir cohérent et équilibré, pourvu que les humains se gardent d'y répandre la corruption.

Cette corruption s'étend également à tous les actes susceptibles d'entraîner une forme quelconque d'excès et de déséquilibre, ce qui comporte donc, et de manière fort révélatrice, une signification particulière qui mérite d'être soulevée. Dans le même temps, Dieu énonce dans le même contexte les deux principes traduits au moyen de la conjonction « *wâ* » [et], ce qui indique donc une différence de sens. Ainsi, décrivant une personne qui pousse les choses à l'excès, Dieu, Béni soit-Il, dit :

﴿ *N'obéissez pas à l'ordre des outranciers, qui répandent la corruption sur la terre et qui n'améliorent rien.* ﴾ [Coran 26/152]

Dieu dit également :

﴿ *Et il y avait dans la ville neuf hommes (fils de chefs) qui répandaient la corruption sur terre et qui ne faisaient rien de bon.* ﴾ [Coran 27/48]

Les deux versets prouvent nettement que la corruption, ou la tentation de la répandre sur terre, sont plus courantes que l'absence de réforme, ou de la volonté d'apporter des améliorations sur terre. Toutefois, cette absence de réforme n'équivaut pas forcément à la corruption au sens strict du terme, tel qu'indiqué ci-dessus. Nous les considérons donc comme deux termes distincts sur le plan de la forme et du contenu. En attestent les principales théories en jurisprudence islamique : les juristes musulmans ont estimé que la réalisation des intérêts et la prévention des méfaits étaient deux principes distincts qui, toutefois, ne peuvent pas exister séparément. Ainsi, les deux autres principes (que sont la prévention de la corruption et la réalisation de la réforme) concordent avec les principes précédents visant à empêcher le préjudice et à réaliser l'intérêt général. Dans ce contexte, le choix des mots

« corruption » et « réforme » s'explique par l'insistance faite sur ces deux termes dans le verset coranique mentionné.

Premier principe : prévention de la corruption (*fasad*) écologique

Fasad, c'est-à-dire « corruption », « détérioration », « désordre », est un terme qui, littéralement parlant, revêt de multiples significations, parmi lesquelles « corruption », « dommage », « détérioration », « dégât », « perturbation » et « désordre » ou « confusion ». Ce terme renvoie également à toutes les actions qui entraînent une perturbation ou des préjudices directs ou indirects, corporels ou moraux, affectant un individu, une communauté ou une société³⁴. Techniquement parlant, il s'agit d'une perturbation, d'un tort ou d'un préjudice, d'un dommage ou d'un déséquilibre. Pour al-Isfahânî, le terme désigne toute forme de comportement excessif, définition que j'estime être précise et concise.

Le *fasad* dans la terminologie du Coran et de la Sunna : On dénombre 50 occurrences du terme *fasad* (corruption) et de ses dérivés dans le Coran, tandis que *ṣalaḥ* (réforme) et ses dérivés ont été mentionnés trois fois autant³⁵. Les deux termes se trouvent également employés dans la Sunna où ils sont expliqués de différentes façons³⁶. En outre, des déclarations moralisatrices, ayant trait à la condamnation de la corruption, interdisent toutes les formes d'actes portant préjudice

34. Consulter, par exemple, *Al-Qamus al-Muḥîṭ*, *Lisân al-'arab* et *Al-Mu'jam al-waṣîṭ*, article *fasada*.

35. Cf. *Al-Mu'jam al-mufahras*, articles *fasada* et *ṣalaḥa*.

36. Cf. *Mu'jam al-faz as-Sunna an-nabawiyya*, articles *fasada* et *ṣalaḥa*.

directement ou indirectement aux individus, aux communautés et aux sociétés dans tous les domaines, notamment financiers, politiques et sociaux, ainsi que dans les milieux administratifs ou non administratifs. Ces déclarations s'appliquent également à l'environnement, donnant ainsi une image complète, intégrale, vaste et souple de toutes les formes de dégradation de l'environnement dues aux individus, à la société, ou à l'État, et liées à des aspects financiers, politiques ou autres. Elles prouvent aussi que la corruption et le désordre trouvent leur origine chez l'homme et dans les pratiques humaines. De ces versets coraniques sur le *fasad*, nous pouvons mentionner :

1. Dieu, Exalté soit-Il, affirme :

❖ *Le mal [les péchés et la corruption] s'est manifesté sur la terre et dans la mer à cause de ce que les hommes ont accompli de leurs propres mains [en se comportant de façon tyrannique et en entraînant des préjudices] ; en conséquence, Il [Allah] peut leur faire goûter une partie de ce qu'ils ont fait, afin qu'ils puissent revenir de leur égarement [implorer le pardon divin].* ❖ [Coran 30/41]

Ce verset affirme de manière claire que la montée de la corruption sur terre et sur mer provient des actions humaines nuisibles, et que Dieu va bientôt punir ces semeurs de corruption et fauteurs de désordre, en les amenant à goûter aux résultats de leurs méfaits.

2. Dieu, Loué soit-Il, interdit également, et de manière décisive, toutes formes de corruption sur la terre, aussi dit-Il :

❖ *Et ne répandez pas la corruption sur la terre après qu'elle a été réformée.* ❖ [Coran 7/56]

Le Coran souligne ce sens dans maints autres versets dont celui-ci :

❖ *Ne recherche pas la corruption sur terre. Car Allah n'aime point les mufsidûn [ceux qui commettent de grands crimes et péchés ; les oppresseurs, les injustes, les semeurs de corruption].* ❖ [Coran 28/77]

Par ailleurs, le Coran précise que Dieu a préparé la terre pour la vie humaine et qu'Il l'a dotée de toutes les bonnes ressources et de tous les moyens de subsistance indispensables. Il ne faut donc pas la gâcher ou l'endommager, parce que cela pourrait compromettre votre chance à la vie dans ce monde et au salut dans l'Au-delà.

3. Dieu, Exalté soit-Il, affirme :

❖ *Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allah à Témoin de ce qu'il a dans le cœur, tandis que c'est l'adversaire le plus querelleur. Et dès qu'il tourne le dos, il parcourt la terre pour y répandre la corruption, détruire les cultures et piller le bétail. Et Allah n'aime pas la corruption et le désordre.* ❖ [Coran 2/204-205]

Ainsi, ces versets indiquent que la corruption répandue sur terre, la mise à mort des gens et la destruction des milieux naturels sont autant de vices communs aux oppresseurs, aux arrogants, aux injustes et aux hypocrites. Par opposition à ces vices, les caractéristiques propres aux croyants consistent à réformer la terre, à la cultiver et à bien la gérer. Ce verset, ainsi que d'autres qui traitent de l'interdiction et de la prévention de la corruption sur terre, affirment de manière subliminale que la prévention des méfaits ne peut

atteindre ses objectifs qu'à travers une croyance saine et une éthique guidée par la foi en Dieu. En effet, associant la désobéissance à la corruption et à la rupture des liens de parenté, Dieu, Loué soit-Il, affirme :

﴿ *Si vous aviez reçu l'autorité, auriez-vous alors commis des méfaits sur terre et rompu vos liens de parenté ? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits, les rendant ainsi sourds et les privant de vue.* ﴾ [Coran 47/22-23]

4. Dieu, Exalté soit-Il, dit :

﴿ *Telle est la rétribution de ceux qui mènent la guerre à Dieu et à Son Messager, et qui répandent la corruption sur la terre ; ils seront soit tués, soit crucifiés, tandis que leurs mains et leurs pieds seront amputés, soit encore bannis de terre. Ce sera pour eux la honte ici-bas, et un châtement sévère dans l'Au-delà.* ﴾ [Coran 5/33]

Ce verset indique clairement que la corruption répandue sur terre est rigoureusement et sévèrement sanctionnée, et que le châtement appliqué peut être la mise à mort ou la crucifixion. Pour certains juristes musulmans, le concept de corruption est global, aussi est-il également applicable à toutes les formes de méfaits et de préjudices.

Il importe ici de mentionner que le terme *fasad* – corruption – est employé dans les versets coraniques selon différentes formules, comme dans le verset suivant :

﴿ *Ne répandez point la corruption sur la terre après sa réforme.* ﴾ [Coran 7/85] Dans un autre contexte, décrivant les perdants, Dieu, Exalté soit-Il, dit : ﴿ *(Ceux qui) sèment*

la corruption sur la terre. Ceux-là sont les vrais perdants. ❖

[Coran 2/27]

Ensuite, évoquant une fois encore les gens injustes et fauteurs de désordre, Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Et dès qu'il a le dos tourné, il parcourt la terre pour y répandre la corruption [yufsid], détruire les labours et le bétail. Or, Dieu n'aime point le désordre.* ❖ [Coran 2/205]

En somme, les versets coraniques abordant cette question sont nombreux et témoignent de l'importance accordée à la préservation de la terre et au maintien de son équilibre, d'où les injonctions divines interdisant toutes sortes d'actions nuisibles et préjudiciables à la terre. À leur tour, les érudits musulmans rendent l'homme responsable de toutes formes de destruction, de catastrophes et de problèmes survenant sur terre, même ceux qui touchent les animaux et l'environnement, puisque ce sont les comportements agressifs et abusifs de l'homme qui sont à l'origine de leur détresse. Du coup, les civilisations, l'urbanisme et les travaux d'édification, de même que les arbres et les jardins finissent par disparaître à cause des excès commis par l'homme. À cet égard, Allah, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Et quand Nous voulons détruire une cité, Nous ordonnons à ses gens qui vivent dans l'opulence d'obéir à Nos prescriptions. Et pourtant, ils y commettent des actes abominables. Alors la Parole prononcée contre [la ruine] se réalise, et Nous la détruisons entièrement.* ❖ [Coran 17/16]

Il faut dire que le *fasad* ne se réduit pas aux perturbations survenant sur terre, et aux dommages, ou aux actes portant préjudice à l'environnement ; il s'applique également aux

excès commis par les hommes, aux actes iniques et aux péchés qui exposent le cosmos à une destruction totale. De plus, il s'applique aussi à la destruction de tout ce qui a été construit sur terre, mettant ainsi fin à la civilisation. En bref, l'homme sème doublement la corruption sur terre : directement, à travers les pratiques nuisant à l'environnement et, indirectement, à travers les péchés et les crimes graves qu'il commet. Parmi ces actes, nous pouvons citer l'incrédulité, le meurtre, l'injustice, l'agression, l'adultère, l'indécence, la consommation de boissons alcooliques et de drogues, et autres crimes et péchés similaires, qui violent les obligations envers Dieu, ainsi que les droits écologiques humains. Quand le châtement réservé à ces comportements survient, il détruit tout, y compris l'environnement.

Les nobles Compagnons du Prophète avaient bien saisi la portée de tels comportements. C'est ainsi qu'Ibn Abû ad-Dunya rapporte qu'un homme dit un jour à Abû Hurayra :

« Un homme qui commet des actes injustes ne fait de tort qu'à lui-même. » Abû Hurayra lui rétorqua alors : « Tu as dit là un mensonge. Au nom de Celui qui détient entre Ses mains la vie d'Abû Hurayra, les outardes meurent dans leurs nids, malheureusement, à cause des actes commis par les hommes injustes. »³⁷

L'on rapporte également que Qatada dit un jour :

« Quand la sécheresse survient, toutes les créatures vivant sur terre prennent Dieu à Témoin contre les pécheurs parmi les Enfants d'Adam, en disant : "Ceci est la conséquence des

37. Ibn Abî ad-Dunya, *Al-Uqubât al-ilâhiyya*, pp. 178-179.

actions commises par les désobéissants [à Dieu] parmi les Enfants d'Adam ! Que la malédiction divine tombe sur ces pécheurs !" »³⁸

Al-Bukhârî et Muslim, entre autres traditionnistes, ont rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit :

« Les gens ne périront que lorsque leurs crimes seront devenus trop nombreux et qu'il ne sera resté aucune excuse pour eux. »

Le *fasad*, un concept vaste

Selon le Coran et la Sunna, le concept de *fasad* écologique et universel est assez vaste, et revêt une acception plus large que la simple notion à laquelle il renvoie dans la pensée positive, où il signifie corruption, dommage ou préjudice. Pour le texte coranique et la tradition prophétique, le concept de *fasad* englobe à la fois des actions nuisibles directes et indirectes, selon que les péchés soient véniels ou graves, comme pour l'incrédulité et le polythéisme, auxquels s'ajoutent d'autres péchés capitaux dus à la tendance à se laisser guider aveuglément par le désir de satisfaire des caprices et des envies. Sous cet angle, le Coran est catégorique sur le rapport étroit existant entre les péchés et les crimes, et la destruction de l'équilibre écologique. Allah, Exalté soit-Il, dit :

﴿ *Et si les habitants des cités avaient cru et s'étaient abstenus de faire du mal, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre. Mais ils ont démenti (tous les Messagers), et Nous les avons donc saisis, pour ce qu'ils avaient acquis.* ﴾ [Coran 7/96]

38. Ibid, p. 69.

Le Saint Coran rapporte également des dizaines de récits relatant les comportements des tyrans et des monarques totalitaires, qui démontrent comment Dieu les a détruit pour avoir détruit la civilisation humaine et des travaux réalisés par les hommes. Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *N'as-tu pas vu ce que ton Seigneur a fait de la tribu des Âd, vivant à Iram, la ville aux grandes colonnes, à nulle autre pareille en ce pays ? Et des Thamûd, qui ont taillé la grosse pierre dans la vallée, et de Pharaon, le monarque au pouvoir affermi. Tous se sont comportés en tyrans dans le pays, ont multiplié les méfaits et la corruption. Par conséquent, ton Seigneur les a punis en les affligeant de désastres. Certes, ton Seigneur est toujours Vigilant.* ❖ [Coran 89/6-13]

En pratique, un être humain qui ni ne croit en Dieu, ni ne Le craint et qui, de surcroît, ne croit aucunement au Jour Dernier, enfreindra certainement toutes les lois s'il arrive qu'il détienne le pouvoir :

❖ *Non ! En vérité, l'homme transgresse les lois divines [par son incrédulité et ses mauvaises actions] car il estime qu'il peut se suffire à lui-même.* ❖ [Coran 96/6-7]

Ensuite, il commet des excès à l'égard des gens et leur fait du tort ; il peut même revendiquer la déité, comme l'a dit le Pharaon en termes formels, ou comme l'ont fait nombre de tyrans. Nous avons vu comment les tyrans modernes ont humilié les gens et les pays jusqu'à ce que Dieu les ait humiliés à son tour, parce qu'ils ont suivi leurs désirs pervers et se sont détournés des bons moyens d'orientation. À cet égard, Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Et si la vérité avait été conforme à leurs désirs, les cieux et la terre, et ceux qui s'y trouvent, auraient été, certes, corrompus !* ❖ [Coran 23/71]

La raison sous-tendant ce rapport étroit établi, d'une part, entre les péchés et le *fasad*, et celui établi dans le Coran, d'autre part, entre les péchés et les crimes (comme l'incrédulité, l'iniquité, le meurtre la tyrannie) et le *fasad*, s'explique par le fait que Dieu n'interdit que ce qui est entièrement, ou le plus souvent, nuisible, néfaste et pernicieux. Évoquant le noble Prophète, Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouveront mentionné chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonnera le convenable, leur défendra le blâmable, leur rendra licites les bonnes choses, ne leur interdira que les mauvaises, et les soulagera du fardeau et des jougs qui pesaient lourdement sur eux. Alors, ceux qui croient en lui, le soutiendront, l'honorent, lui portent assistance, et suivent la lumière descendue avec lui ; ceux-là sont les gagnants.* ❖ [Coran 7/157]

Les choses qui sont entièrement, ou le plus souvent, bonnes et bénéfiques sont dans leur grande majorité licites. En revanche, certaines questions, somme toute exceptionnelles, ne sont illicites que parce qu'elles sont viciées, nuisibles et corrompues. Le Coran emploie ainsi dans maints versets le terme *ma'rûf* pour exprimer les bonnes actions et le terme *munkar* pour désigner celles qui sont mauvaises par rapport à la nature humaine et à la Création. Sous cet angle, Allah, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien [à suivre tout ce qui est bon], ordonne le ma'rûf, le convenable (c'est-à-dire le monothéisme islamique, et tout ce que l'Islam*

enjoint de faire), et interdit le munkar, le blâmable (c'est-à-dire le polythéisme, l'incrédulité, et tout ce que l'Islam a interdit) ; et ce sont ceux-ci qui réussiront. ❦ [Coran 3/104]

Évoquant la supériorité des musulmans, le Coran rappelle qu'elle demeure fonction de ces bonnes vertus et de ces qualités louables, mais cette supériorité n'est guère tolérée en soi. Dieu, Loué soit-Il, affirme : ❦ *Vous (les vrais croyants en l'Islam) êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour l'humanité.* ❦ Il s'agit de la meilleure communauté de par le convenable qu'elle ordonne et la contribution qu'elle apporte au bien-être de l'humanité, pour que les hommes puissent réaliser leurs intérêts mondains et religieux dans cette vie, et pour être mieux récompensés dans la vie future.

Décrivant le comportement de ces gens, Dieu, Loué soit-Il, dit : ❦ *Vous ordonnez le ma'rûf, interdisez le munkar et croyez en Dieu.* ❦ [Coran 3/110] Dans un autre verset, Dieu précise que ces réformateurs, qui interdisent ce qui est corrompu et nuisible, œuvrent également pour le bien des gens et les sauvent de la perte :

❦ *Si seulement il y avait eu parmi les générations avant vous des hommes ayant ne serait-ce qu'un peu de bon sens pour mettre leur communauté en garde contre la corruption sur terre, comme l'ont fait quelques-uns de ceux que Nous avons sauvés du mal commis sur terre ! Les injustes ont persisté dans la voie des excès et se sont comportés en criminels. En vérité, ton Seigneur n'a point détruit injustement les cités dont les habitants se comportaient bien.* ❦ [Coran 11/116-117]

Ce verset dévoile l'une des lois divines servant à rétribuer les hommes selon leurs œuvres : quand les gens commettent des

méfais et des actes iniques, et que nul parmi eux ne s'oppose à ces actions néfastes, ils finiront par courir à leur propre perte. Seules les personnes parmi lesquelles vivent des réformateurs, qui résistent aux tyrans et aux injustes, échappent à la destruction. Ceux-là sont les réformateurs qui tentent de purger la terre des méfaits, de la corruption et des torts qui la souillent, et qui constituent une sorte de soupape de sécurité pour le salut de leur peuple.

Second principe : *l'islah* (la réforme)

Le substantif *islah*, réforme, est issu du verbe *aṣlahā*, qui dérive lui-même du verbe arabe à trois radicaux, *ṣalahā*, signifiant ce qui est bon, utile, convenable. L'on dit ainsi *ṣaluḥa al-insân* pour signifier qu'un être humain est devenu bon et exempt de corruption (morale), *aṣlahā a'malahu wa amrahū*, c'est-à-dire qu'il a bien fait son travail et (bien) arrangé sa situation pour devenir utile, et *aṣlahā ash-shay'*, c'est-à-dire réparer, remettre une chose en bon état. Ce radical est également employé pour exprimer la réconciliation entre des personnes qu'oppose une querelle ; dès lors, les causes de l'inimitié et du désaccord sont éliminées. En outre, un homme *ṣāliḥ* est une personne honnête, droite, probe, qui s'acquitte proprement de ses obligations³⁹. En outre, le terme *ṣalahā* et ses dérivés ont été mentionnés des centaines de fois dans le Saint Coran pour véhiculer des significations similaires à celles qu'ils ont au sens littéral, mais sont, cependant, d'une portée plus large qui renvoie, entre autres, à la réforme de la terre, de l'âme, de la famille et des gens⁴⁰.

39. Voir, par exemple, *Al-Qamus al-muḥîṭ, Lisân al-'arab* et *Al-Mu'jam al-waṣîṭ* (Article *ṣalahā*).

40. Ar-Raghib al-Asfahânî, *Al-Mufradât fi gharîb al-qur'ân*, p. 284.

De fait, *iṣlâḥ* se définit comme le processus d'élimination de tout ce qui pourrait corrompre l'environnement ; l'accomplissement de tout ce qui lui est bon et utile. En un mot, c'est la réparation de ce qui est corrompu et vicié en vue de le rendre bon et utile. *Iṣlâḥ* englobe alors le côté physique, directement lié à la réforme de l'environnement, ainsi que le côté spirituel lié à la réforme humaine. Le côté spirituel se manifeste à travers la ferme croyance en Dieu, au Jour Dernier, aux Livres, aux Prophètes, aux Anges, à la Prédestination, ainsi que l'obéissance à Dieu, tout en veillant à faire de bonnes actions et à suivre le droit chemin et la voie de la guidée. La réalisation de cette réforme globale est une protection contre la destruction, la corruption et la ruine écologique totale. À cet égard, Dieu affirme :

❖ *En vérité, ton Seigneur n'a point détruit injustement les cités dont les habitants se comportaient bien.* ❖ [Coran 11/117]

Mais l'*iṣlâḥ* ne se réalisera parfaitement que si les sacro-saintes lois du macrocosme et de l'environnement, qui sont révélées par le Créateur sont réellement mises en œuvre :

❖ *Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé ? Il est le Subtil, le Mieux Informé.* ❖ [Coran 67/14]

L'*iṣlâḥ* est ce qui caractérise le mieux la mission des Prophètes et des Messagers. Dieu, Exalté soit-il, accorde la plus grande importance à l'*iṣlâḥ* global (réforme parfaite), tel que le traduit la déclaration du Prophète Shu'ayb, qui met l'accent dans la mission qui lui a été confiée sur l'*iṣlâḥ*, en affirmant :

❖ *Je ne veux que l'iṣlâḥ (la réforme), autant que je le puis. Et seul Dieu peut me guider sur la voie droite ; en Lui, je place*

ma confiance et c'est vers Lui que je reviens repentant. ❖
[Coran 11/88]

Dieu n'accorde également plein succès (à Ses créatures) qu'en fonction de l'*iṣlâḥ* (c'est-à-dire selon leurs bonnes œuvres) :

❖ *Ceux qui acquièrent la piété et font du bien, ni n'éprouveront la crainte, ni ne seront affligés.* ❖ [Coran 7/35]

D'ailleurs, Dieu affirme que ce sont ceux qui adhèrent à la réforme qui sont, en fin de compte, épargnés et sauvés de la destruction :

❖ *En vérité, ton Seigneur n'a point détruit injustement les cités dont les habitants se comportaient bien.* ❖ [Coran 11/117]

L'*iṣlâḥ* est également une condition préalable à l'acceptation du repentir :

❖ *Sauf ceux qui se repentent, font preuve d'iṣlâḥ (de bonnes œuvres), et énoncent ouvertement (la vérité qu'ils cachaient). Ceux-là, J'accepterai leur repentir. Et Je suis Celui qui accepte le repentir, le Très Miséricordieux.* ❖ [Coran 2/160]

L'*iṣlâḥ* est également ce qui permet de bénéficier de la miséricorde et du pardon divins. Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *Et si vous faites du bien, et vous vous abstenes de faire du mal, alors Dieu est le Grand Pardonneur, le Très Miséricordieux.* ❖
[Coran 4/129]

La récompense des réformateurs est alors éternellement sauvegardée dans ce monde-ci et dans l'Au-delà :

❖ *Nous ne laissons pas perdre la récompense des réformateurs.* ❖
[Coran 7/170]

Une telle promesse s'explique par le fait que les vertueux méritent la bienveillance et la providence divines, tel que Dieu, Exalté soit-Il, l'affirme :

❖ *Et Lui (Allah) accorde Sa protection aux ṣâlihîn (vertueux).* ❖
[Coran 7/196]

Pour comprendre l'importance que revêtent le *ṣalâḥ* (ce qui est bien, le convenable), et l'*iṣlâḥ* (la réforme), il suffit de savoir qu'ils vont de pair avec l'*imân* (la foi sincère), et qu'ils constituent ensemble deux conditions toujours mentionnées simultanément. C'est ainsi que Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Au déclin du jour, l'homme est, certes, en perdition, hormis ceux qui ont la foi et accomplissent les bonnes œuvres.* ❖
[Coran 103/1-3]

En somme, accomplir de bonnes œuvres et observer la réforme sont les conditions requises des Serviteurs de Dieu par la foi, les paroles et les actes.

En méditant sur l'ensemble des messages célestes révélés, en particulier sur le dernier Message, on s'aperçoit que Dieu les a révélés aux Prophètes en vue de rendre l'homme bon et juste. Car quand l'homme est bon, il peut s'acquitter de ses obligations et accomplir la principale mission qui lui est confiée, à savoir la gestion de la terre et sa réforme, comme le dit Dieu à Ses anges :

❖ *Je vais établir sur la terre un vicair.* ❖ [Coran 2/30]

Dans le même contexte, Dieu dit également :

❖ *Il vous a créés de la terre et vous l'a confiée afin que vous l'aménagiez et l'exploitiez.* ❖ [Coran 11/61]

Mais la réforme de l'univers (l'environnement), qui constitue la tâche essentielle de l'homme sur terre, demeure fonction de la réforme de soi. Les anges ont demandé à leur Seigneur :

❖ *Ils ont dit : “Vas-Tu y établir celui qui y répandra la corruption et y versera le sang ?”* ❖ [Coran 2/30]

Ils savaient bien que quiconque commet des méfaits et répand la corruption n'est pas qualifié pour la charge de représentant (de Dieu sur terre). Cependant, Dieu rendit la situation explicite pour eux, en leur disant que la nouvelle créature (Adam) était en mesure de remplir la tâche et d'accomplir la mission ; ils se prosternèrent alors devant Dieu en signe d'obéissance à Son ordre.

Dieu explique également qu'une communauté composée d'une majorité de réformateurs vertueux et intègres, comme indiqué précédemment, ne périra pas. En outre, il est précisé que seule la nation réformatrice est digne d'hériter de la terre. C'est ce que Dieu, Exalté soit-il, affirme dans le verset suivant :

❖ *Et en vérité, nous avons mentionné dans l'Écriture, après le Rappel (après l'avoir mentionné dans le Livre céleste) : “Mes serviteurs vertueux hériteront de la terre : il y a certainement là un enseignement clair pour les gens pieux.”* ❖ [Coran 21/105-106]

Ce verset prouve que l'héritage et le contrôle de la terre exigent que les hommes remplissent trois conditions :

Primo : vouer sincèrement toutes les bonnes œuvres à Dieu, ce qui rend la personne vertueuse et souligne la réforme de soi.

Secundo : observer le principe de réforme de soi sur le plan de la foi, des paroles et des actions, qui confèrent à l'homme

les qualités requises pour qu'il puisse à son tour réformer les autres. Ainsi, il devient habilité à assumer la charge de vicaire sur terre et, de là, à s'acquitter de ses devoirs religieux.

Tercio : faire preuve de miséricorde envers les serviteurs de Dieu et toutes les autres créatures.

Troisième principe : *l'ihsân* (l'accomplissement de bonnes actions)

Au sens littéral, *ihsân* est un nom verbal dérivé de *aḥsana* qui signifie « agir bien », « être bienfaisant ». Sous cet angle, Dieu dit :

❖ *Si vous faites le bien, vous le faites à vous-mêmes.* ❖ [Coran 17/7]

En outre, faire ce qui est *aḥsan*, c'est faire quelque chose de la meilleure façon qui soit. Dieu, Exalté soit-Il, affirme :

❖ *Il vous a façonné et perfectionné vos formes.* ❖ [Coran 40/64]

Autrement dit, Il a donné aux hommes une forme parfaite.

La racine du terme *ihsân* dénote la beauté et l'embellissement. Ainsi, l'on dit « *ḥassana ash-shay'* » au sens d'embellir, enjoliver, parer ou orner quelque chose, et « *taḥassana ash-shay'* », c'est-à-dire « s'embellir » ; « devenir beau, meilleur », « s'améliorer » tandis que « *istahsanahu* » signifie « il le trouve bon et beau ». Le substantif *ḥusn* renvoie également à la beauté, au charme et à tout ce qui est attrayant et séduisant. Enfin, *al-ihsân* désigne le meilleur, l'excellent⁴¹.

41. Voir, par exemple, *Al-Qamus al-Muḥîṭ*, *Lisân al-'arab* et *Al-Mu'jam al-waṣîṭ* (article *ḥasana*).

Le texte coranique comprend quelque 200 occurrences du radical verbal *ḥasana* et des catégories grammaticales qui en sont dérivées, dont *ḥasuna*, qui signifie « exceller » et « améliorer », mentionné une seule fois : ﴿ *Et quels bons (ḥasuna) compagnons que ceux-là ! (Ils sont excellents, parfaits.)* ﴾ [Coran 4/69]

Ce verbe est employé 12 fois au passé simple, au présent et au mode impératif, comme dans ce verset où Dieu, Exalté soit-Il, dit : ﴿ *C'est mon maître, il rendit meilleures (aḥsana) mes conditions de vie.* ﴾ [Coran 12/23] Il est également repris 36 fois comme superlatif établissant un degré de comparaison, « *aḥsana* ». Le substantif *muḥsin*, issu du même verbe, est mentionné 40 fois, et est employé tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Quant au terme *iḥsân*, on en dénombre 12 occurrences. Pour la Sunna, la signification donnée à *ḥaṣan* et à *iḥsân* ne diffère pas du sens littéral et des emplois qui en sont faits dans le Saint Coran. Certains récits prophétiques employant ces termes seront cités ultérieurement⁴². La Sunna a également ajouté de nouveaux usages, comme on le constate dans la réponse apportée par le Prophète (ﷺ) à la question de Gabriel sur l'interprétation de l'*iḥsân* : « C'est adorer Dieu sincèrement comme si tu Le voyais, mais si tu ne Le vois pas, Lui te voit tout de même. »⁴³

Sens pertinents du terme *iḥsân* : certes, *iḥsân* revêt maintes significations, dont les plus importantes sont les suivantes :

42. Cf. *Mu'jam al-faz as-Sunna an-nabawiyya* ; *Al-Mufradat*, pp. 118-119, (article *ḥasana*).

43. Al-Bukhârî, ainsi que le commentaire d'Ibn Ḥajar intitulé *Fatḥu-l-barî*, vol. 1, p. 114 ; Muslim, *Ṣaḥîḥ*, vol. 1, p. 40 ; Aḥmad, vol. 1, pp. 27,51,52 ; vol. 2, pp. 107 et 436 ; vol. 4, pp. 139 et 164.

1. La perfectibilité

Cela signifie qu'il faut accomplir une tâche de la meilleure façon possible, et au plus haut degré de perfection. Plus concrètement, il s'agit de remplir toutes les conditions et les normes professionnelles et techniques, conformément aux dispositions réglementaires et aux normes fonctionnelles du travail à effectuer. Ce sens est repris à maintes reprises dans de nombreux versets coraniques et hadiths prophétiques. Pris dans ce sens, *ihsân*, c'est-à-dire « perfection », est soit une prescription obligatoire, soit une question recommandée et fortement encouragée en fonction du genre de travail à effectuer.

La perfection sans cesse requise dans les différents domaines des industries, des professions et des fonctions, ainsi que dans le domaine des sciences, est pour le moins un devoir collectif, sauf si elle est, le cas échéant, une obligation individuelle. C'est que sans un degré croissant de perfection et de créativité, la nation ne peut pas faire face aux nouveaux défis posés de nos jours dans le monde entier dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'industrie. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de la règle juridique qui enseigne que « ce qui est indispensable à l'accomplissement d'une obligation se conçoit également comme une obligation ». Nous pouvons citer à cet égard l'érudite Shaykh Yusûf Al-Qaradawî qui estime que :

« De toutes les valeurs fondamentales en matière de production, placées juste après la valeur du travail lui-même, il y a lieu de mentionner la perfection et la précision. En Islam, il faut non seulement travailler, mais également parfaire le travail que l'on effectue. Autrement dit, il faut exceller dans les travaux que l'on fait et les accomplir de manière parfaite, en

veillant à ce qu'ils soient de la plus haute qualité possible. En effet, en Islam, cette perfection n'est pas une simple question surrogatoire, superflue ou insignifiante, mais une obligation religieuse qui s'impose à chaque musulman. »⁴⁴

Selon un hadith authentique, le Prophète (ﷺ) a dit un jour :

« Dieu a prescrit l'*ihsân* (adoption d'une bonne conduite, d'un traitement parfait) à l'égard de toute chose. Ainsi, si vous mettez [un animal] à mort, faites-le alors en douceur ; et si vous sacrifiez [un animal], faites-le donc proprement. Que chacun de vous aiguise alors son coutelas et qu'il épargne la souffrance à l'animal qu'il égorge. »⁴⁵

Le Prophète employait le terme « *kataba* » (passif, *kutiba*) c'est-à-dire « prescrire », pour signifier le commandement explicite, et le Coran, à son tour, l'utilise dans le même sens. C'est ainsi que Dieu, Exalté soit-Il, dit : ﴿ Le jeûne vous est prescrit, comme il a été prescrit à ceux d'avant vous. ﴾ [Coran 2/183] Allah affirme également : ﴿ *En matière de meurtre, la loi du Talion vous a été prescrite.* ﴾ [Coran 2/178]

En vérité, une personne qui effectue un travail sans lui accorder le soin indispensable est vue sur le plan religieux comme adoptant un comportement blâmable car elle enfreint un devoir religieux, et donc ne respecte pas les commandements divins prescrits aux serviteurs croyant en Dieu. Dans ce contexte, le Prophète (ﷺ) a dit :

44. Pour davantage d'informations, voir le prestigieux ouvrage du Shaykh Al-Qaradawî, *Dawr al-qiyâm wa-l akhlâq fi-l iqtisâd al-islâmî*, 1415 de l'hégire, Le Caire, Librairie Wahba, pp. 151-152.

45. Muslim, *Ṣaḥîḥ*, hadith répertorié sous le n° 1955.

« Certes, Dieu aime que, quand quiconque d'entre vous fait un travail, il l'effectue de manière parfaite. »⁴⁶

Il a dit aussi :

« Dieu aime que, quand une personne effectue un travail, elle le fasse de manière parfaite. »⁴⁷ (Ou « Dieu aime que, lorsque l'un de vous fait un travail, il le perfectionne. »)

Effectuer le meilleur travail possible, accomplir la tâche la plus excellente et les actions les plus belles : cela exige le déploiement d'efforts continus afin d'atteindre deux objectifs :

1. Réaliser la meilleure performance, la meilleure qualité de travail et les meilleurs résultats, en veillant à ce que la transparence et l'ouverture soient maintenues à leur plus haut degré, de même qu'en s'efforçant d'adopter les meilleurs plans d'action.
2. Favoriser la créativité dans toute activité, de sorte que l'employé ou l'organisation ne se contentent pas d'être de simples imitateurs. Bien au contraire, chacun devrait suivre de près, dans son domaine respectif, les changements qui surviennent autour de lui et tirer parti des avantages qu'ils présentent pour avoir la capacité d'innover dans le domaine concerné, et rendre ainsi le meilleur service possible à l'humanité. On trouve ce sens employé dans plusieurs versets coraniques, comme dans ce passage où Dieu, Exalté soit-Il, dit :

46. Al-Bayhaqî, *Shu'ab al-imân*, hadith rapporté d'après 'Ā'isha. Dans son *Ṣaḥīḥ al-jamī'*, de même que dans le *Ṣaḥīḥ*, (1880), al-Albanî estime que ce récit est acceptable.

47. Al-Bayhaqî, *Shu'ab al-imân*, hadith rapporté d'après 'Ā'isha. Dans son *Ṣaḥīḥ al-jamī'*, de même que dans le *Ṣaḥīḥ*, (1891), al-Albanî estime que ce récit est acceptable.

❖ *Il peut vous éprouver pour distinguer qui de vous est le meilleur en œuvre.* ❖ [Coran 67/2]

L'expression « *aḥṣanu 'amala* » ou « *aḥṣanuhu 'amalan* » (le meilleur en œuvre) est formulée de manière indéfinie pour traduire l'aspect relatif, et donc pour ne fixer aucune limite à la créativité. Elle implique que les musulmans ne sont pas mis à l'épreuve à travers des actions simples, ou même à travers de bonnes actions, mais plutôt à travers la réalisation de ce qu'il y a de meilleur en matière de science et de technologie, autrement dit les meilleures activités, les meilleurs résultats, ainsi que les meilleurs soins prodigués et les meilleurs services offerts. En outre, ce verset indique aussi que cette excellence ne connaît pas de limite, aussi doit-elle se poursuivre progressivement pour faire en sorte qu'aujourd'hui soit meilleur qu'hier et que demain soit meilleur qu'aujourd'hui dans tous les domaines de spécialités et d'activités. Ainsi, la supériorité que Dieu confère aux nations musulmanes dépend de ce que celles-ci apportent à l'humanité en matière de services et de bienfaits, en plus de la meilleure qualité d'orientation qui soit dans tous les domaines. Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *Vous (les vrais croyants en l'Islam) êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour l'humanité.* ❖ [Coran 3/110]

Dans l'expression « *li n-nâs* » (pour l'humanité), la préposition « *li* » (pour) suggère que cette communauté est tenue de rendre les meilleurs services aux gens, dans différents domaines utiles, et d'assurer leur bien-être.

Pour ce qui relève des activités économiques, le Coran non seulement exige de faire « ce qui est bon », mais il impose également de faire « le meilleur ». Cela se voit explicitement

dans l'ordre coranique enjoignant de faire fructifier et d'augmenter les biens de l'orphelin. De même, il est interdit de toucher à ces biens, à moins que cela ne soit fait de la meilleure manière possible, c'est-à-dire en recourant aux meilleures façons susceptibles de préserver les biens de l'orphelin et aux meilleures méthodes d'investissement pour les faire fructifier et les augmenter. Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité.* ❖
[Coran 6/152]

Énoncé dans sourate *Al-An'âm*, ce verset est repris dans sourate *Al-Isrâ'* (Coran 17/34). Étant donné qu'il est exigé de faire ce qui est le mieux dans le cas des biens de l'orphelin, alors agir de la meilleure façon s'avère grandement nécessaire dans des activités plus importantes touchant à l'environnement. Dans ce contexte, une bonne relation entretenue avec l'environnement ne suffit pas : il faudrait plutôt établir les meilleurs rapports possibles avec lui.

2. La *taqwa*

La *taqwa* (la crainte de Dieu, la piété) : ce sens est conforme à l'interprétation donnée par le Prophète au terme *ihsân* mentionné dans le récit de Gabriel : « Qu'est-ce que l'*ihsân* ? » demanda Gabriel. Le Prophète (ﷺ) lui répondit : « C'est adorer Dieu sincèrement comme si tu Le voyais, mais si tu ne Le vois pas, Lui te voit tout de même. » – « Ce que vous avez dit est vrai », lui a répondu Gabriel⁴⁸. Selon un autre récit authen-

48. Muslim, *Ṣaḥīḥ*, hadith répertorié sous le n° 8 ; Abû Dawûd, *Sunân*, hadith répertorié sous le n° 4695 ; Ibn Manda, *Kitâb al-imân*, hadith répertorié sous

tique, « l'*ihsân*, c'est craindre Dieu comme si tu Le voyais, et même si tu ne Le vois pas, Il te voit sûrement. » – « Ce que tu as dit est vrai », a répondu Gabriel⁴⁹. Il y a également un récit authentique rapporté par Ibn Mas'ûd selon lequel « l'*ihsân* consiste à adorer sincèrement Dieu comme si tu Le voyais, et même si tu ne Le vois pas, Il te voit sûrement. »⁵⁰

Suivant ce sens, l'*ihsân* signifie que l'être humain doit éprouver le profond sentiment et la ferme conviction que Dieu l'observe et le voit. Chaque fois qu'il se recueille devant Dieu, ou lorsqu'il effectue un travail quelconque, l'homme doit donc accomplir ces actions comme s'il était en face de Dieu qui le voit. Il doit alors faire de son mieux pour atteindre le plus haut degré de qualité (dans ce qu'il fait) et faire preuve de créativité. Ce degré de l'*ihsân* est le plus haut niveau qu'un homme puisse atteindre. Il existe, certes, d'autres niveaux importants, mais ils revêtent un peu moins d'importance que ce degré suprême qui est de savoir avec certitude que Dieu témoigne de ce que l'on fait. C'est là une autre raison, tout aussi importante que la première, pour entreprendre des actions de bonne qualité et faire preuve d'inventivité.

le n° 9 ; Ibn Manda estime que l'authenticité de ce récit est unanimement confirmée ; Aḥmad, *Musnad*, vol. 1, p. 179 ; récit rapporté à travers une authentique chaîne de transmission est rapporté également par an-Nasa'î, à travers une chaîne de transmission authentifiée par al-Albanî, *Ṣaḥīḥ an-Nasa'î*, hadith répertorié sous le n° 5005.

49. Muslim, *Ṣaḥīḥ*, hadith répertorié sous le n° 10.

50. Ibn Kathîr, *Tafsîr al-qur'ân al-'aẓîm*, vol. 6, p. 356 ; Al-Haythamî, *Majma' az-zawâ'id*, d'après Ibn 'Abbâs, vol. 1, p. 44 ; al-Haythamî affirme que la chaîne de transmission de ce hadith provient du *Shaykh ibn Ḥawshab*, une source douteuse. Al-Bayhaqî l'a également rapporté en signalant qu'il « exige d'être renforcé », et en a apprécié l'authenticité conformément aux normes islamiques de transmission des récits prophétiques.

Étant donné que cette question a directement trait au credo islamique, il convient alors de rappeler qu'un musulman qui ne croit pas que Dieu le voit n'est pas un croyant, car [le sentiment que Dieu nous regarde] fait partie intégrante du dogme islamique. D'ailleurs, les récits prophétiques mentionnés ci-dessus fournissent trois interprétations du terme *ihsân* : « adorer Dieu en Lui rendant le culte », « la crainte éprouvée à l'égard de Dieu » ; la « piété » et « vouer ses bonnes actions à Dieu ». De fait, les trois interprétations ne s'opposent pas car « adorer Dieu » revêt deux significations distinctes. D'abord, un sens général qui s'applique à toutes les bonnes actions utiles vouées à Dieu et, en second lieu, un sens particulier qui s'applique aux rituels religieux. La troisième interprétation – « vouer ses bonnes actions à Dieu » – confirme le sens général du culte rendu au Créateur, alors que le second sens (la crainte de Dieu) est intimement lié à la croyance profonde qui crée un homme sincère et vertueux œuvrant sur les deux niveaux. Cette interprétation – « craindre Dieu » – complète parfaitement les sens équivalant à la vertu, la piété, la crainte de Dieu et l'observation minutieuse des commandements divins, avant, pendant et après le travail accompli.

Ces préoccupations justifiées procurent beaucoup de bien et de bien-être. Elles constituent aussi de sérieux motifs qui permettent d'assurer la qualité des actions entreprises et de stimuler la créativité.

De toute évidence, le Prophète n'a pas interprété le terme *ihsân*, dans ce hadith authentique, selon le sens habituel qui lui est donné, en l'occurrence l'action de faire ce qui est bon et d'agir convenablement. Il a plutôt souligné le motif de ces significations, qui avive les capacités de l'homme et à travers

lequel le but recherché se réalise. Les motifs liés à la vie dans ce monde-ci pourraient parfois permettre de réaliser de bonnes œuvres, d'accomplir des actions parfaites, voire de stimuler la créativité. Mais le bien-être général et les engagements ne se réalisent que quand les âmes acquièrent une pureté parfaite grâce à des règles de vie de haut niveau et à la communion avec le Créateur. C'est là l'intention réelle du récit prophétique. Très récemment, des économistes épris de justice ont déclaré que la crise financière qui s'est déclenchée en 2008 et se poursuit encore, provient en fait, et essentiellement, d'un manque d'éthique. La crise actuelle est donc d'ordre éthique et elle a déjà entraîné des troubles financiers et économiques. Un tel contexte souligne l'importance que revêt le principe de l'*ihsân* de nos jours.

L'homme éprouve une passion spontanée pour l'argent, la domination et le prestige. Dieu dit à cet égard :

❖ *Et pour l'amour des richesses, il est ardent.* ❖ [Coran 100/7]

Et affirme :

❖ *Les hommes ont cédé à l'attrait exercé par certaines choses qu'ils désirent ; il en est ainsi des femmes, des trésors d'or et d'argent amassés, des chevaux (de race) marqués, du bétail et des terres de labour. Tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, mais c'est auprès d'Allah que se trouve le lieu du retour bénéfique.* ❖ [Coran 3/14]

L'homme ne pourrait donc contenir ses désirs ardents que par le biais de la *taqwa* et de l'*ihsân*, comme cela sera expliqué plus loin. Cet aspect spirituel lié au subconscient humain que le Prophète (ﷺ) a mentionné dans son interprétation de l'*ihsân*

exige du médecin musulman de s'élever à ce niveau dans ses rapports avec le patient ou avec l'organisation dans laquelle il exerce. Il doit exceller dans son travail et agir comme s'il était en présence de Dieu qui le regarde.

Nous pouvons à cet égard prendre pour exemple – quoique le meilleur exemple soit du ressort de Dieu – le cas d'une personne chargée de prendre soin de l'environnement. Si cette personne sait que son chef la suit de près et la regarde, quel degré de soin, de créativité et de sérieux adoptera-t-elle alors dans l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée ? Qu'en est-il ensuite du comportement à adopter à l'égard du Bienfaisant, le Créateur et le Seigneur de cette vie et de l'Au-delà, qui prête attention et regarde ce que vous faites ? Il ne fait aucun doute qu'une personne se trouvant dans une situation identique accomplira la tâche qui lui est dévolue en faisant preuve d'un plus grand soin et en se sentant profondément responsable de ses actes. Compte tenu de l'importance que revêt ce volet, l'Islam a prêté une plus grande attention à l'évolution spirituelle, ainsi qu'au développement de l'âme, du cœur et de l'esprit vers le meilleur. Mais une évolution réelle et complète ne pourra pas se réaliser sans une modification des habitudes et des comportements intellectuels des gens. À ce sujet, Dieu dit :

❖ *Allah ne change point l'état d'un peuple tant que celui-ci ne commence pas par modifier ce qui est en lui-même.* ❖

[Coran 13/11]

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Allah a imposé le jeûne durant un mois entier, et en a fait l'un des principaux fondements de l'Islam, le liant ainsi à la *taqwa*, pour concrétiser le

vrai sens de l'auto-observation et de la réforme de soi. Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Le jeûne vous a été prescrit, comme il a été prescrit à ceux d'avant vous, afin que vous deveniez pieux.* ❖ [Coran 2/183]

L'examen minutieux révèle que la *taqwa* est le résultat de la conviction ferme, de la croyance saine, des rituels dévotionnels et du souvenir permanent de Dieu. Ainsi, parmi les premiers objectifs fixés dans Son rapport avec l'humanité, Dieu a choisi de révéler des Livres et d'envoyer des Prophètes. Aussi dit-Il dans son Livre :

❖ *C'est Lui qui a envoyé à des gens illettrés un Messager issu d'eux, qui leur récite Ses versets, les purifie (de la saleté de l'incrédulité), et leur enseigne le Livre et al-*hikma* (Sunna). Et, en vérité, ils étaient auparavant dans un égarement évident.* ❖
[Coran 62/2]

Le Coran indique avec précision la plus importante tâche dévolue au Prophète (ﷺ), qui consiste à aider les esprits humains, de la meilleure façon possible, à se purifier et à s'élever à un niveau supérieur. Cette élévation s'opère grâce à la récitation des versets révélés par Dieu, à la formation et à l'éducation de l'âme et du cœur, qui les délivrent de toutes les affections et les dotent des meilleures vertus et qualités morales par l'instruction et la formation continues. En outre, il est indispensable que l'esprit soit orienté vers des lectures utiles à l'univers et à l'humanité, ainsi que vers des ouvrages qui enseignent la sagesse et présentent les moyens susceptibles d'assurer le bien-être général de l'humanité entière, de sorte que la mission de la miséricorde s'étende à toutes les créatures.

Le terme *taqwa* et ses dérivés sont mentionnés 120 fois dans le Saint Coran pour connoter la protection contre ce qui est nuisible, contre tout ce qui pourrait avoir un effet préjudiciable et de mauvaises conséquences dans cette vie et dans la vie future. Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Le hajj (pèlerinage) a lieu durant des mois connus [soit les 10^e et 11^e mois, et les dix premiers jours du 12^e mois du calendrier islamique]. Ainsi, quiconque a l'intention d'accomplir le hajj ne devrait alors ni avoir des rapports sexuels (avec son conjoint), ni commettre des péchés, ni entrer en dispute pendant le pèlerinage. Et le bien que vous faites, (soyez-en sûrs) Allah le sait. Et prenez vos provisions (avec vous) pour le voyage, mais la meilleure provision est la taqwa (la piété). Alors redoutez-Moi, ô doués d'intelligence ! ❖* [Coran 2/197]

Ce verset prouve que la *taqwa* dissuade les gens de tenir des propos indécents ou de commettre des actes contraires aux bonnes mœurs, et empêche les dommages écologiques portés aux animaux et aux arbres. En effet, lorsque le cœur est maintenu dans la *taqwa*, il devient exigeant sur le plan moral et ressent le regard de Dieu posé sur lui. Ce n'est qu'alors qu'il devient possible à l'homme d'exercer un contrôle sur sa langue et sur les autres organes de son corps, en les tenant éloignés des actions indécentes tant celles apparentes que cachées.

Le terme « *taqwa* » a été repris à plusieurs reprises dans des contextes traitant de questions familiales, notamment la démarche à suivre pour qu'un homme préserve une bonne relation avec son épouse, à défaut de quoi une séparation conjugale en douceur et d'une manière équitable doit avoir lieu. Le mot se rencontre également dans la relation que l'on entretient avec

les parents et les proches, parce que la *taqwa* permet de préserver cette relation, et de consacrer la patience, la tolérance, l'indulgence, la bonté, la bienveillance et la bienfaisance. Dieu, Exalté soit-Il, affirme :

❖ *Et craignez votre Seigneur au nom duquel vous vous implorez les uns les autres (afin de jouir de vos droits mutuels), et ne rompez pas les liens du sang. Certes, Allah vous observe parfaitement.* ❖ [Coran 4/1]

La *taqwa* est également citée dans le contexte du témoignage juste et du jugement équitable rendus loin de toute influence externe. Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *Ô vous qui croyez ! Prenez nettement position pour la cause de Dieu, soyez des témoins équitables, et ne laissez pas l'inimitié et la haine des autres vous inciter à devenir injustes. Soyez justes ; cela vous rapproche de l'équité. Et craignez Dieu. En vérité, Dieu est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.* ❖ [Coran 5/8]

De fait, la *taqwa* est mentionnée dans tous les domaines de l'activité humaine, comme les actes de culte, les rites, les transactions, les peines légales prévues, les décisions de justice, etc. À cet égard, ar-Raghîb al-Asfahânî écrit :

« La *taqwa*, consiste à se tenir sur ses gardes pour se prémunir contre tous les dangers possibles que vous craignez. La crainte et la *taqwa* sont employées de façon interchangeable en fonction du contexte où elles sont utilisées. »⁵¹

Sur ce sujet, Dr Ahmad Raissouni a écrit :

51. Al-Isfahânî, *Al-Mufradat fi gharib al-qur'ân*.

« À la lumière des emplois qui en sont faits dans la *shari'a*, le terme *taqwa* traduit un état moral, spirituel et cordial qui permet à la personne qui en est pourvue de faire preuve d'un vrai sens de responsabilité vis-à-vis des autres et d'elle-même. Ainsi, cette personne pense aux conséquences attendues et aux effets pouvant découler de ses actions, puis agit selon que la question la concerne personnellement, se rapporte à Dieu, ou concerne les autres créatures divines. »⁵²

À vrai dire, la *taqwa* est cette capacité d'autocontrôle qui pourrait retenir une personne de commettre des méfaits. C'est ce qui a incité 'Umar ibn 'Abd al-'Azîz à dire qu'« une personne qui a le sens de la *taqwa* est maîtresse d'elle-même et ne fait pas tout ce qu'elle désire. »⁵³ Voilà pourquoi 'Umar, le deuxième calife, objecta une bonne raison à Jabir ibn 'Abdallâh (que Dieu soit Satisfait de lui), en lui disant : « Voudrais-tu acheter tout ce que tu désires ?! »⁵⁴ *Taqwa* désigne le cœur vigilant et attentif, le guide perspicace et la précaution minutieuse. Pris au sens propre, le terme renvoie à la circonspection, de même qu'aux précautions que l'on prend en vue d'éviter ce que l'on déteste ou craint⁵⁵.

La *taqwa* signifie aussi la disposition de l'âme à faire son auto-critique, la propension à exprimer un jugement moral sur son propre comportement, ou à formuler des reproches à l'égard d'une personne qui commet un méfait ou ne tient pas compte des bonnes actions. La *taqwa* l'incite alors à se détourner des

52. Dr Raïssouni, recherche effectuée sur l'éthique médicale, présentée au premier colloque organisé par le CILE, p. 9.

53. Al-Bayhaqî, *Shu'ab al-imân*, vol. 5, p. 63.

54. Al-Mundhirî, *At-Tarhîb wa t-tarhîb*, vol. 4, p. 150.

55. Voir, par exemple, *Al-Qamus al-muḥîṭ, Lisân al-'arab* (article *waqa*).

actes nuisibles et, en parallèle, à s'efforcer d'accomplir de bonnes actions.

C'est pourquoi l'Islam associe la *taqwa* à maintes vertus suprêmes, telles que la bonne orientation, la droiture, la réussite spirituelle, le salut, l'obtention de la satisfaction divine, l'espoir d'avoir pour demeure le Jardin, voire la récompense suprême au Paradis, ainsi que la meilleure provision dont une personne peut disposer, comme de nombreux versets coraniques le soulignent. Dieu, Exalté soit-Il, affirme :

❖ *Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Dieu, Il vous accordera la faculté de distinguer le bien du mal, vous effacera vos méfaits et vous pardonnera. Et Dieu est le plus grand Dispensateur de grâce.* ❖ [Coran 8/29]

Les musulmans sont également tenus de s'entraider pour accomplir des œuvres qui consacrent la vertu et la droiture. À cet égard, Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraîdez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition !* ❖ [Coran 5/2]

Le Saint Coran tient constamment à employer le terme *taqwa* afin d'instaurer une bonne relation entre les époux, de même que pour tisser de bons rapports humains et familiaux. Nous constatons que presque chaque question portant sur la vie conjugale, qu'elle soit liée à la préservation des liens maritaux ou à la prononciation de la séparation, est toujours accompagnée du terme *taqwa*, qui est cité au début de l'acte ou après les paragraphes introductifs. Il en est de même pour les relations

familiales. Nous ne pouvons toutefois pas nous étendre davantage sur ce sujet car il dépasse le cadre de cet essai⁵⁶.

Outre le Coran, la Sunna fournit des explications détaillées sur la *taqwa*, comme indiqué dans de nombreux hadiths, entre autres celui où le Prophète (ﷺ) dit :

« Craignez Dieu où que vous soyez, et accomplissez de bonnes œuvres après avoir commis de mauvaises actions, les premières étant vouées à être effacées grâce aux dernières, et comportez-vous convenablement envers les gens. »⁵⁷

Ce hadith complet régit la relation que les hommes entretiennent avec leur Seigneur, laquelle devrait être entièrement basée sur la *taqwa* pour prouver les biens immenses dispensés à l'ensemble des créatures de Dieu. De plus, ce hadith ordonne que les relations humaines soient toujours fondées sur les règles morales et les bonnes mœurs. Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse (le mal) par ce qui est meilleur ; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami intime.* ❖ [Coran 41/34]

Cependant, lorsqu'une personne commet un péché, elle devrait s'empresse d'accomplir une bonne action et de se repentir à Dieu, le cœur brisé, pour implorer le pardon divin, lorsque le péché commis ne concerne que la personne et son Seigneur. Mais lorsque le péché commis porte sur le viol des droits d'autrui, la personne doit alors présenter ses excuses à la partie lésée, réparer les droits violés ou les torts faits, et rétablir

56. Wajdi (Farid), voir *Al-Mu'jam al-faz al-qur'an al-karim* et *Mu'jam al-faz as-sunna*.

57. Rapporté par at-Tirmidhi.

l'état naturel des choses. La *taqwa* incarne donc la conscience humaine, l'évolution spirituelle de l'homme et l'autocontrôle moral. Elle empêche l'homme de tomber dans l'erreur et les péchés, et de se précipiter dans le gouffre de la luxure. De fait, c'est grâce à la *taqwa* que le Prophète Yūsūf a pu résister à la femme de son maître lorsque celle-ci a tenté de le séduire :

❖ *Et elle, dans la maison où elle l'avait reçu, a cherché à le séduire (pour l'amener à commettre un acte immoral) ; elle a fermé les portes et dit : "Viens, je suis prête pour toi !" Il dit : "Je cherche refuge auprès de Dieu ! En vérité, c'est mon maître. Il a amélioré ma situation (alors je ne le trahirai jamais)." Vraiment, les méchants ne réussiront jamais.* ❖ [Coran 12/23]

C'est également la *taqwa* qui avait assuré la mise en œuvre de la peine prescrite par la *shari'a* pour la consommation du vin. Boire du vin était une habitude profondément enracinée dans la société arabe, au point que la dépendance à l'alcool y était largement répandue quand le dernier verset annonçant son interdiction formelle a été révélé :

❖ *Ô vous les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, et la pierre dressée et les flèches de divination ne sont qu'une abomination, une œuvre de Satan ; écarterez-vous-en, afin que vous réussissiez. Satan ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de faire la prière. N'allez-vous donc pas y renoncer ?* ❖ [Coran 5/90-91]

Enfin, c'était la *taqwa* qui avait encouragé une jeune fille à s'abstenir de frelater du lait, en y ajoutant de l'eau. Sa mère a soutenu devant elle que « 'Umar ne serait pas informé », avant de lui demander : « Pourquoi devrais-tu invoquer la peur ? »

La jeune fille lui a alors répondu : « Si 'Umar ne nous voit pas, Dieu nous voit sûrement, et rien ne Lui échappe. »⁵⁸

3. La miséricorde

Elle désigne la disposition à avoir de la compassion pour les autres, à se soucier d'eux, à faire preuve de sympathie à leur égard et à éprouver de l'affection pour eux, en raison de leurs souffrances. Elle est doublée du désir de soulager les autres de leurs malheurs.⁵⁹ Elle découle de l'*iḥsân* : lorsqu'une personne a le sens de l'*iḥsân*, et est habituée à entreprendre toutes sortes de bonnes actions, elle est en fait clément et éprouve de la commisération pour autrui. C'est une qualité qui fait partie intégrante de l'*iḥsân*, de sorte qu'on ne saurait en parler séparément. Seule donc une personne habituée à l'*iḥsân* fait réellement preuve de miséricorde envers autrui.

La miséricorde semble relever du cœur et n'est pas aisée à définir, en particulier lorsque l'on tente d'uniformiser les principes éthiques mesurables, vérifiables et standardisés. Quoi qu'il en soit, au sens littéral, la miséricorde renvoie à la bonté du cœur, à la bonhomie, à la magnanimité et à la clémence⁶⁰. La manifestation pratique de la miséricorde consiste donc à faire ce qui est bon et à éviter ce qui est nuisible et pernicieux, ce qui l'assimile aussi à l'*iḥsân*. Dès lors, nous ne pouvons pas en parler comme s'il s'agissait d'un principe indépendant.

58. Ibn 'Asakir, *Tārīkh dimashq*, vol. 70, p. 252 ; Abu Nu'aym, *Ḥilyat al-awliyā'* (Biographie du Calife 'Umar), Ibn Ḥajar, *At-Taqrīb*, p. 304.

59. *'Uyun al-anba fi tabaqāt al-atibba*, Beyrouth, 1965, p. 45 ; voir aussi Dr Al-Bar (Muḥammad Alī), *Ibid*, p. 3.

60. Voir, par exemple, *Al-Qamuṣ al-muḥīt*, *Lisān al-'arab* et *Al-Mu'jam al-waṣīt*, article *raḥīma*.

En Islam, la miséricorde revêt indubitablement une plus grande importance. C'est ainsi que Dieu Se décrit au moyen des deux attributs qui Lui sont intrinsèques, à savoir le Tout-Miséricordieux et le Très-Miséricordieux. Les deux attributs sont repris dans la *basmalah* (invocation de Dieu par l'expression *bismillâh ar-rahmân ar-rahîm*, au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très Miséricordieux). Cette expression revient en écho dans le Coran, mais elle est également formulée dans d'autres instances.

En outre, de nombreux hadiths célèbrent l'importance de la miséricorde car la mission du Prophète n'est autre qu'une forme de miséricorde envoyée à la création tout entière. Aussi Allah, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'ensemble de la création [tout ce qui existe].* ❖ [Coran 21/107]

De même, le Coran est révélé en signe de miséricorde envers tout le monde. Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Certes, Nous leur avons apporté un Livre [le Coran] que Nous avons détaillé, en toute connaissance, à titre de guide et de miséricorde pour les gens qui croient.* ❖ [Coran 7/52]

Le Prophète (a) dit :

« Le Tout-Miséricordieux [Allah] accorde Sa miséricorde à ceux qui se font miséricorde. Soyez miséricordieux avec ceux qui sont sur terre et Celui qui est au-dessus des cieux sera Miséricordieux envers vous. »⁶¹

61. Rapporté par Aḥmad et at-Tirmidhî à travers une chaîne de transmission authentique, hadith répertorié sous le n° 1924 ; Abû Dawûd, hadith répertorié

Il dit aussi :

« Dans l'amour, l'affection, et la miséricorde qu'ils se portent mutuellement, les croyants sont comparables à un seul corps. Dès qu'un membre est affecté, c'est l'ensemble du corps qui souffre à cause de l'insomnie et de la fièvre. »⁶² (Ou : « Tu vois les croyants dans leur amour, leur affection, et dans leur miséricorde qu'ils se portent, comparables à un seul corps. Lorsqu'un membre est affecté, c'est l'ensemble du corps qui souffre d'insomnie et s'enfièvre. »)

En outre, les ouvrages dédiés à la Sunna ont consacré des chapitres entiers à la question de la miséricorde. Ainsi, dans son *Ṣaḥīḥ*, l'imam al-Bukhârî a intitulé l'un de ses chapitres *Faire preuve de miséricorde envers les gens et les animaux*, où il a cité maints hadiths se rapportant à l'histoire d'un homme qui a éteint la soif d'un chien (certains récits parlent même d'une prostituée). Appréciant son action, Dieu lui a ensuite pardonné ses péchés. Surpris, les Compagnons ont demandé au Prophète à ce sujet :

« Serons-nous récompensés pour avoir fait preuve de bonté aussi envers les animaux ? » Le Prophète (ﷺ) leur a répondu : « Pour tout foie humide (c'est-à-dire tout être vivant), il y a une récompense. »⁶³ (Ou : « Une récompense est octroyée pour tout bienfait accordé à une créature vivante. »)

sous le n° 4902. Dans *Mukhtaṣar al-maqāṣid*, al-Hadith (84), az-Zarqanî a dit : « C'est un hadith authentique » ; al-Albanî en a fait de même dans l'authentique recueil d'at-Tirmidhî, hadith répertorié sous le n° 1924.

62. Al-Bukhârî, *Ṣaḥīḥ*, hadith répertorié sous le n° 6011 ; Muslim, hadith répertorié sous le n° 2999.

63. Al-Bukhârî, *Ṣaḥīḥ* et *Al-Âdab al-mufrad*, chapitre intitulé *Raḥmat an-nâs wa-l baba'im* ; voir aussi le commentaire qui en est fait dans *Fath al-Barî*.

Ces hadiths abordent de manière générale la miséricorde, qui est également accordée à toutes les créatures, même aux non-musulmans, et aux animaux. Un vétérinaire doit ainsi faire preuve de miséricorde dans ses rapports aux animaux. Car, comme le dit à juste titre Ibn al-Qayyim, cette *sharī'a* est la loi de la miséricorde : « [La *sharī'a*] est en elle-même une miséricorde parfaite. »⁶⁴ Elle est révélée au Prophète, envoyé en signe de miséricorde à toute la Création, comme l'attestent des centaines de versets coraniques, par Dieu le Tout-Miséricordieux et le Très Miséricordieux. Voilà pourquoi certains érudits musulmans ont résumé les objectifs de la *sharī'a* en deux expressions : rendre gloire à la Vérité (Dieu) et faire preuve de miséricorde envers la Création. Selon ce sens, la miséricorde, la tolérance, la bienveillance, la candeur, la bonne volonté et l'amour de la vérité, qui sont, pour certains érudits, à la base des principes éthiques, sont tous intrinsèques au sens global de l'*ihsân*.

64. *I'lâm al-muwaqqi'in*, vol. 3, p. 3.

Jalons islamiques pour une réforme écologique

À la lumière des textes légaux inspirés du Livre et de la Sunna, nous pouvons dire que les étapes de la réforme écologique et la nature des relations à établir avec l'environnement se présentent brièvement de la manière suivante :

La perspective éthique et doctrinale

Un musulman croit fermement que l'environnement est, comme lui, la création de Dieu. Ainsi, il lui témoigne le respect qui lui est dû et se sent responsable à son égard. Il sait que le désordre et la corruption sur terre sont inadmissibles, aussi respecte-t-il la volonté divine et ne viole-t-il jamais les lois régissant la vie ici-bas. En outre, il croit en la récompense et au châtement dans l'Au-delà, et sait que l'homme est responsable de tous les actes, petits ou grands, conformément à ce que Dieu affirme dans ce verset :

❖ *Ainsi, quiconque fait un bien, fût-ce du poids d'un atome, le verra, et quiconque fait un mal, fût-ce du poids d'un atome, le verra.* ❖ [Coran 99/7-8]

En ce jour-là, seules comptent donc les bonnes actions. Cette croyance constitue un motif puissant qui incite à initier des réformes, à se montrer utile, et à s'abstenir de détruire et d'être

nuisible. En effet, même si une personne habituée à détruire et à nuire parvient à échapper au châtement dans cette vie, elle ne pourrait pas y échapper le Jour Dernier. En outre, cette ferme conviction permet à l'homme de se détourner de certains vices, tels que la cupidité, l'avarice et l'orgueil, de s'abstenir de se vanter des biens terrestres possédés, et de renoncer à l'avidité de toutes sortes de gains, notamment l'argent, qu'ils soient légaux ou illégaux. Sous cet angle, le motif éthique encourage fortement la maîtrise de soi, ce qui s'accorde parfaitement avec l'Islam qui établit un juste équilibre entre le matérialisme et le monachisme. Le cadre délimité de la présente étude ne permet pas d'examiner cet aspect particulier.

Sur le plan des rapports liant les êtres humains à l'environnement, et autres questions similaires, l'une des valeurs éthiques auxquelles le Coran accorde une plus grande importance est la justice. Celle-ci traduit l'équilibre, fondement observé dans les cieux et sur la terre, ainsi que la modération et l'équité, loin de toute sorte d'excès. Dieu, Exalté soit-Il, dit à ce titre :

❖ *Mangez et buvez, mais ne soyez pas prodigues. Certes Allah n'aime pas les prodigues.* ❖ [Coran 7/31]

Il est donc indispensable d'adopter un comportement modéré, même en matière de nourriture et de boisson, dans l'usage (de toute chose), la consommation, la production, et dans d'autres actions ou comportements similaires. Nombre de hadiths authentiques ont déconseillé les comportements prodigues, même lorsqu'il s'agit d'utiliser de l'eau de mer. Menaçant les dépensiers des châtements les plus sévères, Dieu, Loué soit-Il, les assimile aux frères des diables. Aussi dit-Il :

❖ *En vérité, les dépensiers sont les frères des diables, et le Diable est très ingrat envers son Seigneur.* ❖ [Coran 17/27]

Il existe aussi d'autres hadiths authentiques très explicites traitant de l'interdiction de la prodigalité, du gaspillage et de la dilapidation des richesses. À cet égard, d'autres valeurs éthiques incitent à faire le bien et à éviter le mal, en optant notamment pour la clémence, la compassion, et en se comportant avec bonté et clémence avec toute chose, même avec les êtres inanimés. Le Prophète (ﷺ) dit :

« Allah est Clément et aime la clémence en toute chose. »⁶⁵

Et, selon un autre récit, le Messager de Dieu a dit :

« En vérité, chaque fois qu'une chose comprend de la clémence, cela l'embellit, et chaque fois qu'elle en est dépourvue, cela la gâte. »⁶⁶

De nombreux autres versets et hadiths appellent les gens à faire preuve de clémence et de miséricorde envers toutes les créatures au point qu'un récit prophétique rapporte qu'Allah a condamné une femme au châtement du feu à cause d'un chat qu'elle avait enfermé jusqu'à ce qu'il ait péri (de faim et de soif). En contrepoint de cette histoire, il y a celle de l'homme que Dieu a admis au Paradis pour avoir éteint la soif d'un chien, le sauvant ainsi d'une mort certaine. Dieu prévoit aussi de sévères châtements pour ceux qui tuent les moineaux et autres animaux sans raison légale convenable. Il en est de même pour tous ceux qui abattent injustement un

65. Al-Bukhârî et le commentaire d'Ibn Hajar intitulé *Fatḥu-l-barî*, vol. 10, p. 375 ; Muslim, *Ṣaḥîḥ*, hadith répertorié sous le n° 2165.

66. Muslim, *Ṣaḥîḥ*, hadith répertorié sous le n° 2593.

jujubier, et tout arbre, sous l'ombre duquel les voyageurs et les bêtes se mettent à l'abri. Les hadiths rapportent que Dieu les conduira en Enfer tête baissée⁶⁷. Cet ensemble de valeurs morales contribue ainsi à la préservation de l'environnement tout entier, et en assure la protection contre toutes sortes de violations et contre tous types de corruption.

La perspective humaine, intellectuelle et scientifique

Le Saint Coran affirme à plusieurs reprises que l'homme, à l'origine, est créé de poussière et de boue. Il s'ensuit que la terre est la mère de l'humanité, après Ève, leur mère (génératrice), et que c'est vers elle que nous retournerons à la fin. Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *C'est d'elle (la terre) que Nous vous avons créés, et en elle Nous vous retournerons, et d'elle Nous vous ferons sortir une fois encore.* ❖ [Coran 20/55]

Si les mères méritent qu'on les traite avec égard et bonté, on doit alors se comporter de la même manière avec notre mère originelle, la terre. En fin de compte, tout devrait revenir vers la terre après la mort. Cette perspective a des effets profonds sur la relation spirituelle liant étroitement l'homme à la terre. L'homme aime ainsi la terre et en prend soin autant que possible. Cette connaissance minutieuse et confirmée des textes juridiques a donné lieu à des comportements écologiques idéaux. (À cet égard, les orientations coraniques ont, en effet, exercé une influence évidente et concrète sur la civilisation islamique au sein de laquelle l'esthétisme environnemental,

67. Voir les recueils de hadiths, ainsi qu'Abû Dawûd, *Sunân, Kitâb al-âdab*, chapitre *Qat' as-Sidr*, hadith répertorié sous le n° 5239.

en tant que conception culturelle d'ordre écologique, joue un rôle important dans l'orientation des comportements humains vers plus de douceur envers les paysages naturels⁶⁸.) D'ailleurs, le Coran y fait allusion :

❖ *Parmi Ses serviteurs, seuls ceux qui détiennent des connaissances craignent Dieu.* ❖ [Coran 35/28]

La vision positive de l'environnement

En ce qui concerne la conception qui en est faite en Islam, l'environnement constitue l'incarnation du bien. De par sa nature même, il sert l'intérêt de l'homme à qui il procure, en fin de compte, bien des avantages. Sous cet angle, de nombreux versets coraniques apportent la preuve que Dieu l'a créé pour l'intérêt de l'homme. C'est pourquoi Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre.* ❖
[Coran 2/29]

L'homme devrait donc rendre grâce à Dieu pour ces bienfaits et il est censé faire tout son possible pour préserver l'environnement des dégâts et de la corruption. En effet, il y a au sein de l'environnement assez de choses bonnes et bénies pour assurer le bonheur et le bien-être humains, pourvu qu'elles soient utilisées à bon escient et réparties de la meilleure manière possible. Il s'agit là d'un fait que de nombreux versets confirment. À titre d'exemple, Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Il (Allah) l'a bénie [la terre] et lui a assigné ses ressources alimentaires (pour ses habitants) en quatre jours d'égal durée.*

68. Dr Najjar ('Abd-al-Majîd), op. cit., p. 119.

Telle est la réponse à tous ceux qui t'interrogent (sur sa création). ﴿ [Coran 41/10]

Pour l'Islam, la pénurie des ressources est un faux problème. De fait, ce qui constitue réellement un problème, ce sont les excès commis à l'encontre de l'environnement, l'exploitation irréfléchie, la surconsommation, la répartition inégale, ainsi que la mauvaise redistribution des ressources dont l'environnement naturel regorge⁶⁹.

La perspective légale et le principe de récompense/châtiment

Soucieux de faire face aux problèmes écologiques, l'Islam ne se contente pas des dimensions morales mentionnées ci-dessus ; il applique également le principe de récompense et de châtement dans cette vie et dans la vie à venir. De plus, il existe d'autres réglementations appropriées, telles que celles qui sanctionnent les crimes écologiques. Nous savons bien d'ailleurs que l'Islam a prescrit la peine la plus sévère pour le crime de corruption répandu sur la terre, comme l'affirme Dieu, Exalté soit-Il, dans le verset suivant :

﴿ *Telle est la rétribution de ceux qui mènent la guerre à Dieu et à Son Messager, et qui répandent la corruption sur la terre ; ils seront soit tués, soit crucifiés, tandis que leurs mains et leurs pieds seront amputés, soit encore bannis de terre. Ce sera pour eux la honte ici-bas, et un châtement sévère dans l'Au-delà.* ﴾

[Coran 5/33]

69. Dr Al-Qaradaghî (Ali), *Al-muqaddima fi-l mâl wa-l milkiyya wa-l iqtisâd*, Jordanie, Dâr Al-Basha'ir al-islamiyya, p. 29.

De toute évidence, les méfaits commis sur terre peuvent parfois comprendre certains crimes écologiques. Dieu a même dévoilé certains de ces crimes en décrivant les fauteurs de désordre :

❖ *Et dès qu'il a le dos tourné, il parcourt la terre pour y répandre la corruption, détruire les labours et le bétail. Or, Dieu n'aime point le désordre.* ❖ [Coran 2/205]

En plus du sens qui se dégage de ce verset, le principe général de la loi islamique prévoit que pour toute infraction à la loi divine dont s'ensuivent des dégâts ou des préjudices, Dieu a prescrit des sanctions pour conjurer ces méfaits et dissuader les gens de les commettre. Il est aussi des cas où l'on peut investir une autorité juste d'un pouvoir discrétionnaire pour la prescription de la sanction approprié⁷⁰.

La dimension fondée sur le bienfait/l'intérêt (intérêts communs et droits réciproques)

En plus des dimensions pertinentes, déjà évoquées, qui sont proposées pour faire face aux problèmes et dangers écologiques, l'Islam met l'accent sur les intérêts communs et les intérêts réciproques dans le rapport entre l'homme et l'environnement, en s'appuyant sur les principes suivants : l'homme fait partie intégrante de l'environnement. En outre, Dieu l'a créé afin qu'il réforme l'environnement et en prenne soin. Or, cet objectif ne pourrait être atteint que si l'environnement constitue un tout homogène. Autrement dit, l'homme ne peut l'exploiter que si celui-ci est entier et utile, étant donné qu'il en est le principal bénéficiaire. Le Saint Coran présente des

70. Pour plus d'informations, voir 'Abd-al-Qadir 'Awda, *At-Tashrî' al-jinâ'i fi-l islâm*.

orientations somme toute nouvelles dans le domaine religieux. Plus concrètement, Dieu a ordonné aux hommes d'exploiter la terre et de la cultiver pour tirer profit des avantages qu'elle offre, tout comme il a prescrit l'accomplissement de la *ṣalat* (prière) et du *dhikr* (invocation de Dieu). Dans ce contexte, Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *Ô vous qui croyez ! Quand on appelle à la ṣalat du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'Allah (la prière) et laissez le négoce (et toute autre chose). Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez ! Puis, quand la prière est terminée, vous pouvez parcourir les étendues de la terre et rechercher les bienfaits divins (en travaillant, etc.) ; mais invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez.* ❖ [Coran 62/9-10]

Ainsi, de la même manière que Dieu ordonne l'accomplissement du *dhikr*, et donc l'interruption de toute transaction lors des horaires de prière, Il ordonne aussi aux fidèles de se disperser à travers la terre pour la remettre en état et la cultiver, de sorte à pouvoir tirer profit des avantages qu'elle procure. Le sens de ces versets est confirmé dans de nombreux versets coraniques. C'est ainsi que Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *C'est Lui qui vous a soumis la terre (vous l'a rendue accessible afin que vous la parcouriez et la cultiviez) ; parcourez donc ses grandes étendues et mangez de ce qu'Il vous fournit. Et c'est vers Lui qu'est la Résurrection.* ❖ [Coran 67/15]

Dieu ordonne donc aux croyants de parcourir la terre à la recherche de la nourriture et d'autres ressources dont elle abonde. De tous les comportements que l'être humain devrait adopter envers l'environnement, ces versets, ainsi que d'autres, indiquent clairement que l'homme est tenu de se servir

convenablement de l'environnement qui lui a été confié, en entreprenant des activités qui peuvent lui être utiles tout au long de sa vie. Cette orientation coranique a exercé une influence profonde sur le cours de la civilisation islamique comme le traduit l'interprétation esthétique de l'environnement. C'est ainsi que des centaines, voire des milliers, de *diwân* (ou recueils) de poésie et d'ouvrages de différents genres littéraires ont célébré la beauté de la nature et exprimé la profonde passion que les musulmans lui vouent. Des édifices, des immeubles, des tapis et différentes sortes d'objets ont été ornés de dessins magnifiques et embellis de formes décoratives qui rappellent toutes les beautés et les merveilles des paysages naturels⁷¹.

Étant donné que l'homme se sert de l'environnement sur différents plans (scientifique, culturel, spirituel, physique et esthétique), il devrait alors se rappeler ses bienfaits et rendre grâce à Dieu pour Ses dons. De plus, il est censé les traiter avec respect et les préserver de la destruction. Nous pouvons ainsi entrevoir la relation existant entre les nombreux bienfaits divins et l'interdiction des méfaits commis sur terre, comme il ressort de ce verset où Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Rappelez-vous donc les bienfaits d'Allah [qui vous ont été accordés] et ne répandez pas la corruption sur la terre à l'instar de ce que font les fauteurs de trouble.* ❖ [Coran 7/174]

Le message de la miséricorde universelle

Cette approche islamique a eu un effet impressionnant sur le comportement pratique en raison de la clémence universelle et de la miséricorde dont Dieu affirme qu'elles constituent le but

71. Dr Najjar ('Abdul-Majîd), op. cit., pp 221-232.

et l'objectif de la mission assignée au Prophète Muḥammad. En effet, Allah, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'ensemble de la création [pour tout ce qui existe].* ❖ [Coran 21/107]

Dans ce verset, l'expression « tout ce qui existe » renvoie à la fois aux plantes, aux êtres humains et aux animaux. Pour que les hommes n'oublent pas cette miséricorde, Dieu ordonne à chaque musulman d'entamer toutes ses activités en prononçant la formule de la *basmalah*, autrement dit *bismillâh ar-raḥmân ar-raḥîm* (Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très Miséricordieux), conformément à la Constitution de l'Islam, le Saint Coran, dont tous les chapitres commencent par ce verset, à l'exception d'une seule sourate. Parmi de telles activités, nous pouvons citer un mouvement physique à faire, une pause à prendre pour se reposer ou méditer dans le calme, une lecture ou un apprentissage à entreprendre, une activité d'éducation, ou un travail à accomplir d'une manière inventive.

La *basmalah* est également prononcée en signe de soumission du Prophète à l'ordre divin : ❖ *Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé (tout ce qui existe)* ❖ [Coran 96/1] Le Prophète a ainsi déclaré toute activité entamée sans l'énonciation de cette formule comme dépourvue de bénédiction⁷².

72. Rapporté par al-Khâṭib et al-Ḥafīz ar-Rahawī ; as-Subkī l'a ensuite rapporté dans son ouvrage intitulé *Ṭabâqat* (vol. 1, p. 6) comme suit : « Toute chose convenable ne commençant pas par la formule *bismillâh ar-raḥmân ar-raḥîm* est dépourvue de bénédiction. » Cependant, comme le dit al-Albanî dans *Al-Irwâ* (vol. 1, p. 29), il s'agit là d'un récit jugé faible. L'imam Aḥmad l'a également rapporté comme suit : « Toute chose convenable ne commençant pas par la mention d'Allah. » Voir Aḥmad, *Musnad*, vol. 2, p. 359.

En outre, la pensée islamique accorde une plus grande importance au monde matériel et à l'environnement sur le plan de l'utilisation optimale, étant donné que ceux-ci sont deux sources d'inventivité et de pensée créative et constituent des preuves sur l'existence de Dieu et Ses parfaits attributs.

Par contre, la culture grecque, qui constitue l'une des principales sources de la culture occidentale, accorde la plus grande importance à la simple rationalité. Pour cette culture, en effet, la recherche de la vérité au sein du monde physique est peu utile, comme on peut le constater dans la philosophie de Platon et les philosophies qui s'en inspirent, où le monde de la matière [le monde sensible] n'est perçu que comme l'ombre des réalités trouvées dans le monde des formes [ou des idées].⁷³ Certains sont même allés jusqu'à nier les objets matériels⁷⁴.

Principe des droits réciproques

L'application des merveilleux principes islamiques dans ce domaine équivaut à la mise en pratique du principe des droits réciproques en vertu duquel chaque droit implique un devoir. Le Prophète (ﷺ) y fait allusion dans la relation liant Dieu à Ses serviteurs. Ainsi, il demanda un jour à l'un de ses compagnons :

« Sais-tu quel est le droit d'Allah envers Ses serviteurs ? Et quel est le droit de Ses serviteurs envers Lui ? » – « Allah et Son Messenger en sont plus informés », lui répondit son compagnon. Le Prophète lui dit alors : « Le droit d'Allah sur Ses serviteurs est qu'ils doivent L'adorer sans rien Lui associer, alors que le

73. Dr Najjar (Abd-al-Majîd), op. cit., p. 233.

74. At-Taftazanî, *Sharḥ al-'aqida*, p. 7.

droit de Ses serviteurs envers Lui est qu'Il ne doit pas châtier ceux qui ne Lui associent rien. »⁷⁵

Ce hadith établit la règle-clé régissant le rapport de l'homme à l'environnement, qui demeure tributaire des droits réciproques, c'est-à-dire des droits et des obligations. En effet, en l'absence de toute obligation, personne ne bénéficie de droits absolus car à chaque droit correspond un devoir. Telle est la règle de la justice et de l'équilibre. C'est là un principe général du droit islamique que le Prophète a mentionné, même dans le contexte de la relation liant l'homme à Dieu, en tant que signe de la faveur divine accordée à Ses serviteurs. Bien plus, le Prophète (ﷺ) insiste sur les droits des membres propres à chaque être humain lorsqu'il affirme : « Ton corps a un droit sur toi, tes yeux ont un droit sur toi, ton épouse a un droit sur toi, et ton invité a un droit sur toi. »⁷⁶

Selon un autre hadith authentique, Salman le Perse a dit un jour à Abû ad-Dardâ' :

« Certes, ton Seigneur a un droit sur toi, ta personne a un droit sur toi, ta famille a un droit sur toi et ton invité a un droit sur toi. Donne alors à chacun le droit qui lui revient. » Abû ad-Dardâ' est ensuite allé voir le Prophète (ﷺ) et lui a rapporté ces propos. Le Messager d'Allah lui a alors dit : « Salmân a dit la vérité. »⁷⁷

75. Rapporté par al-Bukhârî et Muslim, voir *Şahîh al-Bukhârî* et le commentaire d'Ibn Hajar intitulé *Fathu-l-barî, Kitâb al-jihâd*, vol. 6, p. 58.

76. Voir *Şahîh al-Bukhârî* et le commentaire d'Ibn Hajar intitulé *Fathu-l-barî*, vol. 4, pp. 191-193 ; Muslim, hadith répertorié sous le n° 1159 ; an-Nasa'î, vol. 4, pp. 209-215.

77. Voir *Şahîh al-Bukhârî* et le commentaire d'Ibn Hajar intitulé *Fathu-l-barî*, vol. 4, pp 182-184 ; vol. 10, p. 443.

Ce principe fixe solidement dans les cœurs l'importance que revêt l'acte de rendre grâce à Dieu pour les bienfaits et les dons bénis de la terre et du ciel (de l'univers), ainsi que la disposition à faire ce qui est bon et utile, et à éviter ce qui est nuisible ou préjudiciable. C'est un principe qui est bien ancré dans le cœur, la pensée et l'esprit du croyant.

L'utilisation correcte des choses afin qu'elles fonctionnent convenablement

L'Islam enseigne qu'un musulman ne saurait dire des mensonges, même aux dépens des animaux et d'autres créatures. Comme dans ses rapports avec ses semblables, un musulman ne doit pas tromper ou mentir dans ses rapports aux animaux, qui doivent donc recevoir normalement leur part de fourrage naturel. En outre, l'homme devrait épargner à la nature et à l'environnement ses interventions nocives, étant donné que toute violation de l'équilibre écologique est légalement interdite. C'est ce que confirme le hadith authentique suivant :

« Il est interdit de causer du tort [à autrui] ou d'y riposter en provoquant un autre tort. »⁷⁸ (Ou : « Ne faites pas de mal, et ne rendez pas le mal pour le mal. »)

Ce hadith constitue ainsi une règle de conduite et un principe juridique islamique général. Le point de vue islamique

78. Rapporté par Malik, *Al-Muwattâ'* ; ash-Shafi'i ; *Musnad* (vol. 1, p. 324) ; Ahmad, *Musnad*, (vol. 1, p. 313 ; vol. 5, p. 326) ; al-Ḥakim, *Al-Mustadrak*, (vol. 2, p. 66) affirme qu'il « est authentique et est conforme aux normes islamiques d'authentification des récits prophétiques. » Adh-Dhahâbî, à son tour, approuva ce jugement. Al-Bayhaqî, *Sunân*, (vol. 6, p. 69) ; ad-Daraqutnî, (vol. 2, p. 77). Voir également *Majma' az-zawâ'id* (vol. 4, p. 204) et *Misbah az-zujâja* d'al-Kitânî (vol. 3, p. 48).

nourrit des doutes, voire émet des réserves sur les efforts déployés en génie génétique en vue de modifier les systèmes de fonctionnement de la nature, jusqu'à ce qu'il s'avère que ces manipulations sont sans danger et n'entraînent pas de dommages écologiques.

En matière de recherches entreprises en génie génétique, la résolution 100/2/d10 émise par le Conseil de l'Académie Islamique Internationale du Fiqh (jurisprudence islamique) stipule que, pour que de telles manipulations soient permises, il faudrait « prendre toutes les mesures possibles et les précautions nécessaires afin de prévenir d'éventuels dommages pouvant affecter l'homme, les animaux ou l'environnement, même sur le long terme. »⁷⁹

Dans ce contexte, nul n'ignore les graves conséquences qui peuvent découler de la manipulation des gènes et des caractéristiques génétiques, ainsi que de la nature des fourrages génétiquement modifiés. Certains problèmes sont déjà survenus, tels que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et autres maladies similaires affectant les animaux, auxquels s'ajoutent les problèmes environnementaux touchant à la couche d'ozone. Ainsi, nous pouvons nous rendre compte de la justesse du point de vue islamique qui préconise toutes les mesures possibles et les précautions nécessaires pour éviter toute altération du milieu naturel.

Aux yeux de l'Islam, il est strictement illégal d'introduire des modifications sur la création divine. Un tel acte est même considéré comme diabolique, que Dieu attribue à Satan :

79. Revue de l'Académie Islamique Internationale du Fiqh, n° 10, vol. 2, p. 451 et suivantes.

❖ *En vérité, je les induirai en erreur, et certainement, je leur donnerai de faux espoirs ; je leur enjoindrai de fendre les oreilles aux bestiaux ; je leur commanderai, et ils altéreront la création d'Allah. Et quiconque prend le Diable pour allié au lieu d'Allah sera, certes, voué à une perte évidente.* ❖ [Coran 4/119]

Les premiers exégètes ont interprété l'altération de la création comme étant une modification génétique de l'instinct sain, de la forme naturelle et de l'aspect général⁸⁰ de l'homme, des animaux ou de l'environnement.

La préservation de l'environnement des dégâts et des méfaits

L'Islam accorde le plus grand intérêt à la protection de l'environnement contre les dégâts causés en pure perte. Aussi les considère-t-il comme une forme de corruption répandue sur terre, autrement dit un crime passible d'un châtement douloureux. Évoquant les semeurs de corruption, Dieu, Exalté, soit-Il, dit :

❖ *Et dès qu'il a le dos tourné, il parcourt la terre pour y répandre la corruption et saccager culture et bétail. Or, Dieu n'aime point le désordre.* ❖ [Coran 2/205]

Les exégètes rapportent que ce verset a été révélé après que certaines personnes ont tué des animaux et mis le feu à certaines fermes⁸¹. Dr Al-Qaradawî, lui, a cité une série de hadiths

80. Ar-Razî, *At-Tafsîr al-kabîr*, Beyrouth, Dâr Ihya' at-turâth al-'arabî, vol. 11, pp 48-50 ; Ibn 'Attiyya, *Al-Muḥarrar al-wâjiz*, Qatar, vol. 4, p. 232 ; vol. 11, p. 453.

81. Aṭ-Ṭabarî, *Jami' al-bayân*, vol. 2, pp. 317-318.

authentiques qui interdisent de détruire quoi que ce soit injustement et inutilement.

À titre d'exemple, le Prophète (ﷺ) a dit :

« Quiconque tue un oiseau sans raison valable [doit s'attendre à ce que] celui-ci se plaigne à Allah le Jour du Jugement en disant : "Ô mon Seigneur ! Untel m'a tué sans raison valable, et il ne m'a pas tué pour un profit." » (Récit rapporté par Abû Dawûd)

Le Prophète (ﷺ) a également dit :

« Tout homme qui tuerait injustement un oiseau, ou toute autre créature utile, Allah lui en demandera des comptes. » (Récit rapporté Aḥmad, an-Nasâ'î et al-Ḥakim qui l'a jugé authentique.)

De plus, commentant ces deux hadiths, shaykh Al-Qaradawî dit :

« À la lecture de ces deux hadiths, tout juriste en conclut qu'il est interdit de tuer des animaux à des fins autres que pour se nourrir. »

L'imam al-Mundhirî a également mentionné ces deux hadiths dans son traité intitulé *At-Targhîb wa-t-tarhîb*, sous le titre *At-Tarhîb min al-muthla bil-ḥayawân wa min qatlihî li ghayr aklihî* [Exhortation à ne pas mutiler les animaux ou à les tuer injustement, et à des fins autres que pour se nourrir].

En prenant connaissance de ces hadiths, les personnes qui appellent à un traitement plus éthique des animaux en concluent qu'il faudrait respecter le droit de ces êtres à la vie, faire preuve d'une profonde compassion à leur égard, et ne les tuer

que quand cela est indispensable. Les écologistes, eux aussi, déduisent de ces deux hadiths qu'il est indispensable de préserver les composantes de l'écosystème, de prévenir l'abus de l'environnement et les risques de destruction de l'équilibre écologique, et d'empêcher l'extinction d'êtres vivants en pure perte⁸².

Par ailleurs, l'Islam veille de manière stricte sur la protection des animaux d'élevage, ainsi que sur la sauvegarde des espèces vivantes, afin d'empêcher leur extinction. Le Prophète (ﷺ) a ainsi interdit aux musulmans d'abattre les chiens⁸³. Il a même averti quiconque abat injustement un arbre, comme le jujubier sous l'ombre duquel les voyageurs et les bêtes se mettent à l'abri, que Dieu le conduira en Enfer tête baissée⁸⁴.

L'Islam protège également l'agriculture et le boisement des terres agricoles. Le Prophète (ﷺ) a dit :

« Tout musulman qui plante un arbre aura fait une bonne action. Ainsi, tout ce qui en sera mangé, volé ou cueilli lui sera compté comme une charité, et il sera récompensé pour cela le Jour de la Résurrection. » (Rapporté par Muslim)

En outre, recommandant aux musulmans de reboiser les terres et de planter des arbres jusqu'au dernier souffle de la vie et jusqu'au dernier instant de la vie de l'univers, le Prophète a dit :

82. Yusuf Al-Qaradawî, *As-Sunna maşḍaran li-l ma'rifa wa-l ḥaḍara*, Le Caire, 1977, Dâr al-Shuruq, p. 174.

83. Rapporté par les quatre grands traditionnistes, voir Al-Qaradawî, op. cit., 175.

84. Abû Dawûd, *Sunân, Kitâb al-âdab*, chapitre *Qaṭ' as-sidr*, hadith répertorié sous le n° 5239.

« Si l'Heure dernière arrive alors que l'un d'entre vous a dans la main une bouture, s'il peut la planter avant de se lever, qu'il la plante. »⁸⁵

Les réserves naturelles et les états d'exception

Il convient de mentionner que l'Islam a évoqué l'existence de certaines réserves naturelles où les animaux peuvent vivre en paix et les plantes pousser en toute liberté sans que personne puisse leur porter préjudice, sauf lorsqu'il est nécessaire de le faire (comme dans le cas d'un animal féroce qui constitue un danger mortel). En outre, il est interdit à tous les musulmans (homme ou femme) de blesser un animal ou d'abattre un arbre s'ils sont en état d'*ihrâm*, c'est-à-dire pendant la période d'accomplissement des rituels du *hajj* [le pèlerinage] et de la *'umra* [le petit pèlerinage] au cours desquels on porte des vêtements spéciaux. Dieu, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Ô vous les croyants ! Ne tuez pas de gibier pendant que vous êtes en état d'ihrâm.* ❖ [Coran 5/95]

La préservation de la propreté de l'environnement

Les enseignements islamiques ont confirmé l'importance que revêtent la préservation d'un environnement propre, l'hygiène personnelle et l'assainissement de l'environnement, en plus des outils et des mécanismes pouvant en assurer la protection et l'entretien. En effet, dans nombre de versets coraniques, Dieu ordonne l'observance de la propreté, de l'hygiène et de la pureté, principes repris d'ailleurs dans nombre de hadiths. Il

85. Voir les recueils de Hadith et de Sunna. Cf. Al-Qaradawí, op. cit., p.172.

suffit de savoir que le terme *ṭahara* (propreté, hygiène, et pureté tant physique que spirituelle) est mentionné 31 fois dans le Saint Coran. La validité même de certains actes d'adoration, comme la prière, est fonction de la pureté, de même que de la licéité des rapports intimes que le fidèle a avec ses épouses. Enfin, la pureté et l'hygiène sont également des conditions qu'il faut remplir pour pouvoir être respecté et aimé des gens.

Solutions indirectes

Les écologistes proposent des solutions indirectes aux problèmes écologiques, tels que ceux liés à la pauvreté, à la nourriture, à la famine et aux soins de santé (essentiellement les médicaments)⁸⁶. Ces problèmes peuvent être résolus grâce au développement global, ainsi qu'à l'éradication de la pauvreté. À cet égard, l'Islam accorde un intérêt particulier à ces questions en appelant à l'accomplissement de certaines obligations religieuses, comme la charité, l'expiation (obligatoire ou surrogatoire) des péchés par l'aumône charitable, la solidarité sociale et les activités d'utilité sociale, de même qu'en rendant obligatoires le travail et la production dans différents secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Politique de sensibilisation aux problèmes environnementaux et rationalisation de l'exploitation des ressources

Le Saint Coran met l'accent sur l'éducation écologique, ainsi que sur la nécessité de susciter une prise de conscience accrue à

86. Dr Sa'îd Muḥammad Al-Haffar, *Bi'a min ajl al-baqâ'*, Doha, 1990, Dâr Ath-Thaqâfa.

l'égard de l'environnement, de ses bienfaits et de ses avantages. Il attire l'attention sur les problèmes écologiques et incite à trouver des moyens appropriés pour les surmonter, notamment à travers l'adoption d'une politique d'exploitation rationnelle des différentes ressources, comme déjà mentionné.

L'équilibre écologique : le concept et sa mise en œuvre selon les enseignements coraniques

Pour les écologistes, l'équilibre écologique renvoie à l'état des éléments et des divers composants et organismes constitutifs de l'écosystème dans leur état naturel stable⁸⁷. Quant à l'écosystème, c'est le réseau d'interactions continues entre les divers organismes et leur environnement fondé sur les rapports et les liens que le Créateur originel a créés pour que cet équilibre se réalise. L'écosystème comprend ainsi tous les organismes vivants, comme l'homme, les animaux, les plantes, les arbres, ainsi que les éléments inanimés, comme l'eau, la poussière, l'air, les minéraux, les rayons du soleil, et les gaz composant l'atmosphère. En fait, Dieu a assigné à chaque atome entrant dans la composition des matières constitutives du macrocosme (entre autres le soleil, les étoiles, les planètes, les organismes vivant sur la terre) des rôles et des effets spécifiques, afin que l'équilibre écologique se réalise. Dieu, Exalté soit-Il, affirme :

❖ *Et, en vérité, Nous avons placé dans le ciel des constellations, et Nous l'avons embelli pour ceux qui regardent. Et Nous*

87. Encyclopédie Wikipedia ; Dr Miliji (Aḥmad), *At-Tawâzun al-bi'â bayna al-ilm wa-l'imân*, (Prix International de Dubaï pour la meilleure récitation du Saint Coran).

l'avons protégé contre tout démon maudit, à moins que l'un d'eux parvienne subrepticement à écouter, une flamme brillante alors le poursuit. Quant à la terre, Nous l'avons étendue, y avons placé des montagnes (immobiles) et y avons fait pousser toutes sortes de choses harmonieusement proportionnées. Et Nous y avons placé des moyens de subsistance pour vous, et (placé aussi pour vous) des êtres que vous ne nourrissez pas. Et il n'est rien dont Nous n'ayons les réserves et Nous ne le faisons descendre que dans une mesure déterminée. Et Nous envoyons les vents féconds ; et Nous faisons alors descendre du ciel une eau dont Nous vous abreuvons et que vous n'êtes pas en mesure de conserver. Et c'est bien Nous qui donnons la vie et donnons la mort, et c'est Nous qui sommes l'Héritier [de tout]. ﴿ [Coran 15/15-22]

Ces nobles versets mettent l'accent sur les composantes écologiques des milieux vivants, de même que sur les éléments inanimés, tels que le soleil, les planètes, les étoiles, les montagnes, la pluie, etc. De plus, ces passages coraniques indiquent clairement que Dieu a créé ce système selon une précision absolue et une perfection bien mesurée, afin d'établir l'équilibre écologique. En outre, la vie et la mort sont elles aussi deux constituantes écologiques destinées à créer l'équilibre souhaité :

﴿ *Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui le Subtil, le Parfaitement Connaisseur ?* ﴾ [Coran 67/14]

La science moderne corrobore ce que le Saint Coran a mentionné dans ce verset et dans d'autres versets similaires, à savoir que les plantes sont réparties sur la terre selon des rapports équilibrés. De même, il existe un équilibre entre la quantité de dioxyde de carbone (CO₂) absorbé et la quantité d'oxygène

dégagée. Par exemple, le taux d'oxygène dans l'atmosphère est exactement de 20 % ; si ce taux augmente, la terre se transforme en un enfer car le feu éclate alors facilement et devient intense ; ensuite, si ce taux diminue, la totalité des organismes vivants meurent suffoqués. De même, le taux de dioxyde de carbone est inférieur à 1 %, mais s'il augmente, les êtres humains mourront intoxiqués, et s'il diminue, toutes les plantes meurent et la vie s'éteint⁸⁸. L'univers est ainsi créé et conçu selon une mesure précise. Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Il a élevé le ciel bien haut et établi la balance, afin que vous ne transgressiez pas dans la pesée. Respectez alors le poids correct avec équité et ne faussez pas la pesée.* ❖ [Coran 55/7-9]

Le commencement de la Sourate *Ar-Raḥmân* et l'équilibre écologique

❖ *Ar-Raḥmân [Le Tout-Miséricordieux]. Il a enseigné le Coran. Il a créé l'homme. Il lui a appris à s'exprimer clairement. Le Soleil et la Lune [évoluent] selon un calcul [minutieux], et les étoiles et les arbres se prosternent. Il a élevé le ciel bien haut et établi la balance, afin que vous ne transgressiez pas dans la pesée. Respectez alors le poids correct avec équité et ne faussez pas la pesée. Quant à la terre, Il l'a étendue pour les créatures : il s'y trouve des fruits, des palmiers aux fruits recouverts d'enveloppes, de même que les grains dans leurs balles, et les plantes odorantes.* ❖ [Coran 55/1-12]

Dans ces versets introductifs, le Coran met l'accent sur l'ordre divin enjoignant aux hommes d'observer équitablement le

88. Voir le site internet de 'Abd-al-Da'im Al-Kahil, tel que cité par Hehner, B.E, *Blue Planet* (Harcourt, 1997).

poids et la mesure spécifiques à chaque être vivant et à chaque atome dans l'univers. Cette belle mesure et cet équilibre s'appliquent à tous les organismes vivants (êtres humains, animaux et plantes). Cet équilibre, comme indiqué précédemment, permet d'évaluer les rapports existant entre l'homme et les autres créatures, et de percevoir ce que l'homme leur retire et leur donne en échange.

Le Coran met aussi les hommes en garde contre tout équilibre défectueux ou instable. La science moderne affirme que les forces qui sous-tendent l'équilibre écologique (dont celui établi entre la terre et les cieux) sont nombreuses (comme la gravité, les forces nucléaires, les forces centrifuges, les vents, les montagnes, voire chaque atome dans l'univers). Selon la science moderne, la force et les mouvements réguliers de cet équilibre, ainsi que tous types de forces, des galaxies aux atomes (comme les plantes, les animaux et les mers) constituent autant d'éléments indispensables à l'équilibre tel qu'il est instauré par Dieu, ce qui donc incarne l'équilibre écologique minutieusement conçu.

À titre d'exemple, Dieu a créé deux forces séparant les cieux de la terre, en l'occurrence la gravité et la force centrifuge ; par conséquent, les planètes et les autres corps célestes évoluent selon une trajectoire bien mesurée, de sorte que ces corps se trouvent séparés les uns des autres. À cet égard Allah, Exalté soit-Il, dit :

❖ *Allah est Celui qui a élevé bien haut les cieux sans piliers visibles. Il S'est ensuite établi sur le Trône et a soumis le soleil et la lune [à Ses Lois], chacun poursuivant sa course vers un terme fixé. Il règle l'Ordre de tout et expose en détail les signes*

afin que vous ayez la certitude de la rencontre de votre Seigneur. Et c'est Lui qui a étendu la terre et y a placé montagnes et torrents. Et de chaque espèce de fruits Il y établit deux éléments de couple. Il fait couvrir le jour par la nuit. Voilà bien là des preuves pour des gens qui réfléchissent ! ﴿ [Coran 13/2-3]

Ces versets évoquent ainsi les éléments qui constituent le délicat équilibre cosmique⁸⁹. La masse terrestre, ainsi que la distance séparant la terre du soleil et de la forme extérieure de la terre sont d'une importance capitale pour cet équilibre. Car si la taille de la terre était inférieure à ce qu'elle est, sa gravité serait plus faible ; en conséquence, elle ne serait pas en mesure de rester séparée de l'atmosphère environnante. D'autre part, si la taille était plus grande, elle attirerait tous les gaz toxiques, entraînant par-là l'asphyxie de l'atmosphère, ce qui mettrait fin à la vie sur notre planète. L'autre facteur marquant de cette adaptation structurelle se voit dans la structure interne de la terre : les croûtes terrestres créent autour d'elles un champ magnétique qui joue un rôle efficace dans la préservation de la vie sur terre⁹⁰.

Il est scientifiquement prouvé que le déséquilibre écologique est dû à l'intervention nuisible de l'homme qui s'évertue au moyen de méthodes scientifiques à introduire des ajouts et à apporter des modifications au sein de l'univers. Or, dans maints versets, Dieu a interdit cette forme d'intervention nuisible en l'assimilant à une forme d'obéissance de l'homme aux démons

89. Voir *Al-Qur'an al-karim wa-l l-fizyâ' al-hadîtha*, ainsi que le site internet de l'Encyclopédie islamique, article de Eng. Ibrahim 'Ubar, consulté pour la dernière fois le 16 avril 2013.

90. Voir <ur1.ca/qaal6>, une recherche effectuée par le Dr Zaghlul An-Najjar sur le *Miracle scientifique de l'équilibre de la Terre*.

malicieux. Rapportant l'histoire de l'expulsion de Satan du Paradis pour son refus de se prosterner devant Adam, Dieu, Loué soit-Il, dit :

❖ *Allah l'a maudit. Et il (Satan) a dit : "Certainement, je saisirai parmi Tes serviteurs, une partie déterminée. En vérité, je les induirai en erreur, et certainement, je leur donnerai de faux espoirs ; je leur enjoindrai de fendre les oreilles aux bestiaux ; je leur commanderai, et ils altéreront la création d'Allah."* Et quiconque prend le Diable pour allié au lieu d'Allah sera, certes, voué à une perte évidente. ❖ [Coran 4/119]

Ainsi, Dieu rend l'homme responsable de toute forme de corruption écologique sur terre et dans les cieux, les mers et les atmosphères, tout en affirmant :

❖ *Le mal (les péchés et la corruption) s'est manifesté sur la terre et dans la mer à cause de ce que les hommes ont accompli de leurs propres mains (en se comportant avec tyrannie et en commettant des actes nuisibles) ; en conséquence, Il (Allah) peut leur faire goûter une partie de ce qu'ils ont fait, afin qu'ils puissent revenir de leur égarement (demander pardon à Allah).* ❖ [Coran 30/41]

Dieu a soumis la terre à l'homme dans le meilleur état de réforme, de beauté et de perfectibilité qui soit. Étant donc rendu responsable de peupler la terre et de la faire fructifier, il devait donc préserver cette réforme, cette beauté et cette faveur, comme le dit Allah, Exalté soit-Il :

❖ *Et ne répandez pas la corruption sur la terre après qu'elle a été réformée.* ❖ [Coran 7/56]

De fait, le problème ne réside pas dans l'intervention de l'homme dans la nature et dans les activités qu'il y mène, mais plutôt dans les dégâts prévus d'avance, étant donné que l'homme est porté à suivre ses propres désirs, sans tenir compte de la vérité, de la justice et de l'au-delà. À cet égard, Dieu, Loué soit-Il, affirme :

❖ *Et si la vérité avait été conforme à leurs désirs, les cieux et la terre, et ceux qui s'y trouvent, auraient été, certes, corrompus !* ❖ [Coran 23/71]

Ainsi, ces versets indiquent que les activités destinées à semer la corruption et la destruction ne proviennent que de la poursuite de désirs personnels et de la soif de domination, qui entraînent des dommages écologiques, provoquant ainsi la destruction du monde. Dieu a révélé les Lois Célestes et les a couronnées par la révélation du Saint Coran pour réformer l'homme, tant sur le plan des croyances et des convictions religieuses que sur le plan des comportements. Il a voulu l'amener ainsi à adopter des comportements plus vertueux, à travers la véritable croyance et la foi ferme dans l'Unicité et les Attributs de Dieu. Dès lors, l'homme sent que Dieu suit de près toutes ses actions. En outre, la croyance au Jour Dernier, celui de la Récompense et du Châtiment, exerce un impact sur le comportement de l'homme. Aussi celui-ci craint-il ce Jour qui sera terriblement long pour les semeurs de corruption sur terre et les injustes.

Les fondements de la continuité des processus écologiques et de l'équilibre sont la matière et l'énergie. L'interaction de l'énergie avec la matière inorganique produit la matière organique et contribue à former les corps vivants, qui se décomposent ensuite et se transforment en matière inorganique. La matière

connaît ainsi un cycle de rotation continue, contrairement à l'énergie, en l'occurrence le soleil, qui dote constamment la Terre de l'énergie nécessaire à son fonctionnement.

C'est ainsi que lorsqu'un escargot et une algue existent conjointement, un système équilibré se constitue ; il produit ensuite de la nourriture et de l'oxygène, de sorte que chaque organisme puise la nourriture dont il a besoin dans son propre milieu ambiant. Les écosystèmes naturels se trouvent alors dans un état d'équilibre. Mais dès que l'homme intervient dans ces milieux, en faisant usage de technologies nouvelles, telles que celles employées pour irriguer les zones arides ou éliminer certains éléments (par exemple, l'abattage massif d'arbres), les crises écologiques ne tardent pas à surgir⁹¹.

Assurément, l'équilibre écologique s'établit dès qu'il y a un rapport étroit entre l'homme et les autres organismes, de même qu'avec les plantes, entre autres les arbres. Dieu a fait en sorte que la vie de ces organismes demeure fonction de l'interaction existant entre tous les éléments constitutifs des milieux ambiants. C'est ainsi que les organismes vivants respirent l'oxygène fourni par les plantes ; celles-ci à leur tour absorbent le dioxyde de carbone produit par les organismes vivants et libèrent de l'oxygène. C'est donc une sagesse divine que ces quantités de plantes qui poussent sur la terre soient adaptées à la taille de l'atmosphère. Les plantes convertissent ainsi le dioxyde de carbone en nutriments et en énergie chimique qui sert à alimenter les activités des organismes vivants, constituant ainsi la chlorophylle à travers le processus de la photosynthèse. Ce bel équilibre entre les deux mondes se voit dans le fait que

91. Voir la *Scholarly Encyclopedia*, article sur l'équilibre écologique.

chacun de ces organismes reçoit de l'énergie puis en libère selon un processus délicat, d'où l'intégrité écologique et l'équilibre qui s'ensuivent⁹². En fait, chaque race, chaque espèce, voire chaque atome joue un rôle spécifique dans l'instauration de l'équilibre au sein du macrocosme. Dans ce contexte, Dr 'Abd-al-Badi Hamza Zalali a écrit :

« Les résultats et les conclusions auxquels les études et les recherches écologiques ont abouti indiquent que l'extinction d'une seule espèce parmi les organismes vivants dans telle ou telle région écologique du monde entraîne la désintégration, la détérioration et la perturbation de la totalité du tissu vivant planétaire, l'abandonnant ainsi à son triste sort. Mais les dégâts ne se limitent pas à la seule région où la perturbation écologique s'est produite ; ils s'étendent aussi aux régions limitrophes. Toutes les espèces d'organismes vivants, entre autres les plantes, les animaux et les organismes microscopiques, indépendamment de leurs formes et de leurs tailles, jouent un rôle important dans l'équilibre écologique. Elles établissent entre elles une interaction complexe, sensible et équilibrée, mais les diverses activités humaines peuvent indirectement perturber cette interdépendance. »⁹³

En effet, différents genres et maintes espèces d'organismes, qui contribuent à la multiplication des organismes vivants, ont chacun un rôle précis dans l'équilibre écologique, parce que Dieu ne crée jamais un genre en vain, une espèce ou un organisme quelconque. Bien au contraire, ils sont tous créés

92. Ibid.

93. Voir son document de recherche sur le site internet de la Commission internationale sur les preuves scientifiques dans le Coran.

dans un but et une sagesse déterminés. Par exemple, les variétés de plantes procurent de nombreux bienfaits, dont les suivants :

Des bienfaits continuels, une rentabilité et une intégrité écologique : cette réalité est évoquée dans le Saint Coran où Dieu, Exalté soit-Il, dit :

﴿ *Donne-leur l'exemple de deux hommes : à l'un d'eux, Nous avons assigné deux jardins de vignes que Nous avons entourés de palmiers et Nous avons mis entre les deux jardins des champs cultivés.* ﴾ [Coran 18/32]

Commentant ce verset, ar-Razî écrit :

« Sache bien qu'Allah dresse maintes descriptions de ce jardin... La troisième description : “[Nous] avons mis entre les deux jardins des champs cultivés” signifie : en premier lieu, la terre est créée pour produire toutes sortes de vivres et de fruits ; en second lieu, la terre est créée pour comprendre des espaces immenses et des régions fort éloignées les unes des autres ; en troisième lieu, ces faits s'avèrent bénéfiques tout au long des quatre saisons, ce qui prouve qu'il y a là un autre bienfait. Ces bienfaits sont toujours nombreux et continuels... »

Commentant ensuite ces propos divins : ﴿ *Et il avait des fruits* ﴾ [Coran 18/34], ar-Razî dit que ce passage connote des biens et des richesses de différentes sortes⁹⁴ :

- Protection des cultures et des fruits contre les épidémies : le fait qu'il existe différentes espèces de végétaux dans chaque région écologique constitue en soi une protection

94. Ar-Razî, *At-Tafsîr al-kabîr*, Dâr Iḥyâ' at-turâth al-'arabî, vol. 21, pp. 124-125.

naturelle. À l'inverse, la culture exclusive d'une seule espèce dans une région quelconque risque d'entraîner de nombreuses maladies épidémiques. Cela s'est déjà produit en Amérique au cours des années soixante : on avait alloué certaines surfaces à la culture du blé, mais les épidémies avaient tout détruit. La variété écologique mentionnée dans le verset coranique est donc liée à la variété des cultures.

- Amélioration de la fertilité des sols pour leur permettre de résister à la sécheresse et aux aléas climatiques (vagues de chaleur ou de froid), de même que pour protéger les réserves en eau souterraines.
- Protection des surfaces cultivées contre les vents, les tempêtes, l'érosion et la désertification des sols. Le verset corrobore ce fait : « *deux jardins de vignes que Nous avons entourés de palmiers.* » D'ailleurs, à l'instar de ces palmiers, les agriculteurs érigent de nos jours des murs végétalisés autour de leurs vergers.
- Préservation et accroissement des organismes vivants, dont la survie est déjà renforcée par les variétés de plantes existantes⁹⁵.

Les causes du déséquilibre écologique

Le phénomène du déséquilibre écologique peut être dû aux raisons suivantes :

95. Pour davantage d'informations, voir *Al-Mawsu'a al-'arabiyya al-'alamiyya* (3/148, 41/51) ; Al-'Udan et al., *Madkhal ilâ al-'ulûm al-bi'â*, p. 258 ; Dr Zalali ('Abd-al-Badi'), *Ahâmmiyat at-tanâwu' al-bi'â*, document de recherche sur le site de la Commission internationale sur les preuves scientifiques dans le Coran et la Sunna.

a) Les comportements humains et les activités industrielles

Lorsqu'ils dépassent les limites prescrites en matière d'application des procédés et des techniques industriels, dans certains secteurs de l'industrie pharmaceutique, et dans la fabrication et l'utilisation des insecticides et des pesticides. À titre d'exemple, aux États-Unis d'Amérique, 125 000 oiseaux ont été tués en un an et demi, lorsque les agriculteurs d'un État se sont plaints des attaques que les faucons et les hiboux menaient contre leurs poulets. Par la suite, les rats ont pullulé, provoquant d'énormes dégâts dans les exploitations agricoles. De même, lorsque les vermifuges sont utilisés pour tuer tel ou tel ver parasite, de nombreuses épidémies se propagent à cause du pullulement d'insectes indésirables, comme l'araignée Redback (dite veuve noire à dos rouge) et la courtilière, parce que les vermifuges tuent les ennemis naturels des rongeurs et des insectes à l'origine d'épidémies⁹⁶. Les interventions dans les milieux naturels dont les suites se traduisent par la modification des éléments vivants et non vivants, en plus des êtres vivants, pourraient donc avoir des effets dangereux. C'est ainsi que certains pays, voulant accroître les profits tirés de l'alimentation du bétail, se sont mis à employer des protéines animales et des substances similaires pour nourrir leur cheptel, ce qui a conduit à la montée de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

b) L'introduction d'un nouvel élément dans un écosystème en état d'équilibre

– Comme ce fut le cas avec les lapins introduits sur l'île de Laysan, à Hawaï, en raison de l'abondance de l'herbe sur

96. Ibid. Voir aussi les articles publiés sur le site web suivant : <url.ca/qaax9>.

cette île. Mais, en grandissant, les lapins se sont multipliés rapidement. Proliférant sans cesse, ces lagomorphes ont dévoré toute la végétation disponible. Ensuite, affamés, ils ont péri, et le grand nombre de cadavres jonchant le sol a entraîné la pollution des lieux.

– L'introduction de nouvelles variétés de plantes, comme ce fut le cas en Égypte où l'on a voulu acclimater la jacinthe d'eau pour s'en servir comme plante ornementale. Cette plante bulbeuse s'est ensuite rapidement développée et s'est propagée à grande échelle, provoquant ainsi la pollution de l'eau et fournissant un environnement propice à la croissance des escargots qui a favorisé l'apparition de la bilharziose. De plus, l'introduction de cette plante s'est également traduite par une catastrophe écologique en raison de la perte d'eau du Nil due à l'évaporation.

c) L'élimination d'un organisme vivant au sein d'un environnement équilibré

– Le déboisement dû à la conquête de nouvelles surfaces de terres destinées à l'exercice d'activités agricoles régulières ou à la construction de logements. Or, ces activités entraînent l'érosion des sols, ainsi que la destruction des habitats habituels d'espèces animales.

– Le massacre des faucons aux États-Unis, comme nous l'avons dit plus haut.

d) Modification des facteurs naturels

– Le remblayage des mares et des zones humides naturelles, ce qui entraîne la destruction de la flore et de la faune locales, et provoque l'apparition de nouveaux organismes vivants.

– L'apparition de plis et de failles dans la croûte terrestre, ce qui a conduit à la modification des terres, des plans d'eau et des types d'organismes vivants⁹⁷.

97. Voir l'article intitulé *Équilibre écologique*, publié sur le site web suivant : Alaa Bayoumi Online.

Les moyens susceptibles de remédier à cette situation

La restauration de l'équilibre écologique indispensable exige le traitement approprié de ces problèmes écologiques, à travers le respect des trois principes suivants : la prévention des dommages causés à l'environnement, la réforme, et l'adoption de bons comportements.

Premièrement : la nécessité d'interdire à qui que ce soit d'entreprendre, dans n'importe quel domaine d'activité, toute action susceptible de porter préjudice à l'environnement. Cette prévention ne peut se concrétiser sans réformer l'âme, l'esprit et le cœur de l'homme. Cette réforme peut être mise en œuvre comme suit :

- L'enracinement dans les cœurs de la foi ferme et de la croyance sincère en Dieu, de même que la vertu, et la conviction que Dieu suit de près toutes les actions de l'homme, comme l'enseigne le récit prophétique suivant : « (...) adorer sincèrement Dieu comme si tu Le voyais, et même si tu ne Le vois pas, Il te voit sûrement. »
- La réforme des comportements humains par la bonne éducation, l'instruction et l'observation continue des règles de conduite, et l'enseignement des nobles vertus et des bonnes mœurs, en particulier la clémence, l'indulgence, la

bonté et la miséricorde. Cependant, l'instruction régulière demeure indispensable, afin d'inciter les gens à renoncer une fois pour toutes aux actes immoraux, en particulier la cruauté, la corruption et la malfaisance.

Deuxièmement : promulgation, sur les plans international, national et régional, d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires sanctionnant toute activité qui entraîne des dégâts écologiques ou une perturbation des écosystèmes.

Troisièmement : la sensibilisation religieuse au volet écologique. Il demeure indispensable d'expliquer aux gens l'interdiction faite par la *shari'a* de toutes les formes de méfaits écologiques et de dommages portés à l'encontre de l'environnement. Il convient également d'expliquer l'interdiction de tout comportement entaché d'excès (cupidité, avarice, poursuite d'intérêts immoraux en vue de réaliser des gains, ou d'augmenter les profits à tout prix), en particulier quand ces comportements peuvent mettre en danger l'équilibre écologique.

Quatrièmement : faire en sorte que la conscience environnementale fasse partie intégrante de la culture et de la nature humaine et devienne une préoccupation d'ordre intellectuel.

L'ÉCOLOGIE INTÉGRALE

Franz-Theo GOTTWALD
Isabel SCHATZSCHNEIDER

Une approche intégrée des questions environnementales (écologie intégrale)

Un cadre d'éthique théorique

Il existe de nombreuses approches et théories portant sur l'environnement et l'écologie. Actuellement, plus de 200 points de vue ont été identifiés. Tous apportent des réponses et proposent des solutions aux différents aspects de la crise environnementale globale, ainsi qu'aux processus écologiques et à la dynamique de l'environnement qui y sont liés⁹⁸. De plus, chacune de ces approches fournit des informations importantes sur certains domaines de l'écologie, mais restent souvent silencieux sur d'autres dimensions importantes⁹⁹.

L'écologie intégrale a vu le jour dans le but de permettre une approche holistique scientifiquement fondée et, de là, à regrouper les divers points de vue et les différentes conceptions de l'éthique environnementale. L'objectif que l'écologie intégrale se fixe consiste à trouver des solutions aux problèmes contemporains, en se fondant sur les modèles mentaux interdisciplinaires, multidisciplinaires et transdisciplinaires. Quant

98. Esbjörn-Hargens et Zimmermann (2009), p. 9.

99. Ibid. p.12.

à son principal objectif, il est axé sur les tentatives d'unification et d'intégration des idées, issues de plusieurs paradigmes, dans un cadre théorique complet et holistique¹⁰⁰, qui sert en même temps de cadre éthique théorique (ou métathéorique), particulièrement utile quand on veut établir une comparaison entre les différentes approches éthiques ou religieuses du comportement humain vis-à-vis de son environnement.

Pour parvenir à comprendre de manière assez détaillée les approches écologiques et les solutions proposées aux problèmes environnementaux, l'écologie intégrale applique la théorie intégrale développée par Ken Wilber et autres savants contemporains issus de différentes disciplines. Ceux-ci ont conçu et proposé le modèle des quadrants, AQAL (*all quadrants, all levels, all lines...*), c'est-à-dire tous les quadrants, tous les niveaux, toutes les lignes, tous les états et tous les types). Ce modèle est actuellement utilisé dans plus de 35 disciplines professionnelles et permet de réorganiser les connaissances spécifiques, d'identifier de nouveaux rapports aux systèmes des connaissances et au comportement humain, sur les plans cognitif et éthique¹⁰¹. Le modèle en question comprend quatre points de vue irréductibles (objectif, interobjectif, subjectif et intersubjectif), qui doivent être pris en compte afin de comprendre et de résoudre certains problèmes spécifiques à l'éthique environnementale, liés au comportement humain collectif sur la terre¹⁰². Ces points de vue sont représentés par rapport à l'intérieur et à l'extérieur des réalités individuelles et collectives, comme suit :

100. Ibid. p. 2.

101. Ibid. p. 2.

102. Ibid. p. 3.

<p><i>Je</i> : Intentionnel (subjectif)</p> <p>Pensées, émotions, souvenirs, états d'esprit, perceptions et sensations immédiates.</p>	<p><i>Cela</i> : Comportemental (objectif)</p> <p>Corps physique (y compris le cerveau) et tout ce que vous pouvez voir ou toucher (ou observer scientifiquement) dans le temps et l'espace.</p>
<p><i>Nous</i> : Culturel (intersubjectif)</p> <p>Significations et valeurs partagées, langue, relations et contexte culturel.</p>	<p><i>Ceux</i> : Social (interobjectif)</p> <p>Systèmes, réseaux, technologie, gouvernement.</p>

Ces quatre catégories s'appliquent aux êtres humains, mais peuvent également être appliquées à tous les organismes vivants. Étant donné que cet essai se présente comme un commentaire sur le travail de shaykh Al-Qaradaghî qui examine les valeurs et les principes coraniques fondamentaux liés à l'environnement, les quatre points de vue sont expliqués en relation avec les êtres humains, leur éthique et leur comportement environnemental.

La catégorie intentionnelle de la conscience intérieure-subjective englobe tous les processus conscients, tels que les pensées, les croyances, les conditions, les émotions et les souvenirs. La perspective culturelle (*Nous*) définit la relation culturelle des êtres humains structurant aussi bien l'intérieur que les comportements interculturels adoptés par imitation ou reproduction [*intercultural memes*]. Elle hérite des valeurs partagées, des significations, des langues, des idéologies, des visions du monde et des systèmes religieux. Sous cet angle, les catégories intentionnelles et culturelles sont d'une grande importance

pour les solutions écologiques. L'écologie intégrale préconise la perspective selon laquelle les organismes ont un sujet et revêtent une dimension intersubjective. En outre, elle décrit comment les états et les développements internes du *Je* et du *Nous* déterminent la relation entre l'homme et la nature. Néanmoins, jusqu'à présent, les écologistes n'ont pas accordé une grande attention au rôle que joue la prise de conscience individuelle, ainsi que les dimensions culturelles collectives dans la préservation du bien-être de l'environnement.

Afin d'aborder les défis environnementaux, il convient de dire que les perspectives comportementales, c'est-à-dire l'observation objective du comportement et des effets physiques, jouent un rôle de premier plan et prédominant sur le « *Cela* ». L'objectif principal que se fixe la plupart des systèmes éthiques consiste à parvenir à un comportement meilleur, sinon à un comportement plus équilibré, dans le temps et l'espace. Dans ce contexte, un grand nombre de technologies fonctionnant selon l'approche « *end of pipe* » (fin de processus), c'est-à-dire employées en aval, pour apporter des améliorations à l'environnement, ont été mises en place. En outre, les relations sociales, en tant que constituante de tel ou tel système juridique ou administratif, façonnent les modèles comportementaux écologiques. À leur tour, les variables économiques et les dynamiques politiques jouent un rôle capital dans la définition et le façonnement des processus comportementaux sur la base d'une formation systémique préalablement déterminée, structurant ainsi des comportements spécifiques.

Prenant tous ces facteurs en considération, l'écologie intégrale fournit les procédures d'élaboration de réponses en vue d'encadrer les différentes méthodes d'études environnementales,

ainsi que les comportements individuels ou collectifs. En même temps, elle facilite les analyses interdisciplinaires et transdisciplinaires des débats complexes et controversés autour des questions environnementales, qui se déroulent au sein et entre les différents contextes culturels ou religieux.

L'écologie intégrale et les objectifs environnementaux visés par la *sharî'a*

Mettant en pratique cette approche théorique de l'éthique, somme toute valide et flexible sur le plan interculturel, nous allons prendre pour modèle les constatations d'ordre éthique formulées par shaykh Al-Qaradaghî au sujet des objectifs de la *sharî'a* pour relever les défis environnementaux contemporains. Nous allons ainsi présenter notre propre compréhension du système de croyance islamique et décrire le degré de ressemblance qu'il présente avec les approches modernes de l'éthique environnementale.

Le subjectif : le point de vue personnel, ou centré sur le moi (*je*), et le comportement individuel

La croyance ferme en Dieu est la toute première condition requise pour maintenir l'environnement sain et exempt de toute source de contamination. Trois composantes se révèlent ainsi indispensables : le culte rendu à Dieu, la crainte de Dieu (*taqwa*), et les bonnes actions dédiées à Dieu¹⁰³. La première composante affirme que toutes les bonnes actions sont vouées à Dieu, d'où l'obligation d'observer les rituels religieux. La

103. Al-Qaradaghî (2013), p. 22.

seconde enseigne que la crainte de Dieu permet au croyant d'observer attentivement les règles divines prescrites et d'agir vertueusement. En effet, un être humain qui ne croit pas en Dieu, ni n'éprouve de crainte envers Lui, sera amené à commettre des péchés et des méfaits sur cette terre¹⁰⁴. La troisième composante (« faire de bonnes œuvres pour l'amour de Dieu ») confirme le sens général du culte. Elle indique également que l'on s'efforce d'accomplir les meilleures actions possibles pour atteindre la perfection, des normes élevées, et un haut degré de créativité dans les tâches effectuées.

De fait, ces trois composantes se trouvent contenues dans le principe islamique de l'*ihsân*. Le terme arabe est dérivé de *ahsana*, c'est-à-dire « faire ce qui est bon ». Mais *ahsana* ne signifie pas uniquement « faire de bonnes actions pour autrui », mais également « faire de bonnes actions pour soi-même ». Par conséquent, l'*ihsân* peut se résumer ainsi : « Adorer Dieu sincèrement comme si nous Le voyons, et même si nous ne Le voyons pas, Lui nous voit tout de même. »¹⁰⁵ Par conséquent, le principe de l'*ihsân* conduit à la perfectibilité.

Afin de prendre soin de la nature et de lui témoigner du respect, l'auto-réforme et le contrôle exercé sur ses propres actions constituent des aspects importants. À cet égard, l'une des composantes essentielles du dogme islamique se manifeste à travers la purification de l'âme, puisque les humains devraient commencer par se purifier eux-mêmes et se débarrasser du mal et des vices. Mais, la condition préalable à la purification de l'âme est la croyance sincère en Dieu et l'observance du culte

104. Ibid.

105. Ibid.

qui doit Lui être rendu. Le devoir de réfléchir sur ses propres comportements et l'auto-réforme demeurent, cependant, indispensables pour pouvoir réformer l'environnement. En arabe, le terme « réforme » signifie *işlâh*, et désigne le processus d'élimination de tout ce qui pourrait corrompre. Pour ce faire, il faut que tout ce que l'on accomplit soit mené convenablement et s'avérer utile. En outre, l'*işlâh* renvoie à l'aspect matériel de la réforme environnementale, de même qu'au développement spirituel de l'homme, qui se traduit par une croyance ferme en l'Islam. Au sein de ce processus de purification, l'*ihsân* et la *taqwa* jouent donc un rôle important. C'est grâce à ces deux principes que l'homme parvient à contenir ses désirs ardents, s'interdisant ainsi de commettre des méfaits. *In fine*, seuls les êtres humains dont l'âme est équilibrée sont en mesure de préserver et de sauvegarder leur environnement.

L'intersubjectivité : le monde social de l'homme et la nature sociale (*Nous*)

L'univers a été créé pour rendre service à l'homme, assurer sa subsistance et lui procurer le bonheur. L'environnement incarne donc ce qui est bon pour l'homme, car il fonctionne pour servir les intérêts des hommes et leur procurer des bienfaits. C'est pourquoi les êtres humains et la terre ne peuvent être conçus séparément : l'homme est créé à partir d'eau et de poussière et l'Islam considère l'environnement comme la mère de l'Humanité¹⁰⁶.

Par ailleurs, la terre a été créée pour toutes les créatures vivant sur cette terre, entre autres le genre humain, les animaux et

106. Ibid. p. 8.

autres types d'organismes. Mais seul l'homme a été chargé du vicariat (*khilâfa*) sur cette terre. Une mission pareille le rend obligé de diriger, gérer, réformer et peupler le monde en se conformant aux principes de justice et d'équité. Il lui incombe alors de maintenir le monde en équilibre et dans son harmonie originelle, tel que Dieu l'a créé.

Les musulmans croient que l'environnement est la création de Dieu ; c'est pourquoi l'homme est tenu de lui témoigner du respect et de se sentir responsable à son égard. En outre, l'Islam s'attend à ce que les musulmans rendent grâce à Dieu pour Sa création des animaux et de la nature, et déploient tous leurs efforts pour garder l'ensemble des créatures saines et sauvées.

Mais les sources religieuses islamiques sont bien conscientes des excès que les êtres humains commettent sur terre, et de l'usage impropre qu'ils font de la tâche qui leur a été confiée, en l'occurrence la gestion du monde entier. En effet, l'homme sème la corruption sur terre de par les péchés et les crimes qu'il commet, tels que l'incrédulité, le meurtre, l'oppression, l'agression, l'adultère, l'indécence, et la consommation d'alcool et de drogues. Ce sont là des conduites répréhensibles qui sont aggravées par certaines pratiques néfastes à l'égard de l'environnement¹⁰⁷. Ce sont également des vices communs aux tyrans, aux arrogants, aux injustes et aux hypocrites.

Le comportement conforme à la morale et les bonnes mœurs fondées sur le système de croyance islamique constituent les principes de base et l'essence du dogme islamique. C'est donc un devoir pour tout musulman de prendre soin des animaux, des insectes et autres organismes vivants, de leur témoigner

107. Ibid. p. 18.

du respect et d'éviter toute forme d'abus et de mal contre ces créatures. En effet, les musulmans devraient faire preuve de compassion devant la souffrance des autres. Ils doivent leur prêter attention, se préoccuper de leur situation, leur témoigner de la sympathie et faire preuve d'empathie envers eux, tout en souhaitant partager la douleur qu'ils ressentent. Les concepts culturels liés aux valeurs morales, comme la bonté, la vertu, la justice, la piété, la miséricorde, l'indulgence et la vérité font partie intégrante de l'éthique islamique. À l'inverse, cette éthique stigmatise les mauvaises conduites vis-à-vis d'autres formes de vie, telles que l'extravagance, le gaspillage, la dilapidation des richesses, la prodigalité et la démesure. Contrairement à ces comportements blâmables, les bonnes actions faites en faveur d'autres êtres vivants et envers la nature sont hautement récompensées en Islam. Par conséquent, les mauvaises actions sont vouées à un châtement rigoureux, soit dans cette vie, au moyen des peines prévues par la *shari'a*, soit dans l'Au-delà.

Le comportement objectif et la matière : l'univers, la nature et la terre (*Cela*)

Les sources islamiques laissent voir une compréhension détaillée et globale des lois régissant l'univers et l'ensemble des créatures qui s'y trouvent. C'est ainsi qu'elles traitent d'éléments physiques, tels que les éléments solides et liquides, les divers gaz, les pouvoirs naturels, ainsi que l'urbanisme, les animaux et les plantes¹⁰⁸. De plus, le Coran évoque des réalités scientifiques relatives aux composantes inanimées, comme le soleil, les planètes, les étoiles, les montagnes et la pluie¹⁰⁹.

108. Ibid. pp. 4-5.

109. Ibid.

La création de l'univers et de tout ce qu'il englobe constitue une indication et une preuve de l'existence de Dieu, de Son omniscience, de Sa volonté absolue, de Son omnipotence, et d'autres attributs divins. En outre, la création du monde mène à Dieu, étant donné que Dieu ne serait ni un créateur, ni ne mériterait d'être adoré sans Sa création. Le « *Cela* » de la nature, de l'environnement et de toutes formes de vie, de même que de l'univers et de la terre, a été créé selon un équilibre parfait et une précision minutieuse. De surcroît, Dieu assigne des rôles et des tâches spécifiques à chaque élément existant sur cette terre. En somme, toute chose dans ce monde est intentionnellement bénéfique et pleine de sagesse, puisque rien, tant dans le temps que dans l'espace, n'est créé en vain.

Dès lors, toute forme de déséquilibre survenant au sein de la nature n'est due qu'à l'action humaine. En effet, l'intervention de l'homme, qui se traduit de nos jours par l'utilisation de nouvelles technologies, telle que l'installation de systèmes d'irrigation dans les zones arides, ou la suppression de certains éléments intrinsèques à un écosystème (par exemple, l'abattage massif d'arbres dans les forêts claires) provoque un déséquilibre écologique. À cet égard, les sources islamiques recommandent aux hommes le maintien de l'équilibre écologique. Mais ce but ne peut être atteint qu'à travers la préservation des éléments naturels et des divers organismes composant l'écosystème dans son état originel. Cet équilibre peut être soutenu par les activités de reboisement, de cultures des sols et de plantation de végétaux afin de créer une biodiversité¹¹⁰. Le maintien des surfaces plantées, doublé d'une bonne gestion de l'élevage, s'avère également indispensable à la préservation de l'équilibre

110. Ibid. p. 35.

écologique. Dans ce contexte, les enseignements islamiques recommandent la diversification des cultures comme méthode écologique de protection des plantes. De plus, la fertilité des sols devrait être améliorée pour leur permettre de résister à la sécheresse, aux maladies touchant les plantes, de même qu'aux variations de la température. À ces mesures préventives, s'ajoute la protection des réserves d'eau souterraines¹¹¹. Le Coran recommande également l'aménagement de haies brise-vent composées d'arbres et d'arbustes, ainsi que la lutte contre l'érosion des sols et la désertification.

L'interobjectivité : le gouvernement et le système légal révélé (Ceux)

La religion islamique comprend un système juridique global et détaillé, la *shari'a*. Les finalités (*maqâsid*) de la *shari'a* visent à préserver la religion islamique, maintenir la vie humaine et prendre soin de l'univers tout entier. Les érudits en sciences juridiques islamiques identifient six à huit objectifs supérieurs visés par la *shari'a*¹¹². Ceux-ci concernent, par exemple, la préservation de la sécurité nationale dont la démarche peut s'appliquer pour préserver la sécurité politique, sociale, économique et écologique, voire la sécurité des gouvernements¹¹³.

En outre, de nombreux objectifs de la *shari'a* sont destinés à protéger et à réformer l'environnement, de même qu'à parer aux actions qui y portent préjudice. Toutefois, ces objectifs ne peuvent être atteints que si l'environnement est perçu comme

111. Ibid. p.40.

112. Ibid. p.14.

113. Ibid. p.15.

un système complexe. C'est là une question qui revêt une importance capitale, car l'objectif ultime consiste à assurer aux êtres humains les conditions d'une vie de qualité.

Enfin, pour éviter que les hommes ne mettent en danger la paix sociale et l'équilibre environnemental à travers des pratiques immorales, des comportements néfastes et d'abus, la loi islamique prévoit des sanctions rigoureuses et douloureuses. Ces peines sont soumises à la législation internationale, nationale et régionale. La loi islamique met également l'accent sur la réforme des comportements par la bonne éducation, l'instruction, l'observation continue des règles de conduite, et l'enseignement des nobles vertus et des bonnes mœurs¹¹⁴. Sous cet angle, la sensibilisation religieuse est conçue comme un important mécanisme de préservation de la nature.

114. Ibid. p.41.

Aspects clés de l'environnement

L'éthique dans l'agriculture et l'alimentation

En examinant de plus près les mutations socio-politiques survenues dans le monde entier, en tenant compte de leurs rapports avec les changements environnementaux (changement climatique, dégradation des sols, pénurie d'eau, sécurité alimentaire), on s'aperçoit que certains aspects clés méritent d'être retenus. Ceux-ci seront exposés dans les sous-chapitres suivants. Vu sous l'angle de l'écologie intégrale, le choix de tels aspects s'explique par les exigences de la seconde décennie du XXI^e siècle. En plus de leur pertinence factuelle, ces aspects ont également été retenus parce qu'ils permettent d'établir de nombreux parallèles avec les objectifs supérieurs de la *shari'a*. Enfin, ils entrent aussi dans le cadre d'un dialogue mondial multipartite qui a des arrière-plans politiques, culturels et religieux.

Le présent chapitre se propose d'aborder le rôle de la personne, de ses pensées intimes (ce qu'elle pense en son for intérieur) et de son comportement externe. Ces points seront examinés dans le sous-chapitre consacré aux modes de vie durables, à la conscience écologique, à l'éco-alphabétisation et aux habitudes de consommation personnelles.

Après une description du point de vue subjectif, personnel ou centré sur le moi (*je*), les deux chapitres suivants sont consacrés au vicariat de l'homme sur terre, au rôle des femmes dans l'agriculture, et aux rôles respectifs de l'homme et de la femme dans la préservation d'un environnement sain. Ces deux chapitres sont rédigés en conformité avec les principes de l'intersubjectivité culturelle, du monde social de l'homme et de la nature sociale (le point de vue du « *nous* » en écologie intégrale).

Ensuite, l'utilisation des ressources naturelles et la réduction de la souffrance sont abordées en deux sous-chapitres axés sur le comportement des organismes naturels, ainsi que sur différentes formes de vie (le point de vue du « *cela* »).

Enfin, le point de vue interobjectif abordera les principes de justice, de responsabilité, de prévention et de biodiversité en tant que mesure normative pour les développements futurs de la planète (le point de vue du « *ceux* »), qui pourrait faire l'objet d'un partage transculturel fondé sur une base législative commune.

Conscience environnementale et mode de vie durable

La religion islamique dote les musulmans d'un système éthique global. Les caractéristiques les plus importantes de cette éthique portent sur les conseils prodigués autour des bonnes intentions à nourrir, des bonnes actions à accomplir, et de l'interdiction des mauvaises intentions ou actions nuisibles. En outre, les intentions et les actions devraient toujours être consacrées au culte de Dieu et à l'obéissance à Sa volonté. Les deux

concernent cette sincérité particulière qui libère la personne des mauvaises intentions et renforce son âme¹¹⁵. Afin d'être mieux récompensées pour une bonne action vouée à Dieu, les intentions doivent donc être bonnes et sincères¹¹⁶. Mais, bien que les musulmans aient beau avoir une bonne connaissance des principes moraux et des valeurs, un fossé sépare la théorie de la pratique. D'un point de vue islamique, ce fossé peut trouver son origine dans une âme en état de déséquilibre. Les savants musulmans ont ainsi identifié différentes composantes de l'âme humaine : lorsque l'une des composantes prédomine sur les autres au point de les réprimer, l'état interne d'un individu se trouve perturbé. C'est la raison pour laquelle les sources islamiques insistent sur le processus de purification constante de l'âme, car seule une personne dont l'âme est purifiée peut agir de manière conforme à l'éthique. Dans le même temps, les bonnes actions purifient grandement l'âme. L'éthique islamique et la purification de l'âme sont donc interdépendantes.

Dans les pays occidentaux, bien que les gens soient bien informés des questions touchant à l'environnement, un fossé sépare encore la conscience environnementale des connaissances, d'où la difficulté de les traduire en actions concrètes. Cela étant dit, la conscience environnementale constitue la base d'un comportement écologiquement approprié. Les principes éthiques et les préceptes moraux suivants constituent le fondement d'un rapport juste et équitable à l'environnement : la modération, la longévité, la durabilité, la prudence, la responsabilité vis-à-vis de la création et de l'intégrité écologique¹¹⁷.

115. Schatzschneider (2013), p. 9.

116. Ibid.

117. Gottwald (2010), pp. 137-153.

La conscience écologique et un mode de vie durable reposent tous deux sur l'engagement volontaire à sauvegarder le monde social et naturel, et à faire le moins de mal possible. Toutefois, il semble qu'un mode de vie durable ne dépende pas uniquement de l'intention de prendre soin de la nature et de faire preuve de compassion à l'égard des autres créatures, parce que d'autres raisons interviennent. L'une d'entre elles est le désir éprouvé pour une vie saine. Sous cet angle, la conscience écologique se traduit par des actions environnementales qui tendent à prévenir les risques pour la santé humaine. C'est le cas par exemple pour les informations recueillies sur la qualité de l'eau ou la contamination des aliments qui mobilisent les consommateurs et les incitent à changer leurs pratiques de consommation, ce qui s'avère en règle générale bénéfique pour l'environnement. Une autre raison a trait au désir de préserver la terre pour les générations futures. Ce motif peut constituer un important moyen de protection des ressources environnementales.

Les décisions d'achat et de consommation, prises en parallèle avec un mode de vie durable, sont étroitement liées à un comportement juste vis-à-vis de l'environnement. La conscience environnementale se transforme ainsi en un comportement respectueux de l'environnement comme, par exemple, par le biais de la consommation alimentaire écologiquement responsable. C'est pourquoi autant les consommateurs optent pour tel ou tel choix (en décidant, par exemple, de se procurer des aliments biologiques) autant ils contribuent à l'amélioration des conditions de santé et à la préservation de la nature.

Une autre raison justifiant le passage à un mode de vie durable peut être trouvée dans les préoccupations centrées sur la qualité

de vie à laquelle on aspire. Le comportement écologiquement responsable se trouve ainsi renforcé lorsque la nature est considérée non seulement comme une condition essentielle à l'existence humaine, mais également comme un gage de bonheur, ou comme voie vers le bonheur, l'amour de la vie et l'harmonie.

En psychologie environnementale, des recherches ont été menées sur les motivations des changements dans le mode de vie, qui incitent les gens à consommer moins et à rechercher plus de durabilité. Elles ont montré que, contrairement à la motivation conforme aux principes positifs, aux valeurs ou aux préceptes moraux, les motivations liées à des situations de pénurie entraînent rarement des comportements en faveur de l'environnement. La peur du changement climatique, de pénuries d'énergie, d'approvisionnements alimentaires insuffisants, de l'eau contaminée, ou de pénuries similaires sont les seuls facteurs ayant conduit les gens à mener une vie plus respectueuse de l'environnement. Mais le taux de réussite serait beaucoup plus faible par comparaison aux actions orientées par la conscience écologique, l'environnement étant perçu, dans les situations évoquées, comme une autre menace imminente, ou comme étant lui-même confronté à une menace.

Les actions environnementales, ou les modes de vie appropriés et respectueux de l'environnement, ne s'expliquent donc pas par une situation de pénurie, mais sont plutôt positivement motivés. L'action due à une pénurie montre un penchant pour davantage de cupidité et d'actions nuisibles à l'environnement plutôt que vers des actions positivement motivées et nourries de sentiments de bienveillance envers la terre. Cela signifie que la conduite écologique bienveillante se fonde sur

une compréhension de la nature et du monde entier qu'elle considère comme une source de bonheur, de contentement et de satisfaction. Ce fait constitue donc une raison pour se comporter de manière respectueuse envers l'environnement. Il indique que nous avons conscience de ce qu'est la vie et que nous lui conférons un sens. Il indique également que nous ressentons un respect mêlé d'admiration pour la beauté et la grande valeur de la vie. D'ailleurs, il est plus facile d'éprouver du respect pour la beauté et la richesse que de surmonter la pénurie. Chaque fois que la motivation positive fait défaut, l'écart entre la connaissance de l'environnement et les actions environnementales va grandissant. Mais, lorsqu'une population montre peu d'empressement à adopter un mode de vie durable, l'éthique environnementale doit alors être changée en droit de l'environnement.

Ainsi, un fossé sépare la conscience environnementale des actions en faveur de l'environnement. Par conséquent, il est essentiel de mettre en place les conditions susceptibles de renforcer les dispositions légales, en prenant par exemple des sanctions appropriées ou en imposant des frais pour la gestion et le recyclage des déchets. De fait, le renforcement des conditions de respect de la législation environnementale s'avère efficace avec les gens qui sont nettement conscients du bien-être écologique.

Le vicariat de l'homme sur terre

D'un point de vue islamique, Dieu a établi l'homme comme vicaire (*khalifa*) sur cette terre. Mais cette tâche confiée à l'homme ne signifie pas que l'on puisse gérer le monde sans observer ni règles ni obligations. Au contraire, l'homme est

tenu de mieux se conformer aux commandements divins pour assurer le bien-être de toute l'humanité et de l'ensemble des créatures, d'où le devoir d'administrer la Terre en faisant preuve de miséricorde, d'équité et de justice.

Selon une approche éthique intégrale appliquée, la valeur fondant la déclaration de principes éthiques fondamentaux de la Charte de la Terre sert de ligne directrice culturelle solide au vicariat de l'homme sur terre, afin de l'orienter vers la protection de toutes les formes de vie et de l'environnement. L'initiative de cette charte a été lancée par l'Organisation des Nations Unies et développée par la société civile.

Lancée en 2000, la Charte de la Terre se préoccupe de l'intégrité écologique et du changement culturel vers des modes de vie durables. Conforme à un cadre éthique intégré, elle présente de manière condensée les idéaux et les valeurs d'un grand nombre de personnes qui aspirent à protéger l'environnement, lutter contre la pauvreté, établir la justice sociale et économique et promouvoir la démocratie et la paix en tant qu'obligation à l'action collective.

De plus, la Charte renforce la dimension du « nous » par la volonté d'asseoir un mode de vie durable à l'échelle mondiale fondé sur « le respect de la nature, les droits universels de l'être humain, la justice économique et une culture de la paix. »¹¹⁸ Dans le même temps, elle décrit ce que le vicariat de l'homme sur terre peut vraiment signifier.

La Terre est ainsi désignée comme étant notre foyer commun. Aussi la préservation d'une biosphère saine, des ressources

118. L'Initiative de la Charte de la Terre.

naturelles et de la biodiversité est-elle perçue comme une obligation morale commune à chaque être humain, de même qu'un devoir collectif. Dans ce contexte, le préambule de la Charte stipule que les humains doivent se résoudre à vivre avec un sens de « responsabilité universelle »¹¹⁹, s'identifiant ainsi à la « communauté de la Terre tout entière ».

Par ailleurs, la Charte comprend quatre grands principes :

1. Le respect de la communauté de vie et l'attention devant lui être accordée

La Terre est appréhendée comme une communauté. C'est pour cette raison que la vie, avec la diversité qui la caractérise, doit être reconnue et respectée indépendamment de l'intérêt, de l'utilité ou de la valeur qu'elle représente pour les êtres humains. Les ressources naturelles, elles, sont des biens communs et leur protection est une obligation morale, qui exige que les hommes agissent de manière à assurer la survie des générations futures. Enfin, la durabilité sociale peut être assurée à travers la promotion de la liberté et des structures démocratiques au sein des sociétés et des communautés sur la base des biens communs.

2. L'intégrité écologique

Le deuxième principe comprend la protection et le rétablissement de l'intégrité écologique. C'est ainsi que les processus naturels, la biodiversité et les biosphères doivent être maintenus, afin d'assurer la durabilité des processus de vie. En tant qu'écosystèmes, les habitats de la faune sauvage, les forêts, les

119. Ibid.

prairies et l'environnement marin doivent être protégés et maintenus intacts. Mais, en cas de connaissance limitée ou d'absence de preuves scientifiques, le principe de précaution doit être appliqué. De plus, les processus de production et de consommation doivent être basés sur la réduction de la consommation d'énergie et des émissions (de gaz etc.), la protection des ressources naturelles et des sources d'énergie renouvelables, et les méthodes de recyclage. Ce principe semble aider à comprendre ce que les commandements islamiques signifient, à savoir la nécessité de réformer ce qui existe naturellement sur la terre. Les mesures que les réformateurs auront à prendre doivent donc être conformes aux principes de l'intégrité écologique.

3. La justice sociale et économique

Selon le troisième principe, l'éradication de la pauvreté demeure un impératif éthique, social, culturel et environnemental. Ce principe englobe le « droit d'accès à l'eau potable, à l'air pur, à l'approvisionnement de nourriture, à des terres non contaminées, à un abri et à des installations sanitaires hygiéniques, en attribuant les ressources nationales et internationales nécessaires. »¹²⁰ En outre, toutes les activités économiques devraient promouvoir le développement durable dans le monde entier, ainsi que la répartition équitable des richesses au sein des pays et entre les différentes nations. La Charte confirme également le principe d'égalité des sexes. Chaque individu devrait ainsi avoir accès à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités économiques, indépendamment de son sexe, ses croyances spirituelles ou religieuses, son orientation sexuelle ou son

120. Ibid.

origine ethnique. À ce niveau, il semble qu'il n'y a aucune différence avec la loi islamique.

4. La démocratie, la non-violence et la paix

Le quatrième principe vise le renforcement des structures et des institutions démocratiques. Cela inclut la mise en œuvre de la transparence, la promotion de la participation de tous à la prise de décision, et la protection des droits de l'homme, tels que le droit à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique, d'association et à la dissidence. La promotion d'une culture de la tolérance, de la non-violence et de la paix est intimement liée à ce principe. Cependant, l'accent est mis ici sur l'importance de l'éducation et de l'apprentissage à vie, en particulier pour ce qui relève de la prise de conscience écologique. Sous cet angle, l'alphabétisation écologique constitue un domaine majeur de l'éducation, notamment la pédagogie du vicariat de l'homme sur terre que la *shari'a* propose. Dans ce contexte, l'adaptation de ce principe de la Charte de la Terre aux cultures islamiques pourrait être encouragée.

La Charte de la Terre, et ses quatre principes de base fondés sur des valeurs que beaucoup de gens partagent, fournissent une approche éthique applicable au vicariat de l'homme sur terre, notamment à ses obligations envers la nature. Ce concept mérite d'être pris en considération. Il convient d'en préciser davantage les principes pour mieux comprendre les différents aspects de la *shari'a* qu'il renferme et pour en souligner la modernité et le modèle qu'il peut représenter pour le comportement écologique et les modes de vie durables, qui se trouvent implicitement formulés dans le concept islamique évoqué.

En effet, l'un des aspects de ce vicariat concerne la protection de la biodiversité, comme c'est le cas pour la préservation des différentes formes de vie du risque d'extinction. Un autre aspect vital consiste à encourager la biodiversité naturelle. Il est clair que la plupart des formes de vie existant sur terre ne disposent pas d'une voix. Aussi les êtres humains doivent-ils agir à leur place pour les défendre, ce que de nombreuses ONG parviennent à faire. Par conséquent, il est impératif que les initiatives de protection de la biodiversité soient vivement encouragées et fermement ancrées dans tout système juridique national. La surveillance et la sécurisation des milieux naturels constituent un autre aspect du vicariat de l'homme sur terre. De nombreuses ONG se sentent obligées d'agir en tant que gardiennes des sites naturels, des zones de biodiversité sensibles et d'espèces naturelles menacées. *In fine*, tous ces différents aspects du vicariat doivent être explicités et traduits en mesures concrètes socialement et économiquement fondées. Ainsi, certaines mesures comme l'empreinte écologique, le « sac à dos écologique » et l'Intensité matérielle par unité de service (MIPS) doivent être appliquées pour détenir la preuve définitive sur ce qui constitue un bon *khalifa* au XXI^e siècle. D'ailleurs, il ne semble pas trop difficile de faire usage de ces mesures.

Toutefois, pour jeter les ponts de coopération entre les cultures, on pourrait prodiguer des conseils pratiques aux mouvements islamiques actifs dans le domaine de la protection de la biodiversité en vue de les aider à préserver, à défendre et à protéger l'environnement. Ce fait pourrait ouvrir la voie à une série d'adaptations modernes fondées sur la culture islamique. Ensuite, une base de la législation en faveur du vicariat, sous ses différents aspects, pourrait être établie.

Les femmes dans les zones rurales

L'Islam dispose d'un système moral complet et détaillé au sein duquel se trouvent intégrées les valeurs et les normes qui établissent le fondement des processus internes et du comportement dans une société donnée. Ce système façonne donc les dimensions subjectives et intersubjectives du comportement individuel. Certaines vertus comme la droiture, la justice, l'égalité, la piété et la miséricorde constituent le principe directeur de l'interaction humaine avec le monde social, de même qu'avec l'environnement naturel.

Ces vertus s'appliquent toutes, et de la même manière, aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Ainsi, chaque personne devrait avoir accès à la nourriture, à l'eau et aux ressources nécessaires, pour pouvoir bénéficier d'un bon niveau de vie. À cet effet, de nombreux versets coraniques et hadiths (recueils de traditions rapportant les propos du prophète Muḥammad ﷺ) enjoignent aux musulmans de faire acte de charité et de garantir à tous les gens des conditions de vie décentes.

Néanmoins, de nos jours, plus de 70 % des personnes les plus pauvres sont des femmes. Une telle situation peut s'expliquer par la discrimination économique, sociale, politique et juridique dont les femmes sont victimes à travers le monde. Dans les pays du Tiers-monde, 80 % des produits alimentaires sont produits par des femmes, mais uniquement 10 % de ces femmes possèdent leurs propres terres cultivées et seulement 2 % sont propriétaires de ces terres. En outre, la plupart des tâches sont effectuées par des femmes qui prennent soin du ménage et des enfants, tout en fournissant de la nourriture à la famille et en travaillant dans les champs. Dans cette perspective, la

législation islamique sur les lois foncières pourrait faire l'objet d'une étude détaillée.

Selon l'indice de la faim dans le monde, calculé au titre de l'année 2009, la discrimination à l'égard des femmes et la famine sont deux phénomènes corrélés¹²¹. Par conséquent, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont considérées comme une solution importante au problème que constitue la faim dans le monde, auquel s'ajoute la reconnaissance du rôle central des femmes dans la préservation de l'environnement. À cet égard, il existe de nombreuses possibilités pour apporter des améliorations à cette situation dans le monde entier, et pas seulement dans les pays arabes.

L'économie de marché et d'exportation, ainsi que l'industrialisation sont autant de causes qui expliquent pourquoi les femmes ont perdu leur autonomie sociale et économique. Celles-ci se trouvent ainsi obligées de travailler dans de grandes plantations et sont mal rémunérées. Elles souffrent physiquement des tâches exigeantes qu'elles accomplissent et ne parviennent pas pourtant à gagner assez d'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Dans le même temps, une importante somme de connaissances longtemps détenues par les femmes, et liées aux méthodes de culture traditionnelles et locales, aux techniques agricoles et à la qualité des aliments, est en train de se perdre.

Le niveau d'instruction et la famine sont eux aussi reliés, puisqu'aux taux élevés d'analphabétisme correspondent des taux de famine élevés. En comparaison avec les hommes,

121. Ibid. p. 197.

les femmes n'ont pas accès, sinon rarement, à l'éducation¹²², quoique l'éducation des femmes ait un plus grand impact sur le taux de pauvreté par comparaison au rôle des hommes. Par conséquent, l'amélioration des possibilités d'accès à l'éducation se traduit aussi par de meilleures conditions de vie et de santé. Dans les sociétés islamiques, comme dans beaucoup d'autres sociétés, la législation doit être remaniée de sorte à rendre le système juridique plus favorable aux femmes. Au XXI^e siècle, l'esclavage doit être interdit et ne peut plus être toléré. De plus, l'alphabétisation pour tous doit être promue, en particulier chez les femmes, afin de préserver leur bien-être dans les zones rurales, tant pour les générations actuelles que futures. Partout dans le monde, le besoin se fait donc pressant de fournir des efforts consacrant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les zones rurales.

Utilisation des ressources

L'Islam soutient que le monde a été créé selon un ordre parfait. Dès lors, toutes les formes de vie et les matières existant dans cet univers sont reliées les unes aux autres et entretiennent un rapport harmonieux entre elles. Afin de maintenir l'équilibre existant sur terre, le Coran a établi un ensemble de critères écologiques et de règlements. Nous pouvons citer les règles régissant le maintien d'un équilibre dans l'utilisation des ressources naturelles, la prévention des abus commis contre l'environnement, la destruction des milieux naturels, les comportements nuisibles, ainsi que l'interdiction des méfaits et des pratiques dangereuses¹²³. C'est pourquoi le Coran inter-

122. Ibid., p. 198.

123. Al-Qaradaghi (2013), p. 5.

dit la consommation excessive de la nourriture, de l'eau, des ressources naturelles, et toute autre forme d'utilisation ou d'exploitation inutiles. En bref, il recommande une économie fonctionnant selon le principe zéro déchet.

Au XXI^e siècle, les défis liés à la préservation, la gestion et la résolution des problèmes touchant aux ressources naturelles, compromettent la paix et la sécurité mondiales¹²⁴. Les tendances mondiales actuelles (comme les changements démographiques, la consommation croissante, la faim dans le monde, la dégradation de l'environnement et le changement climatique) exercent des pressions importantes, et potentiellement non durables, sur la disponibilité et la facilité d'utilisation des ressources naturelles, comme la terre, l'eau et les écosystèmes. Le besoin se fait pressant de répondre à ces défis et à ces risques en adoptant des approches et des stratégies alternatives.

Paramètre éthique pour la préservation de l'équilibre écologique

Selon la philosophie environnementale et l'économie moderne, il existe trois différentes lignes directrices qui proposent des solutions de remplacement en matière d'exploitation responsable des ressources naturelles : l'efficacité, la cohérence et la suffisance des besoins.

L'efficacité

Elle vise une utilisation plus efficace des ressources (matières et énergie) dans le processus de fabrication et de distribution des produits et la prestation de services qui s'y rapportent. Une

124. ONU, *Terre, ressources naturelles et prévention des conflits*.

efficacité accrue peut être atteinte de différentes manières : utilisation de matières premières améliorées et de nouvelles technologies, optimisation des processus d'organisation ou de réduction des déchets grâce au recyclage.

L'approche cohérente

Elle constitue la deuxième ligne directrice d'un cadre de développement durable. Elle exige un ajustement des innovations, tout en tenant compte des cycles naturels. Toutefois, même quand ces critères s'avèrent fonctionnels, la production utilise encore des ressources et entraîne des émissions polluantes. Par conséquent, cette approche devrait être complétée par des *stratégies de suffisance des besoins*.

Les stratégies de suffisance des besoins

Elles impliquent une limitation volontaire des processus de croissance et de consommation des ressources, et exigent qu'on adopte, de préférence, un rythme plus lent lors de la reprise de ces deux processus. La suffisance des besoins peut être réalisée de différentes manières. Parmi celles-ci, nous pouvons citer : la réduction de la consommation des produits d'origine animale, la culture locale de produits alimentaires, la constitution de coopératives agricoles et d'associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (soutenue par les citoyens), le recours aux systèmes de covoiturage et de partage des véhicules de transport, ou encore la production décentralisée d'énergie. Enfin, une politique centrée sur l'efficacité, la cohérence et la suffisance des besoins demeure nécessaire dans nos rapports avec l'écosphère, ce précieux écosystème qui comprend la totalité des matières premières organiques et inorganiques, ainsi que le climat, les villes et les zones rurales.

Les passages qui suivent exposent deux approches économiques pratiques qui fournissent un cadre pratique pour l'exploitation et la gestion des ressources naturelles. Testées dans différents contextes à l'échelle planétaire, ces approches se sont avérées aisément adaptables à la culture et à l'économie islamique, étant de ce fait ancrées dans les finalités de la *shari'a*.

Du berceau au berceau (*cradle to cradle*®)

Les matières premières sont extraites de la nature puis transformées en produits ; ceux-ci sont ensuite écoulés sur les marchés, et finissent en règle générale dans les décharges ou dans les unités d'incinération. De cette façon, la valeur matérielle que ces matières représente est définitivement perdue¹²⁵. Face au défi contemporain que constituent les pertes continues de ressources naturelles, les industries, les milieux urbains et les systèmes sociaux sont tenus de changer immédiatement leurs stratégies.

La notion dite « *Du berceau au berceau*® » (de l'anglais *Cradle to cradle*®), mise au point par l'Allemand Michael Braungart, ingénieur de processus, et l'architecte et auteur américain William Mc Donough, propose une méthode qui permet l'utilisation cyclique des ressources. Ce concept constitue donc une alternative à la méthode actuelle de production, puisque les matériaux utilisés sont décomposés en éléments nutritifs qui circulent dans le cadre des cycles métaboliques biologiques et techniques, de sorte que la notion de déchet, comme nous l'entendons, n'existe pas¹²⁶.

125. EPEA (Agence d'économie circulaire à impact positif), *Contexte et vision*.

126. Ibid.

Le modèle « *Du berceau au berceau*[®] » représente une nouvelle manière de penser l'utilisation des flux de matières. Sous cet angle, les termes « éco-efficience » et « éco-efficacité » constituent des aspects importants du concept en question. L'approche d'éco-efficience ne prend en considération que les paramètres quantifiables qui signalent des problèmes et exigent donc des améliorations (par exemple, les problèmes dus aux émissions de gaz à effet de serre). Mais l'approche d'éco-efficacité porte sur les facteurs additionnels aux paramètres de fonctionnement (par exemple, l'ajout du dioxyde de carbone en tant qu'élément nutritif)¹²⁷.

Enfin, l'écoconception « *Du berceau au berceau*[®] » a été adoptée dans la conception et la fabrication d'un certain nombre de produits, tels que les chemises *tee-shirts* biodégradables, les laques pour cheveux recyclés en verres à boissons ne constituant aucun risque pour la santé, les désodorisants, les tapis d'intérieur, les chaises de bureau recyclables, et bien d'autres objets recyclés.

L'Économie bleue[®]

Les innovations durables constituent la pierre angulaire de la *Blue Economy*[®] (*Économie bleue*[®]), approche conçue par le futurologue Gunter Pauli, qui a présenté dans divers projets des moyens pouvant être mis en pratique et susceptibles de revêtir des aspects socio-écologiques prometteurs. Dans son ouvrage intitulé *L'économie bleue : 10 ans, 100 innovations, 100 millions d'emplois*, Pauli décrit les moyens permettant de mieux exploiter les ressources naturelles et les modes efficaces pour s'en servir dans les échanges commerciaux. En parallèle, la

127. Ibid.

vision de Pauli prévoit la création d'emplois et la préservation de l'environnement au moyen d'une approche technologique dont ne résulte aucun déchet (zéro déchet).

La vision *Économie bleue*[®] répond aux besoins fondamentaux de tous les gens selon les ressources dont ceux-ci disposent. Elle constitue une nouvelle façon de conduire des affaires : une suite de mécanismes successifs utilise les ressources disponibles, transformant ainsi les déchets provenant du matériau de base en un nouveau flux de liquidités. Une telle vision crée des emplois, augmente le capital social et les revenus, tout en évitant de provoquer une nouvelle dégradation de l'environnement et d'endommager les éléments indispensables à la vie. Cela permet le passage d'une économie où les bons produits sont coûteux et les mauvais sont bon marché, vers un système offrant des articles bénéfiques et innovants¹²⁸.

La notion d'*Economie bleue*[®] se fonde sur les recherches effectuées par la fondation ZERI (*Zero Emission Research and Initiatives* ou Recherche et initiatives pour zéro pollution), créée en 1994 par Pauli. Ce réseau constitué d'esprits créatifs du monde entier vise à trouver des solutions scientifiquement fondées pour résoudre des problèmes contemporains pressants. Leurs efforts sont basés sur le principe « zéro déchet, zéro gaspillage ». En effet, la fondation ZERI poursuit un objectif de pollution zéro, c'est-à-dire la réduction progressive des déchets en vue de parvenir à une pollution zéro, à travers l'utilisation de matières premières innovantes, de même que l'exploitation globale des ressources durables¹²⁹.

128. Pauli (G.), *Blue Economy*, 2011.

129. Ibid.

Dans l'islam, il y a deux principes de base qui pourraient servir à réorienter la pensée économique dans les systèmes économiques des États islamiques et à améliorer la productivité des entreprises individuelles.

Le premier principe de régulation a trait à la démarche zéro déchet. Dans les économies islamiques, le gaspillage est considéré comme un péché et est donc inadmissible. Positivement parlant, ces économies devraient entretenir des rapports doux avec l'environnement et utiliser un minimum de ressources naturelles, en particulier lorsque celles-ci ne peuvent être renouvelées ou remplacées par d'autres ressources.

Le second principe de régulation est lié à la charité, principe moral qui revêt différentes significations. En effet, dans le cadre de la pensée économique, la charité ne signifie pas uniquement la bienveillance envers les parties prenantes à une quelconque transaction économique. Elle renvoie également au partage des ressources, de sorte qu'aucune personne ne se trouve confrontée à la famine ou contrainte à vivre dans la gêne.

Étant donné que toutes les actions humaines sont suivies de près dans la pensée islamique, il existe une référence transcendantale qui guide tout comportement économique conformément à ces deux principes. Il va sans dire qu'en modernisant l'arrière-plan des sociétés islamiques, ces principes pourraient être encore appliqués dans le cadre d'une législation spécifique à l'économie nationale qui favorise un comportement économique plus durable. Les deux principes pourraient également s'appliquer à des entreprises ou organisations individuelles afin d'en améliorer la performance économique.

L'apaisement de la souffrance

D'un point de vue islamique, l'homme est tenu de faire preuve de justice et de miséricorde, étant désigné comme vicaire sur terre. C'est pour cette raison qu'en Islam il est enjoint à l'homme, à maintes reprises, de traiter tous les animaux et les organismes vivants avec égard et compassion. Se comporter de manière juste et charitable envers les animaux, les insectes et les plantes est hautement récompensé en Islam. En outre, la cruauté, l'oppression et autres actions nuisibles aux animaux et aux autres formes de vie au sein de la nature sont des comportements sévèrement punissables. Le châtiment de l'Enfer attend ceux qui manquent de respect envers les organismes vivants.

Pourtant, dans le secteur de l'élevage industriel, la miséricorde et le respect pour les animaux n'existent guère. C'est ainsi que, dans la plupart des pays industrialisés, les animaux agricoles ne sont pas considérés comme des êtres sensibles, même s'il a été scientifiquement prouvé qu'ils le sont réellement, c'est-à-dire qu'ils éprouvent des états de douleur et de détresse. Pire encore, dans l'élevage intensif, le bétail est considéré comme une variable monétaire qui doit être optimisée. En effet, l'objectif poursuivi dans l'industrie de l'élevage consiste à produire des animaux à croissance rapide qui n'exigent que le minimum d'alimentation et trop peu d'espace. Les animaux sont purement et simplement considérés comme des facteurs de production, ce qui en dit long sur une société qui n'accorde aucun sens à la valeur de la vie et de la nourriture.

Au niveau mondial, l'on compte 56 milliards d'animaux qui sont élevés chaque année pour produire de la nourriture. Ce

chiffre impressionnant renseigne sur les différentes retombées éthiques : pollution de l'environnement, problèmes soulevés par l'enlèvement du lisier et du fumier, utilisation des ressources, émissions de gaz nocifs pour le climat qui provoquent en plus des ennuis de santé¹³⁰. La production animale implique également des problèmes de bien-être. Ainsi, les animaux destinés à l'industrie agro-alimentaire souffrent de maladies et d'une santé détériorée en raison des conditions d'élevage sélectif. En outre, ces créatures sont soumises à des procédures nuisibles et intrusives, telles que les amputations et la castration sans anesthésie. De plus, ils vivent dans des milieux contrôlés, disposent de peu d'espace et sont dans l'incapacité de se comporter de manière conforme à leur nature. En raison de la reproduction sélective, du nombre d'animaux réunis en groupes trop nombreux et de l'ennui qui les ronge, ils ont tendance à se faire du mal les uns les autres (comme c'est le cas pour le picage des plumes chez les poules). En somme, l'élevage moderne implique un grand nombre de problèmes liés au bien-être, facteur qui entre à juste titre dans le cadre de l'éthique animale.

En matière d'éthique animale, tout l'effort des spécialistes du bien-être animal est centré sur la réduction de la souffrance. Dans cette perspective, Fraser et al. (1997) rapportent trois préoccupations éthiques, qui sont fréquemment exprimées au sujet de la qualité de vie des animaux :

1. Les animaux devraient mener une vie naturelle. Aussi faudrait-il qu'ils bénéficient de certaines conditions qui leur permettent de développer leurs aptitudes naturelles.

130. Gottwald (2008), p. 349.

2. Les animaux devraient se sentir à l'aise, libérés de la peur intense et prolongée, ainsi que de la douleur et de tout état négatif, pour pouvoir éprouver des plaisirs normaux.
3. Les animaux devraient bien fonctionner, en ce sens qu'ils devraient jouir d'une santé satisfaisante, ainsi que d'une croissance naturelle et d'un fonctionnement normal de leurs systèmes physiologiques et comportementaux¹³¹.

Dans la pratique, la production animale industrielle est loin de se conformer à ces principes éthiques fondamentaux. Cependant, dans les pays occidentaux, le bien-être des animaux a gagné du terrain et les consommateurs y sont de plus en plus conscients. À long terme, les questions liées au bien-être animal finiront par être admises par les consommateurs et contribueront au succès des produits d'origine animale mis sur le marché. Les producteurs en Allemagne et dans certains pays de l'Union Européenne sont au courant de cette prise de conscience par le public. Ainsi travaillent-ils sur des initiatives, des normes et des certifications susceptibles de promouvoir le bien-être des animaux.

Comme les pays arabes importent de nombreux produits agricoles industriels d'Europe, du Brésil, de Thaïlande et d'autres pays où les lois islamiques ne sont pas appliquées, la réponse à la question de l'élevage halal doit être apportée en tenant compte des produits alimentaires importés. Dans ce cas, un produit halal devrait faire l'objet d'un suivi allant du sol à l'assiette du consommateur, en particulier pour ce qui relève des produits d'origine animale.

131. Fraser, Weary, Pajor, Milligan. (1997), pp. 187-205.

Compte tenu des normes alimentaires halal les plus répandues (la norme halal n'étant appliquée et certifiée conforme qu'au moment de l'abattage), le passage progressif de la seule production animale à des modes de consommation qui, du point de vue empirique, ne sont propices ni à la santé humaine ni à l'environnement devrait aussi être pris en considération.

Un équilibre écologique médiocre

La consommation mondiale de viande et de produits d'origine animale continue d'augmenter rapidement chaque année. Afin de répondre à la demande, l'élevage conventionnel a été fortement industrialisé lors des dernières décennies. Par conséquent, il contribue massivement à porter préjudice non seulement aux animaux, mais également à l'environnement : nourrir les animaux exige de très grandes surfaces de terre, et dévore d'énormes quantités de fourrage, d'eau et d'énergie. En effet, l'élevage mondial utilise jusqu'à 30 % de la surface de la planète. En outre, la production de protéines animales engloutit de grandes quantités de matières végétales. Comme les pays industrialisés ne peuvent plus répondre à la demande mondiale en viande, la grande partie de l'alimentation d'origine animale est importée. C'est ainsi qu'en Amérique du Sud, notamment au Brésil, de larges pans de la forêt tropicale ont été sacrifiés et convertis en zones d'élevage du bétail et en plantations de soja. La destruction des forêts constitue donc une menace non seulement pour les structures régionales et les écosystèmes uniques en leur genre, mais également pour le climat planétaire.

S'agissant de la consommation des ressources en eau, l'industrie de la viande utilise 8 % de cette ressource rare que constitue

l'eau potable, se classant ainsi en tête de la consommation mondiale. Mais il existe d'autres problèmes sur ce plan, comme l'élimination des déchets qui constitue un problème gravissime. Une unité d'engraissement de taille moyenne, comprenant 5 000 veaux, produit annuellement à peu près 10 millions de litres de lisier. Un grand pourcentage de ces quantités excessives d'excréments est répandu comme engrais dans les champs et les pâturages. Ces déchets s'insinuent ensuite dans les eaux souterraines, les rivières et les cours d'eau.

Outre cette pollution, le traitement de la viande est en partie responsable de la disparition progressive des poissons, de la prolifération des algues et d'environ le 1/3 des pluies acides.

De plus, les opérations de transformation de la viande nécessitent de grandes quantités d'énergie. Aux États-Unis, par exemple, plus d'un tiers des matières premières et des combustibles fossiles sont nécessaires à l'élevage d'animaux destinés à l'abattage. L'analyse de la production animale industrielle laisse ainsi voir un cycle de vie déplorable.

Un rapport préparé par le Groupe d'experts des Nations Unies pour la gestion durable des ressources (qui fait partie du Programme des Nations Unies pour l'environnement, PNUE) indique que pour préserver les ressources et endiguer les conséquences désastreuses du changement climatique, seule une modification substantielle des habitudes de consommation (évitant les produits d'origine animale) pourra constituer l'espoir d'une vie durable pour les quelque neuf milliards de personnes vivant sur terre en 2050¹³².

132. UNEP, Programme des Nations Unies pour l'environnement (2010).

Concepts intégrateurs

Les diverses retombées négatives (écologiques, socio-éthiques et sanitaires) découlant de l'élevage industriel indiquent qu'un concept novateur, intégrateur et global dans les activités agricoles en général, et l'élevage de bétail en particulier, s'impose de manière pressante. Les concepts intégratifs doivent peser de tout leur poids dans la protection des travailleurs agricoles. Ils doivent primer la qualité des produits et la protection des consommateurs, l'élevage et le bien-être des animaux, ainsi que la rentabilité et la durabilité. Ce concept doit ainsi aborder les questions suivantes :

- La prévention des maladies et la protection des agriculteurs et de leurs familles.
- La prévention des maladies et la protection des voisins et autres résidents à proximité des unités d'élevage industriel.
- La protection des consommateurs.
- Disposer d'animaux sains, résistants aux maladies et de constitution robuste.
- Disposer de produits alimentaires sûrs, sains et sans résidus.
- L'agriculture durable et résiliente.
- Les concepts intégrateurs pour le traitement durable des ressources (analyse économique des cycles fermés, gestion des pâturages et des travaux d'exploitation de l'élevage).
- Les milieux naturels menacés et la protection de l'environnement.
- Les cadres politiques pour l'agriculture à petite échelle durable et adaptée à son environnement régional (écologisation

ou verdissement en vue de contribuer à la protection de l'environnement).

Afin de mettre en place un tel concept intégrateur dans le monde islamique, les notions d'équilibre et un concept détaillé des réformes à apporter aux conditions des formes de vie sur la planète, conformément à la *sharī'a*, pourraient fournir des orientations utiles.

Les principes de justice, de responsabilité, de précaution et de biodiversité

La préservation et la protection de l'environnement sont fortement ancrées dans les sources islamiques. De ce fait, certaines caractéristiques et certains principes sont d'une importance capitale. C'est ainsi que la justice, la miséricorde, la responsabilité, l'indulgence, la vérité, la droiture et la vertu, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, sont, grâce à Dieu, des principes bien établis.

Les théories séculières qui s'intéressent à l'éthique environnementale identifient les quatre grands principes suivants, qui visent tous à préserver l'équilibre humain et écologique : les principes de justice, de responsabilité, de précaution et de biodiversité. Dans une perspective interculturelle, ces principes devraient faire l'objet d'un débat qui viendrait renforcer les efforts visant à clarifier leur caractère universel.

Le principe de justice

La justice constitue la condition optimale pour établir une coopération sociale en vertu de laquelle les divers intérêts

sont préservés à parts égales. Ainsi, personne ne devrait être victime de discrimination ou se sentir désavantagé par rapport aux autres en raison de son origine sociale, de son appartenance sexuelle, ethnique, religieuse ou autres caractéristiques spécifiques à la personne humaine. En ce qui concerne l'environnement, l'aspect que revêt la justice intra-générationnelle et intergénérationnelle est d'une grande portée. Les générations actuelles devraient être en mesure de répondre à leurs besoins sans pour autant compromettre les chances des générations futures à répondre aux leurs. Le principe de justice et la notion de durabilité se trouvent donc corrélés.

À titre d'exemple, dans le domaine de l'agriculture, le principe de justice exige la préservation des moyens de subsistance, des produits naturels, des sols fertiles et de l'eau. Ce principe exige également la préservation des ressources génétiques propres aux animaux d'élevage et aux plantes utilisées en agriculture. Cependant, l'agriculture conventionnelle actuelle ne met en œuvre ni le principe de justice ni le principe de durabilité. En effet, les ressources naturelles, comme les sols fertiles et l'eau, diminuent rapidement et sont même exploitées de façon irresponsable. Par conséquent, les générations actuelles voient leurs chances mises en péril, tandis que les générations futures auront à porter le fardeau de ces méthodes de production déraisonnables.

L'impératif de responsabilité

La responsabilité est une partie essentielle des motifs et des actions éthiques. Le principe éthique de responsabilité fait appel à l'individu qui est censé assumer sa propre responsabilité

au sein de son environnement social immédiat¹³³. Compte tenu de la mondialisation et du développement des nouvelles technologies, l'impératif de responsabilité comprend également la responsabilité vis-à-vis d'autres cultures. Il y a également le principe lié aux actions responsables envers les ressources écologiques et naturelles en tant que facteurs indispensables à une vie sûre et saine. Par conséquent, l'impératif de responsabilité ne peut être envisagé séparément du principe de justice intergénérationnelle.

D'autre part, l'impératif de responsabilité constitue une série d'orientations indispensables à la consommation individuelle et aux modes de vie durables. Il exige que les individus, partout dans le monde, adoptent des modes de consommation en fonction des informations disponibles, du degré de conscience écologique et de la conformité des produits aux normes sociales et écologiques¹³⁴.

À cet égard, l'agriculture écologique, ou organique, constitue un bon exemple. C'est une pratique où l'on assume la responsabilité totale à l'égard des êtres humains, des animaux, des plantes et des systèmes écologiques.

Le principe de précaution

Ce principe enseigne que les méfaits et les dommages doivent être écartés. Il stipule que des mesures de précaution doivent être appliquées : « Agis de telle façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre. » Les hommes doivent donc

133. Ibid. p. 157.

134. Gottwald (2011), p. 103.

assumer leurs responsabilités pour assurer une vie décente aux générations actuelles et futures.

L'on fait souvent valoir qu'une application constante du principe de précaution empêcherait tout progrès¹³⁵. Après tout, aucune technologie n'est exempte de risque et il est toujours possible de procéder à l'avance à une série d'évaluations des effets secondaires potentiels. Quoi qu'il en soit, le principe de précaution ne vise pas à éviter tous les risques. Il préconise plutôt un processus d'évaluation indépendant et holistique, afin de pouvoir se former une idée sur les avantages, les inconvénients, les bénéfices et les risques potentiels. *In fine*, l'hypothèse que tout dans la nature se trouve relié est fondamentale pour l'écologie et l'agro-écologie.

L'agriculture écologique est hautement adaptée au principe de précaution, parce que les technologies à haut risque, les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les nanotechnologies n'y sont pas autorisées. De plus, l'agriculture biologique évite de s'aider de la médecine vétérinaire pour augmenter la croissance des animaux et l'efficacité de l'élevage.

Le principe de diversité

La diversité biologique est un élément clé pour l'équilibre environnemental et alimentaire, de même que pour l'agriculture durable. Elle peut être définie comme étant la gamme complète de la variété et de la variabilité au sein des milieux vivants, et entre les organismes vivants et les complexes écologiques au milieu desquels ces créatures évoluent. Elle comprend l'écosystème, ou la diversité des communautés écologiques,

135. Ibid. p, 156.

la diversité des espèces, ainsi que la diversité génétique. Elle renvoie également aux diverses interactions complexes existant entre les systèmes écologiques, de même qu'à l'influence réciproque existant entre les êtres humains et la nature.

Durant plusieurs siècles, les agriculteurs familiaux pratiquant l'agriculture à petite échelle à travers le monde ont pu préserver la biodiversité grâce à la culture des champs et à l'élevage. Voilà pourquoi les différentes variétés de plantes et les diverses espèces animales avaient fini par s'adapter aux conditions locales. Afin de parvenir à mieux s'adapter aux changements environnementaux continus, de nouveaux gènes doivent être régulièrement croisés. Cependant, l'agriculture industrielle a entraîné une extinction élevée de certaines espèces végétales et animales. Dans le monde entier, seules cinq espèces végétales et cinq espèces d'animaux d'élevage fournissent les aliments que nous consommons. Pire encore, les méthodes de lutte chimique contre les ravageurs se répercutent fatalement sur la biodiversité.

Or, à la lumière de la lutte menée contre certains problèmes, tels que le changement climatique et la faim dans le monde, le maintien de la biodiversité demeure un outil essentiel. Les ressources génétiques sont les matières premières sur lesquelles les communautés locales et les chercheurs se fondent pour améliorer la qualité des aliments et augmenter la production alimentaire¹³⁶. Car c'est grâce à leur diversité génétique que les plantes, les animaux, les micro-organismes et les invertébrés sont capables de s'adapter aux différents milieux et de survivre

136. FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Ressources génétiques.

lorsque leurs environnements changent¹³⁷. Le maintien et l'utilisation d'un large éventail de diversité (au sein des mêmes espèces ou entre des espèces différentes) équivaut au maintien de la capacité de relever les prochains défis¹³⁸.

Principes éthiques liés à l'écologie et les textes juridiques internationaux

Les principes de justice, de responsabilité, de précaution et de biodiversité sont soumis à des droits environnementaux européens et à des lois en vigueur. Partout dans le monde des textes juridiques sont établis ou se trouvent en phase d'élaboration. Désormais, la protection de l'environnement et le développement durable sont devenus des domaines de la politique, comme le prouvent les politiques suivies par l'Union Européenne, où de nombreuses initiatives ont été prises au cours des 40 dernières années¹³⁹.

Ces initiatives ont ainsi permis d'adopter des textes de loi, de concevoir des politiques spécifiques et de prendre des décisions. Pour la Commission Européenne, le principal objectif consiste à évaluer systématiquement les impacts potentiels (au niveau économique, social et environnemental) des nouvelles initiatives majeures sur le plan politique et législatif, et à promouvoir l'intégration systématique des objectifs environnementaux dans les politiques communautaires¹⁴⁰. De plus, la Commission européenne s'engage à assurer l'efficacité de la

137. Ibid.

138. Ibid.

139. Institut Asser – À propos de l'Institut.

140. Commission Européenne – Politique environnementale : le Système européen d'audit et de management environnemental (EMAS).

législation environnementale et du financement en créant une plus-value environnementale¹⁴¹. En outre, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a pour objectif de préserver, protéger et améliorer l'environnement. Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du droit de l'environnement par le biais de ses travaux normatifs. Il facilite également les plates-formes intergouvernementales pour l'élaboration d'accords multilatéraux sur l'environnement et la définition de principes et de lignes directrices qui visent à remédier à la crise environnementale globale¹⁴².

Au niveau international, la conclusion de traités et la mise en application de lois sont une condition essentielle à la résolution des défis environnementaux. Le Protocole de Kyoto constitue un exemple de ces traités. Il s'agit d'un accord international lié à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui engage les parties signataires à fixer des objectifs internationaux contraignants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre¹⁴³.

Pour leur part, les organisations islamiques constituent un organe important qui a également la charge de relever les défis environnementaux. L'Organisation de la coopération islamique (OCI) est la deuxième plus grande organisation intergouvernementale, après les Nations Unies, avec 57 États membres répartis sur quatre continents¹⁴⁴. L'OCI est le porte-voix du monde musulman dont elle assure la sauvegarde et la protection

141. Ibid.

142. Division du droit environnemental et des conventions – À propos de la DDEC.

143. Nations Unies – Protocole de Kyoto.

144. Organisation de la coopération islamique – À propos de l'OCI.

des intérêts dans l'esprit de promouvoir la paix internationale et l'harmonie entre les différents peuples du monde¹⁴⁵. L'environnement constitue l'un des sujets prioritaires dans l'ordre du jour des travaux de l'OCI. La Conférence islamique des Ministères de l'Environnement se réunit une fois tous les deux ans¹⁴⁶. Lors de sa quatrième rencontre, tenue en Tunisie en 2010, la Conférence a fait une déclaration sur « le renforcement des efforts déployés par le monde islamique pour la protection de l'environnement et le développement durable ». Elle a convenu de renforcer la coopération entre les pays islamiques dans le but de relever les défis liés à l'environnement et au développement durable, dans le cadre de la solidarité islamique et l'action islamique commune¹⁴⁷.

145. Ibid.

146. OCI-PPF – Programme de renforcement des capacités environnementales.

147. Ibid.

Propositions pour la poursuite du dialogue interculturel

Il semble qu'il existe un consensus mondial autour des grands problèmes environnementaux ou, à tout le moins, sur les grands problèmes mondiaux qui auront de lourdes retombées sur l'avenir des environnements assurant la continuité de la vie. Il y a ainsi consensus sur la crise climatique, la crise de l'eau et la pénurie alimentaire, les crises des marchés financiers et des capitaux, la crise énergétique, la crise démographique dans de nombreux pays fortement industrialisés ou post-industrialisés et la crise des ressources. Il y a également consensus sur les nombreux conflits et guerres survenant entre deux ou plusieurs nations et les conséquences destructrices qui s'ensuivent. Il est relativement facile d'identifier les causes de ces crises car nous admettons unanimement que c'est le comportement humain, en particulier depuis les trois derniers siècles, qui serait à l'origine de la plupart de ces problèmes.

D'autre part, de nombreux progrès ont été réalisés dans les domaines de la science et de la technologie. De tels exploits promettent d'apporter des solutions, sinon quelques solutions, à un ou à plusieurs problèmes. Une nouvelle science holistique a vu le jour (et regroupe la quantique, la chimie quantique, les neurosciences et la neurobiologie). Elle se fonde sur l'idée que toutes les formes de vie sont en inter-connectivité et en

interrelation. Outre cette science, les nouvelles théories économiques sur le bien commun et le patrimoine mondial ont bien émergé (et pour s'en convaincre, il suffit de penser, par exemple, au prix Nobel 2009 en économie décerné à Elena Ostrom pour ses travaux autour de la théorie des biens communs). En outre, il est très important de constater que toutes les religions et les philosophies sont unanimes sur le besoin d'agir vite pour assurer l'autonomisation de l'humanité. Cette autonomisation s'opèrerait à travers une éducation holistique et des mesures de sensibilisation, donnant ainsi à tout un chacun la possibilité de mieux se comporter vis-à-vis des lois régissant la nature.

Toutes ces approches comprennent des concepts de base qui semblent être identiques, à savoir l'équilibre, l'équité, la conformité, la responsabilité, etc. Ces concepts doivent pourtant faire l'objet de débats, parce qu'ils peuvent avoir des significations différentes dans les différentes cultures et religions où ils sont mis en œuvre. C'est pourquoi, pour se mettre d'accord sur le seul concept d'éthique environnementale, qui est partagé à l'échelle mondiale et répond aux exigences régionales et religieuses, un débat plus sérieux s'impose.

En outre, il faudra organiser de nombreux autres débats sur la vision commune et globale de la durabilité, comme convenu par la communauté internationale lors de la conférence mondiale tenue en 1992 à Rio de Janeiro. Un appel devra également être lancé aux créatifs culturels, ainsi qu'aux secteurs des médias et de la communication pour leur demander de mettre en œuvre toutes leurs connaissances. Ils doivent rendre compte des nouveaux modes par lesquels les êtres humains s'orientent dans le monde, étant donné que la communication est de

plus en plus visuelle de nos jours. Sous cet angle, il faudrait aussi promouvoir l'alphabétisation écologique et recourir aux moyens modernes qui s'appuient sur les canaux multimédias et à l'enseignement multimédia.

La culture proprement mondiale n'existe pas, mais les technologies de l'information et de la communication et celle des médias peuvent être utilisées mondialement pour communiquer les principes fondamentaux des philosophies environnementales. Ces technologies peuvent être utilisées également pour faire passer les convictions religieuses et les systèmes de croyance mondialement partagées. De plus, il ne fait aucun doute que l'Islam est riche en connaissances environnementales. Aussi fournit-il les règles morales et la législation susceptibles d'orienter le comportement humain, dans les pays islamiques, vers une vie décente menée selon un style de vie durable. Cette démarche nécessitera cependant le recours à des moyens de communication puissants et remarquables.

RÉFÉRENCES

Al-Qaradaghî A., *Shari'a Set Objectives as a Framework For Addressing Contemporary Environmental Challenges. The Ethical Governing Rules*, Doha, 2013, Research Center for Islamic Legislation and Ethics (CILE).

Esbjörn-Hargens (S.), Zimmermann (M), *An Overview of Integral Ecology – A Comprehensive Approach to Today's Complex Planetary Issues*, Louisville, 2009, Integral Institute.

Fraser (D), Weary (D. M), Pajor (E.A) & Milligan (B.N), *A Scientific Conception of Animal Welfare That Reflects Ethical Concerns*, 1997, The college of animal welfare, Potters Bar Centre.

Gottwald (F.-Th.), *Featuring a New Culture of Agriculture*. Published in *Earth Capitalism: Creating a New Civilization Through a Responsible Market Economy*, New Brunswick, N.J, Transaction Publishers, 2011, pp. 123-135.

Gottwald (F.-Th.), *Genetically Modified Food – Ethical Implications Along The Food Chain*, in Engel (J.R.), Westra (L.), Bosselmann (K.), *Democracy, Ecological Integrity and International Law*, Newcastle-upon-Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2010. pp. 287-306.

Gottwald (F.-Th.), *The Future of Food. How Can We Feed Tomorrow's World?*, Guest Editorial, *Journal of Human Security*, Vol. 7, n° 3, 2010, pp. 3-8.

Gottwald (F.-Th.), *Hunger, Poverty, and Climate Change: Institutional Approach, A New Business Alliance, and Civil*

Courage to Live Up to Ethical Standards, published in *Food Ethics*, New York, Springer, 2010, pp. 137-151.

Gottwald (F. -Th.), *Towards Ecological and Social Transformation Through The Fulfillment of Basic Needs*, published in *Earthrise, The Dawning of a New Civilization in The 21st Century : A Compilation of Articles by Leading Pioneer Organizations*, Munich, Utz, 2008, pp. 349-360.

Greenpeace International, *Eating Up The Amazon*, Amsterdam, May 2006.

Nunan (C) & Young (R), *Antibiotic Resistance – The Impact of Intensive Farming on Human Health*, 2013, <url.ca/qaalb>.

Pauli (Gunter), *From Deep Ecology to Blue Economy. A Review of The Main Concepts Related to Environmental, Social and Ethical Business That Contributed to The Creation of the Blue Economy*, ZERI, 2011.

Schatzschneider (I.), *Psychology, Ethics and Islam – The Role of Purifying The Soul in Islamic Ethics*, Doha, Research Center for Islamic Legislation and Ethics (CILE), 2013.

UNEP/PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), *Assessing The Environmental Impacts of Consumption and Production: Priority Products and Materials. A Report of The Working Group on The Environmental Impacts of Products and Materials to The International Panel For Sustainable Resource Management*. Paris, 2010.

United Nations (2012), *Report of The United Nations Conference on Sustainable development*, Rio de Janeiro, Brazil, 20-22 June 2012, New York, 2012. Asser Institute, <url.ca/qaavq>.

Biodiversity Council – *Definitions of biodiversity*, <ur1.ca/qaavx> (site consulté pour la dernière fois le 13.12.2013).

Blue economy, <ur1.ca/qaaw2>.

Division of Environmental Law and Convention, <ur1.ca/qaaw4> (site consulté pour la dernière fois le 13.12.2013).

EPEA – Background and Vision, <ur1.ca/qaaw8> (site consulté pour la dernière fois le 13.12.2013).

European Commission – EMAS Environmental Policy, <ur1.ca/qaawa> (site consulté pour la dernière fois le 13.12.2013).

FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture / Food and Agriculture Organization of the United Nations). Ressources génétiques, <ur1.ca/qaawe> (consulté pour la dernière fois le 13.12.2013).

OCI-PFP : Programme de Formation Professionnelle pour les Pays Membres de l'OCI. Renforcement des Capacités Environnementales, <ur1.ca/qaawg> (site consulté pour la dernière fois le 13.12.2013).

Site de l'OCI, <ur1.ca/qaawl> (consulté pour la dernière fois le 13.12.2013).

Initiative de la Charte de la Terre, <ur1.ca/qaawt> (site consulté pour la dernière fois le 9.12.2013).

ONU, *Terre, ressources naturelles et prévention des conflits*, <ur1.ca/qaawx> (site consulté pour la dernière fois le 13.12.2013).

ONU, Protocole de Kyoto, <ur1.ca/qaawy> (site consulté pour la dernière fois le 13.12.2013).